



John Adams Library,

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.



SHELF N^o

ADAMS

165.5

152



5-9



MÉMOIRES

DE LA

MINORITÉ

DE

LOUIS XIV.

MÉMOIRES

DE LA

MINORITÉ

DE

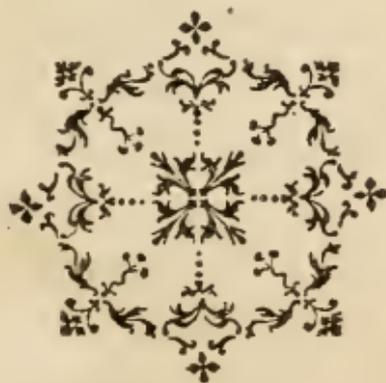
LOUIS XIV,

Corrigés & augmentés de plusieurs choses fort considérables, qui manquent dans les autres Editions.

Avec une Préface nouvelle, qui sert d'Indice & de Sommaire.

Par M. le Duc D. L. R.

T O M E I I.



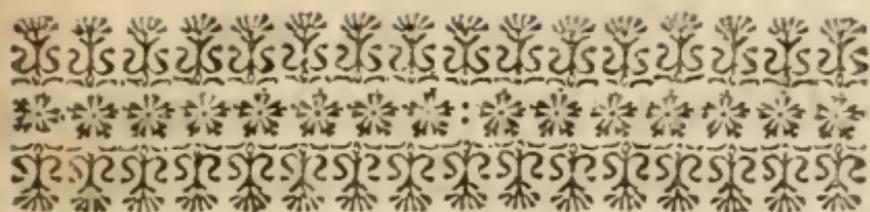
A TREVoux,

Aux dépens de la Compagnie.

M. DCC. LIV.

*⁺ADAMS 165.5

T. 2



MEMOIRES

D E

M. D. L. R...



LA PRISON DES PRINCES.

 E Roi avoit accordé la
paix au Parlement de Pa-
ris, & à tous ceux qui a-
voient pris son parti en l'année 1649.
& la plus grande part des peuples
l'avoit reçue avec trop de joye, pour
laisser lieu d'appréhender qu'on les
pût porter une seconde fois à la trou-
bler. Le Cardinal Mazarin raffermi
par la protection de Mr. le Duc

Tome II.

A

d'Orléans, & de Monsieur le Prince, commençoit à ne plus craindre les effets de la haine publique, & ces deux Princes se promettoient, qu'il auroit une reconnoissance proportionnée à ses obligations & à ses promesses. Monsieur le Duc d'Orléans en attendoit les effets sans inquiétude, content de la part qu'il avoit aux affaires, & des espérances qu'on donnoit à l'Abbé de la Riviere, de le faire Cardinal. Mais Monsieur le Prince n'étoit pas si aisé à satisfaire; ses services passés, & ceux qu'il venoit de rendre avec tant de succès au siège de Paris, portoient bien loin ses prétentions, & elles commençoient à embarrasser le Cardinal.

La Cour étoit encore à Compiègne, & quelques raisons qu'il y eût pour la ramener à Paris, le Cardinal ne pouvoit se résoudre à y retourner, de peur d'exposer sa

personne à la furie d'un peuple, qui avoit témoigné depuis peu tant d'animosité contre lui. Il falloit néanmoins se déterminer à quelque chose, & s'il lui paroïssoit dangereux de se fier à ses ennemis, il ne l'étoit pas moins de témoigner de les craindre. Dans ces irrésolutions, où personne n'osoit lui donner conseil, & où il n'en pouvoit prendre lui-même, Monsieur le Prince crût que pour achever son ouvrage, il devoit aller à Paris, afin que selon la disposition où il trouveroit les esprits, il eût l'avantage d'y ramener la Cour ou de la porter à prendre d'autres mesures. En effet, il y fut reçu, comme il avoit accoutumé de l'être au retour de ses plus glorieuses campagnes. Cet exemple ayant rassuré le Cardinal, on ne balança plus pour retourner à Paris: Monsieur le Prince y accompagna le Roi, & en arrivant au Palais

Royal, la Reine lui dit publiquement, qu'on ne pouvoit assez reconnoître ses services, qu'il s'étoit glorieusement acquité de la parole qu'il lui avoit donnée de rétablir l'autorité du Roi, & de maintenir Mr. le Cardinal. Mais la fortune changea bien-tôt ces paroles en des effets contraires.

Cependant Monsieur le Prince étoit dans une liaison particulière avec Mr. le Duc d'Orléans; il avoit essayé de l'établir par les extrêmes déférences, qu'il avoit affecté de lui rendre durant la guerre, & il les continuoit encore avec le même soin: mais il ne garda pas longtemps de semblables mesures avec le Cardinal Mazarin; & bien qu'il ne fût pas encore résolu de rompre ouvertement avec lui, il fit assez connoître par des railleries piquantes, & par une opposition continuelle à ses avis, qu'il le croyoit peu

digne de la place qu'il occupoit , & qu'il se repentoit même de la lui avoir conservée. On attribue cette conduite à des motifs bien différens ; mais il est certain , que le premier sujet de leur mésintelligence avoit commencé durant la guerre de Paris , où Monsieur le Prince crut , que le Cardinal vouloit adroitement rejeter sur lui la haine des peuples , en le faisant passer pour l'auteur de tous les maux qu'ils avoient soufferts : de sorte que ce Prince crut en devoir user ainsi envers le Cardinal , pour regagner dans l'opinion du monde ce qu'il y avoit perdu par la protection qu'il avoit donnée à un homme si généralement haï , en l'empêchant de sortir du Royaume , & de céder à sa mauvaise fortune. Outre que se souvenant de l'abattement que le Cardinal avoit montré pendant les derniers désordres , il fut persuadé ,

qu'il suffisoit de lui faire peur , & de le mépriser , pour lui attirer de nouvelles affaires , & pour l'obliger de recourir de nouveau à lui , avec la même dépendance que par le passé. Il s'imagina peut-être encore sur le bon traitement que la Reine lui avoit fait à Saint Germain , qu'il ne lui seroit pas impossible de lui faire appercevoir les défauts du Cardinal , & de s'établir auprès d'elle après l'y avoir détruit. Enfin , quelles que fussent les véritables causes de ce changement , Mr. le Prince résolut de se reconcilier avec les *Frondeurs*, croyant ne pouvoir mieux lever les impressions , que le monde avoit prises contre lui , qu'en se liant avec des gens dont les peuples épousoient aveuglément les affections & les sentimens.

Le nom de *Frondeurs* avoit été donné du commencement à ceux du Parlement , qui étoient opposés

aux volontés de la Cour ; mais depuis le Duc de Beaufort , le Coadjuteur de Paris, le Marquis de Noirmoutier & Laigues , s'étant joints à cette cabale , s'en rendirent les Chefs , auxquels se joignirent après Madame de Chevreuse , & Mr. de Châteauneuf , avec leurs amis. On crût que Mr. le Prince n'eut jamais intention de se mettre à leur tête contre la Cour , mais seulement de regagner , comme j'ai dit , l'esprit des peuples , de se rendre par-là redoutable au Cardinal , & de faire par ce moyen sa condition plus avantageuse avec lui. Jusques-là il avoit paru irréconciliable avec Mr. le Prince de Conti & Madame de Longueville ; & même dans le Traité de paix de Paris il s'emporta contre eux avec une aigreur extrême , soit que ce fût pour faire sa Cour , ou par un sentiment de vengeance , pour s'être séparés de lui.

Outre cela , il fut directement contraire au rétablissement de son frere & de son beau-frere dans leurs Gouvernemens ; & par une très-méchante politique , il s'opposa à l'intention qu'on eût à la Cour de donner le Mont-Olimpe & Charleville à Monsieur le Prince de Conti, & le restraignit à accepter Damvilliers.

Ce procédé extraordinaire parut aussi rude à ce Prince & à Madame de Longueville qu'il l'étoit en effet, & dans cet embarras ils chargerent tous deux le Prince de Marillac, fils aîné du Duc de la Rochefoucault, qui avoit alors toute leur confiance, d'écouter les propositions que l'Abbé de la Riviere principal Ministre de Monsieur le Duc d'Orléans, leur fit faire par le Marquis de Flamarin, sçavoir ; Que Son Altesse Royale entreroit dans leurs intérêts contre Monsieur le Prince ;

que Mr. le Prince de Conti auroit l'entrée au Conseil avec Damvilliers pour Place de sûreté ; & que lui & le Duc de Longueville seroient rétablis dans les fonctions de leurs charges , pourvû que Mr. le Prince de Conti renonçât au Cardinalat en faveur de l'Abbé de la Riviere. Cette affaire fut conclue à l'heure même par le Prince de Marillac , qui la trouvoit d'autant plus avantageuse à ce Prince , qu'étant déjà résolu de changer de condition , il ne perdoit rien en renonçant à la prétention d'être Cardinal , & qu'il obtenoit par le moyen de Monsieur tout ce que la Cour lui refusoit. Et ce qui étoit encore plus considérable , c'étoit qu'en liant l'Abbé de la Riviere par son plus grand intérêt , il attachoit par le même moyen Mr. le Duc d'Orléans à soutenir en tout temps & en toutes rencontres Mr. le Prince de Conti & Madame de Longueville.

Ce Traité conclu , fans que Mr. le Prince y eût aucune part , lui fit bien-tôt fouhaiter de fe reconcilier avec fon frere & fa ſœur. Pour montrer qu'il entroit ſincèrement dans les interêts de ſes proches , il prit prétexte d'éclater contre le Cardinal , ſur le refus qu'on fit au Duc de Longueville du Gouvernement du Pont-de-l'Arche , après le lui avoir promis ; ce qui réjouit infiniment les *Frondeurs*. Mais ſoit que Mr. le Prince ne pût ſe fier à eux , ou qu'il ne voulût pas être long-temps mal à la Cour , il ſe raccommoda dans huit jours avec Mr. le Cardinal , qui lui fit perdre de nouveau les *Frondeurs* , qui ſ'emportèrent contre lui , ſans garder aucunes des meſures qu'ils devoient à ſon mérite & à ſa qualité ; car ils ſe plainquirent publiquement , que ce que Monſieur le Prince venoit de faire , étoit une ſuite des mêmes

artifices , dont il s'étoit déjà servi pour les surprendre. Ils renouvelèrent l'affaire de Noisi près de Saint Germain , où Madame de Longueville avoit été quelque temps , & où Monsieur le Prince de Conti & le Duc de Longueville l'étant allé voir , le Duc de Rets & le Coadjuteur s'y rendirent sous prétexte de visiter aussi cette Princesse ; mais en effet , pour les porter , comme ils firent , à se lier avec les *Frondeurs*. Ils soutenoient que Mr. le Prince avoit scû tout ce traité , & qu'il avoit pris avec eux les mêmes engagements que ses proches ; & ajoûtoient que la fuite avoit bien fait voir qu'il ne leur avoit donné sa parole (a) , que pour les pouvoir plus facilement sacrifier aux inte-

A 6

(a) Ils disoient qu'il avoit donné parole à Broussel & à Longueuil de se mettre à la tête des Frondeurs.

rêts & à la haine du Cardinal. Ces bruits semés dans le monde, y faisoient quelque impression, & le peuple recevoit toutes celles qui lui venoient des *Frondeurs*, sans les examiner. Ainsi, Mr. le Prince se vit abandonné dans un instant de tout ce qui s'étoit joint à lui contre le Cardinal, excepté de sa famille, qui ne lui fut pas inutile par la considération où Madame de Longueville se trouvoit alors, à cause de l'opinion qu'on avoit de son ambition & de sa fermeté & encore plus de sa haine déclarée contre le Cardinal, qui pour ces raisons gardoit bien plus de mesures avec elle qu'avec ses freres.

Il arriva en ce temps-là une querelle particuliere, qui fut sur le point de renouveler la générale. Le Duc de Beaufort croyant que le Marquis de Jarzay, & d'autres gens dépendans du Cardinal,

avoient affecté de le morguer aux Tuilleries pour persuader que son crédit parmi le peuple étoit fini avec la guerre, il se résolut de leur faire un affront public. Un soir qu'ils soupoient ensemble dans le jardin de Renard, il y alla avec beaucoup de gens, chassa les violons, renversa la table & les plats avec tant de désordre & de confusion, que le Duc de Candale, Bouteville, St. Mesgrin & plusieurs autres qui étoient du souper, coururent fortune d'être tués, & Jarzay y fut blessé par des domestiques du Duc de Beaufort. Toutefois cette affaire n'eut pas les suites qu'elle devoit avoir vraisemblablement. Plusieurs d'entre ceux qui avoient part à cette offense, firent appeller le Duc, mais il ne crut pas les devoir satisfaire dans une conjoncture comme celle où il se trouvoit. Mr. le Prince y prit les intérêts de

la Cour & ceux du Cardinal avec la même chaleur qu'il avoit eue dans les autres temps ; mais le Cardinal perdant aisément le souvenir des bienfaits de Mr. le Prince, conservoit celui des mécontentemens qu'il en avoit reçûs, & sous prétexte d'un raccommodement sincere, il ne perdit point d'occasion de se prévaloir avec industrie de sa trop grande confiance. Ayant donc pénétré que les desseins de Mr. le Prince ne tendoient qu'à lui faire peur, comme j'ai déjà dit ; il crût le devoir entretenir dans cette pensée, en affectant de témoigner de le craindre pour pouvoir venir à bout avec moins de soupçon du projet qu'il faisoit contre sa liberté. Dans cette vûe, tous ses discours & toutes ses actions faisoient paroître son abattement : il ne parloit que d'abandonner les affaires, & de sortir du Royaume,

& les choses passèrent si avant qu'il convint de ne plus donner de Gouvernemens de Province, de Charges dans la Maison du Roi, ni d'Offices de la Couronne sans l'approbation de Mr. le Prince, de Mr. son frere, & de Mr. & de Madame de Longueville, à qui l'on rendoit aussi compte de l'administration des Finances. Ces promesses si étendues, & données en termes généraux, faisoient tout l'effet qu'il pouvoit désirer. Elles éblouissoient Mr. le Prince & tous ses amis; elles confirmoient le monde dans l'opinion, qu'on y avoit conçûe de la crainte du Cardinal: elles faisoient même désirer sa conservation à ses propres ennemis, croyant trouver mieux leurs avantages dans la foiblesse de son ministère, que dans un Gouvernement plus ferme & mieux réglé. Enfin, il gagnoit par là avec beaucoup

d'adresse tout le temps qui lui étoit nécessaire pour tous les desseins qu'il pourroit former contre Mr. le Prince.

Mais pendant qu'il donnoit toutes les démonstrations publiques de vouloir entrer, non-seulement dans les sentimens de Mr. le Prince, mais encore dans tous les interêts de ses amis, il y étoit sous main directement contraire, ainsi qu'il le montra dans une rencontre, qui se présenta, où Mr. le Prince obtint pour la Maison de la Rochefoucault le même rang (a), qui avoit été accordé à celle de Montbazon, & à quelques autres. Car le Cardinal fit demander par Mr. le Duc d'Orléans une pareille grace pour (b) celle d'Albret, & suscita en même temps une assemblée de Noblesse pour s'y

(a) *Le tabouret pour la Princesse de Marsillac.*

(b) *Pour Madame de Pons.*

opposer (a). Enfin , soit qu'il en craignît véritablement les suites , ou qu'il en fît le semblant , il aima mieux révoquer ce qu'on avoit déjà fait en faveur des Maisons de Foix , de Rohan & de Luxembourg , que de maintenir ce que Mr. le Prince avoit obtenu pour celle du Prince de Marillac. Tout cela aigrissoit bien Monsieur le Prince , mais ne lui faisoit rien soupçonner de ce qui alloit éclater contre lui : & bien qu'il fût mal satisfait du Cardinal , il ne prenoit toutefois aucunes mesures pour le perdre , ni pour s'empêcher d'être perdu ; & il est certain que jusqu'à sa prison , jamais sujet n'a été plus soumis que lui à l'autorité du Roi , ni plus dévoué aux intérêts de l'Etat ; mais le malheur de la France , & le sien propre , le

(a) Cette assemblée se tint chez le Maréchal de l'Hôpital , & fut suivie de la révocation des tabourets accordés depuis la Régence.

contraignirent bien-tôt à changer de sentiment.

Le traité de mariage du Duc de Mercœur , fils aîné du Duc de Vendôme avec une des Nièces du Cardinal Mazarin en fut une des principales causes , & renouvela toute l'aigreur qui sembloit être assoupie entre ce Ministre & Mr. le Prince. Il y avoit donné les mains devant la guerre de Paris , soit qu'il n'en eût pas prévu les suites , ou que par une trop grande déférence pour la Cour , il n'eût osé témoigner à la Reine , qu'il les prévoyoit : mais enfin , Madame de Longueville ennemie de la Maison de Vendôme , craignant que les prétentions de rang du Duc de Longueville ne fussent troublées par l'élevation du Duc de Mercœur , se servit des premiers momens de sa réconciliation avec son frere , pour lui faire connoître que ce ma-

riage se faisoit directement contre leurs communs interêts , & que le Cardinal lassé de porter le joug qu'il venoit de s'imposer , voudroit prendre de nouveaux appuis pour ne dépendre plus de lui , & pour pouvoir manquer impunément à ses engagements , & à la reconnoissance qu'il lui devoit. Monsieur le Prince fut aisé à persuader là-dessus , & il le fut encore davantage à promettre à Mr. le Prince de Conti , & à Madame de Longueville , qu'il se joindroit à eux , pour empêcher ce mariage , quoiqu'il eût promis à la Reine d'y consentir , comme je viens de dire. Je ne sçai si ce fut par cette raison , qu'il vouloit que les premieres difficultés vinssent de la part de Monsieur son frere ; ou si ce fut pour retarder de quelques momens la peine qu'il avoit à se déclarer contre les sentimens de la Reine ; mais enfin , on sçût bien-tôt,

qu'il ne pouvoit approuver cette alliance , & dès lors auffi le Cardinal réfolut de fe venger de lui , & d'avancer le deffein de l'arrêter. Il y rencontroit de grands obstacles , qu'il falloit néceffairement furmonter : la liaifon particuliere de Mr. le Duc d'Orléans & de Mr. le Prince, cultivée par les foins de l'Abbé de la Riviere , en étoit un très-confidérable ; on ne pouvoit divifer ces deux Princes , fans ruiner cet Abbé, & fans perfuader en même temps à Monsieur le Duc d'Orléans que Monsieur le Prince avoit manqué à fon devoir envers lui , en quelque chofe affez confidérable , pour lui faire naître le defir de le voir périr. Et ce crime imaginaire n'étoit pas fi facile à fuppofer. Il falloit encore fe reconcilier avec les *Frondeurs* , & que ce fût par un traité fi fecret , que Monsieur le Prince n'en pût avoir de foupçon. Le peuple & le

Parlement le devoient ignorer auffi ; car autrement les *Frondeurs* se feroient rendus inutiles à la Cour , & auroient perdu leur crédit , qui n'étoit fondé que sur l'opinion qu'avoit le peuple qu'ils étoient irréconciliables avec le Cardinal. Je ne puis dire fi ce fut son habileté , qui lui fit inventer les moyens qu'on employa contre la liberté de Mr. le Prince ; mais au moins je puis affurer qu'il fe servit adroitement de ceux que la fortune lui présenta , pour vaincre les difficultés qui s'opposoient à un dessein périlleux. Enfin un nommé Jolly , créature du Coadjuteur de Paris , fournit alors de la matiere à tous les désordres qui ont suivi.

Parmi les plaintes générales qui se faisoient contre le Gouvernement , le Corps des Rentiers de l'Hôtel de Ville de Paris paroissoit le plus animé. On voyoit tous les jours un nombre de bonnes familles

réduites à la dernière nécessité, suivre le Roi & la Reine dans les rues & dans les Eglises, pour demander justice contre la dureté des Surintendans, qui prenoient tout leur bien. Quelques-uns s'en plainquirent au Parlement, & entr'autres ce Jolly y parla avec beaucoup de chaleur contre la mauvaise administration des Finances. Et il arriva que lendemain allant au Palais pour cette même affaire, on tira quelques coups de pistolet dans le carrosse où il étoit, dont néanmoins il ne fut pas blessé. On ne put découvrir l'auteur de cette action, & il est difficile de juger si la Cour la fit faire pour punir Jolly, ou si les *Frondeurs* la firent eux-mêmes de concert avec lui, pour avoir un sujet d'émouvoir le peuple & de faire une sédition. D'autres on crût, que ce furent des ennemis dudit Jolly, qui avoient voulu lui faire

plus de peur que de mal. Mais quelque dessein qu'on ait eu en cette rencontre, elle fut aussi-tôt répandue dans Paris, comme un effet de la cruauté du Cardinal; & la Boulaye qui étoit attaché au Duc de Beaufort, parut en même temps au Palais, demandant justice au Parlement de cet attentat contre la liberté publique. Peu de gens furent persuadés que son zele fut aussi désintéressé, qu'il le vouloit faire croire, & peu aussi se disposerent à le suivre: ainsi le tumulte ne fut ni violent ni de longue durée. La présence de la Boulaye fit croire avec quelque vraisemblance, que ce qui s'étoit passé, étoit un artifice des *Frondeurs*, pour intimider la Cour, & pour s'y rendre nécessaires; mais j'ai scû depuis d'un homme digne de foi à qui la Boulaye l'a dit, que dans le moment qu'il y eut quelque apparence de sédition dans l'affaire de Jol-

ly, le Cardinal lui donna un ordre d'aller au Palais, d'y paroître emporté contre la Cour, d'entrer dans les sentimens du peuple, de se joindre à tout ce qu'il voudroit entreprendre, & (ce qui est horrible à penser) de tuer Monsieur le Prince, s'il paroïssoit pour appaiser l'émotion : mais le désordre finit trop-tôt, pour donner lieu à la Boulaye d'exécuter un si infame dessein, si ce qu'il a dit, est vrai.

Cependant soit que les esprits factieux du peuple ne fussent pas entierement appaisés, ou que la crainte du châtiment les fit rassembler le soir même une seconde fois, pour chercher les moyens de s'en garantir ; ou soit encore plus vraisemblablement que le Cardinal dans la vûe d'arrêter Monsieur le Prince, voulût auparavant le rendre irrconciliable avec les *Frondeurs*, & que pour en venir plus facilement à
bout,

bout, crût devoir les faire paroître coupables du crime que je viens de dire : il lui fit écrire, le soir même que le Conseil se tenoit au Palais Royal, un billet par Servien, qui lui donnoit avis que la sédition du matin avoit été suscitée par les *Frondeurs*, pour attenter à sa personne ; qu'il y avoit encore une assemblée dans l'Isle du Palais, vis-à-vis du cheval de bronze pour le même dessein ; & que s'il ne donnoit ordre à sa sûreté, il couroit un grand danger. Monsieur le Prince fit voir cet avis à la Reine, à Mr. le Duc d'Orléans ; & à Mr. le Cardinal, qui en parut encore plus surpris que les autres. Enfin, après avoir consulté ce qu'on devoit faire pour en sçavoir la vérité, il fut résolu que sans exposer la personne de Monsieur le Prince à aucun danger, on remeneroit par le pont-neuf ses gens & son carrosse, comme s'il étoit dedans ;

ce qui fut exécuté. Quand le carrosse fut devant le cheval de bronze, des inconnus y tirèrent quelques coups de mousqueton, & blessèrent un laquais du Comte du Duras, qui étoit monté derrière. La nouvelle en fut aussi-tôt portée au Palais-Royal, & Monsieur le Prince demanda justice au Roi & à la Reine contre les *Frondeurs*. Le Cardinal se surpassa lui même en cette occasion; son soin & son zele semblèrent aller encore plus loin que celui des plus proches parens, & des plus passionnés amis de Monsieur le Prince. Il crût d'autant plus aisément que le Cardinal prenoit ses interêts avec chaleur, qu'il lui sembloit qu'il étoit de sa prudence de ne pas perdre une si favorable occasion de s'acquitter aux dépens de ses anciens ennemis, de ce qu'il devoit à la protection qu'il avoit reçûe de

Monſieur le Prince contre tout le Royaume. Ainſi aidant à ſe tromper lui même , il recevoit l'emprefſement du Cardinal, comme une marque de ſon amitié & de ſa reconnoiſſance , bien que ce ne fût qu'un pur effet de ſa haine ſecrete , & du deſir d'acheminer plus ſurement ſon entrepriſe.

Cependant les *Frondeurs* , voyant naître contre eux une ſi prompte & ſi dangereuſe accusation , crûrent d'abord que c'étoit un concert de Monſieur le Prince & du Cardinal pour les opprimer. Ils témoignerent de la fermeté dans cette rencontre ; & bien qu'on fît courir dans le monde , que Monſieur le Prince ſe porteroit à toute ſorte de violence contre eux, néanmoins le Duc de Beaufort, ſans s'étonner de ce bruit, alla chez le Maréchal de Grammont , où Monſieur le Prince ſoupoit ; & quelque ſurpriſe qu'on eût

de son arrivée, il y passa le reste du soir, & parut le moins embarrassé de la Compagnie. Le Coadjuteur & lui employèrent tous les moyens qu'ils pûrent auprès de Monsieur le Prince & de Madame de Longueville, pour leur prouver leur innocence; & le Marquis de Noirmoutier proposa même de leur part au Prince de Marillac, de s'allier de nouveau à toute la Maison de Condé contre le Cardinal. Mais Mr. le Prince, qui n'étoit pas moins aigri par le peu de respect qu'ils lui avoient gardé dans tout ce qu'ils lui avoient publié de l'affaire de Noisi, que parcequ'il croyoit qu'ils avoient eu dessein de l'assassiner, ferma l'oreille à leurs justifications. Et Madame de Longueville fit la même chose, animée par l'intérêt de sa Maison, & plus encore par le ressentiment particulier qu'elle avoit contre le Coadjuteur, pour avoir

donné des avis & des conseils contre elle au Duc son mari.

Les choses ne pouvoient plus demeurer dans les termes, où elles étoient alors, & il falloit ou que Monsieur le Prince se fît justice lui-même du consentement de la Cour, ou qu'il la demandât au Parlement. Le premier parti étoit trop violent, & il ne convenoit pas au dessein caché du Cardinal; & l'événement de l'autre étoit trop long & trop douteux. Néanmoins comme l'intention du Cabinet étoit de mettre l'affaire entre les mains du Parlement, pour mortifier Monsieur le Prince par le retardement, & par le déplaisir de se voir aux pieds des Juges, dans la condition de suppliant aussi-bien que ses ennemis, le Cardinal ne manqua pas de prétextes apparens, pour l'y conduire adroitement, & pour avoir ainsi tout le temps dont il avoit besoin. Il lui

représenta que ce seroit renouveler la guerre civile , que d'attaquer les *Frondeurs* par d'autres voyes , que celles de la justice , qui devoit être ouverte à tous les criminels ; que l'affaire dont il s'agissoit , étoit de trop grand poids , pour être décidée ailleurs qu'au Parlement , & que la conscience & la dignité du Roi ne permettoient pas d'employer d'autres moyens ; que l'attentat étoit trop visible pour être difficile à vérifier ; qu'un tel crime méritoit un grand exemple , mais que pour le donner sûrement , il falloit garder les apparences , & se servir au moins des formes ordinaires de la justice. Monsieur le Prince se disposa sans peine à suivre cet avis , se confiant en la bonté de sa cause , & plus encore en son crédit , dont il prétendoit se servir en tout cas , si le succès de l'autre ne répondoit pas à son attente. Il fit donc sa plainte au

Palais selon les formes ordinaires , & dans tout le cours de cette affaire le Cardinal eut le plaisir malicieux de le conduire lui-même dans tous les pièges qu'il lui avoit tendus. Cependant le Duc de Beaufort & le Coadjuteur demanderent d'être reçûs à se justifier , & cela leur ayant été accordé , les deux partis quitterent pour un temps les autres voyes, pour se servir seulement de celles du Palais. Mais Monsieur le Prince connut bien-tôt par la maniere dont les *Frondeurs* souûtenoient leurs affaires , que leur crédit y pouvoit balancer le sien ; il ne pénétoit pas néanmoins dans la dissimulation du Cardinal , & malgré les impressions que lui en donnoient Madame sa sœur & quelques-uns de ses amis, il croyoit toûjours que le Cardinal agissoit de bonne-foi. Les choses demurerent quelques jours en ces termes , & l'aigreur augmentoit de

tous les côtés : les amis de Mr. le Prince , & ceux des *Frondeurs* , les accompagnoient tous les jours au Palais , & les choses se maintenoient ainsi avec plus d'égalité , qu'on n'en devoit attendre entre deux partis , dont les Chefs étoient si inégaux. Mais enfin le Cardinal esperant de recouvrer sa liberté en l'ôtant à Mr. le Prince , jugea qu'il étoit temps de s'accommoder avec les *Frondeurs* , & que sans craindre de leur donner un moyen de se reconcilier avec Mr. le Prince , il pouvoit en sûreté leur offrir la protection de la Cour , & prendre ensemble des mesures contre lui. Monsieur le Prince en fournit même alors un prétexte assez plausible ; car ayant scû que Madame de Longueville ménageoit secrettement , & depuis quelque temps , le mariage du Duc de Richelieu & de Madame de Pons , il les mena à Trie , & voulut autori-

fer cette cérémonie de sa présence , & prit si hautement la protection des nouveaux mariés contre leurs proches (a) , que le Cardinal n'eut pas de peine à donner un sens criminel à toute cette conduite , & à persuader que les soins que Mr. le Prince & Madame de Longueville avoient pris pour ce mariage , regardoient moins l'établissement de cette Dame , que le dessein de s'assurer du Havre dont son mari étoit Gouverneur sous l'administration de la Dame d'Aiguillon sa tante. Le Cardinal trouva moyen d'aigrir aussi Mr. le Duc d'Orléans , sur ce

B 5

(a) C'est que Madame d'Aiguillon , qui vouloit marier le Duc de Richelieu , son neveu , avec une des nièces du Cardinal , prétendoit faire casser le mariage de Madame de Pons , quoiqu'elle fût de condition très-égale au jeune Duc , & veuve de l'ainé de la Maison d'Allret. Elle s'appelloit du Vigean.

que Mr. le Prince ne lui avoit rien dit de ce mariage : & puis il prit des mesures avec Madame de Chevreuse , qui se servant habilement de l'occasion , lui proposa d'abord tout ce dont il n'avoit osé se découvrir le premier à elle contre la liberté de Mr. le Prince. Ils en convinrent en général , mais les particularités de ce traité furent ménagées par Laigues , que ce Prince avoit défobligé sans sujet , quelque temps auparavant , & qui en avoit toujours conservé depuis un profond ressentiment. Il eut alors l'avantage de régler les conditions de la prison de Mr. le Prince , & de montrer combien il importe aux personnes de ce rang , de ne réduire jamais ceux qui sont au-dessous d'eux à la nécessité de se venger. Mais il restoit encore un obstacle difficile à surmonter, c'étoit de faire entrer Mr. le Duc d'Orléans dans le

dessein de perdre Mr. le Prince , vû la confiance aveugle qu'il avoit depuis vingt ans aux conseils de l'Abbé de la Riviere , qui avoit tant d'interêt de s'y opposer. Madame de Chevreuse se chargea de vaincre cette derniere difficulté ; & pour en venir à bout , elle se plaignit à Mr. le Duc d'Orléans du peu de sureté qu'il y auroit désormais à prendre des mesures particulieres avec lui ; que toutes ses paroles étoient rapportées par l'Abbé de la Riviere à Mr. le Prince & à Madame de Longueville , & que s'étant livré à eux de crainte d'être troublé à Rome dans sa prétention du chapeau , il les avoit rendus arbitres du secret & de la conduite de son maître. Elle lui persuada même , qu'il étoit entré avec eux dans toute la négociation du mariage de Madame de Pons ; & que toutes choses se faisoient tellement

de concert ensemble , que Madame la Princesse la Mere n'avoit assisté avec tant de chaleur Mademoiselle de Saugeon dans le dessein qu'elle avoit d'être Carmelite , que pour éloigner cette fille de la présence & de la confiance de Mr. le Duc d'Orléans , & pour empêcher qu'elle ne lui fît remarquer la conduite de l'Abbé de la Riviere , & sa dépendance aveugle de la Maison de Condé. Enfin Madame de Chevreuse scût si bien aigrir Mr. le Duc d'Orléans & contre Mr. le Prince , & contre la Riviere , qu'elle le rendit dès lors capable de toutes les impressions , & de tous les sentimens qu'on lui voulut donner.

Le Cardinal de son côté , renouvela artificieusement au Duc de Rohan une proposition , qu'il lui avoit faite autrefois , pour engager Mr. le Prince à prétendre la charge de Connétable , à quoi il n'avoit

jamais voulu entendre , pour éviter de donner jalousie à Mr. le Duc d'Orleans. Et bien que Mr. le Prince la rejeût cette seconde fois , par la même considération , le Cardinal scût tellement se prévaloir des conférences particulières qu'il eut sur ce sujet avec le Duc Rohan, qu'il leur donna toutes les apparences d'une négociation secrète , que Mr. le Prince ménageoit avec lui sans la participation de Mr. le Duc d'Orleans (a) , & en quelque

(a) *Le Cardinal* , dit Mr. le Prince dans un de ses Manifestes , qui prévoyoit bien que Mr. le Duc d'Orleans étoit pour demander l'épée de Connétable , afin de se conserver dans la Majorité du Roi la principale fonction de sa Lieutenance Générale , employa ses artifices ordinaires , pour m'engager à la poursuivre ; partie pour nous commettre tous deux dans la demande de cette Charge ; partie pour en tirer de moi quelque récompense. Encore me la fit-il offrir par le Duc Rohan , à condition que je cedasse à son Neveu Manciny

façon contre ses sentimens. De sorte que ce Duc ayant reçu toutes ces impressions, & voyant un procédé qui lui paroissoit tout ensemble peu sincere & peu respectueux de la part Mr. le Prince, il se crût dégagé de tout ce qu'il lui avoit promis, & consentit dès l'heure, sans balancer, au dessein de le faire arrêter prisonnier.

Le jour qu'ils choisirent pour l'exécution, fut celui du premier Conseil. Ils resolurent aussi de s'assurer du Prince de Conti & du Duc de Longueville, croyant remédier par là à tous les désordres,

tout ce que je prétendois sur l'Amirauté, ou que je lui donnasse le bâton de Grand-Maître. Si cette épée devoit être si préjudiciable à l'Etat entre mes mains, & me donner moyen de passer d'un état particulier à la Royauté, m'en devoit-il faire la proposition, & s'obliger lui-même de la faire agréer à S. A. R. pour les interêts de laquelle je refusois d'y entendre ?

que pouvoit produire une telle entreprise. Depuis quelque temps, ces Princes, à l'instance de Madame de Longueville, avoient évité de se trouver tous trois ensemble au Palais-Royal, & ils le faisoient bien plus par complaisance pour elle, que par aucune persuasion que cette conduite fût nécessaire à leur sûreté. Ce n'est pas qu'ils n'eussent reçu plusieurs avis de ce qui étoit à la veille de leur arriver; mais Mr. le Prince y faisoit trop peu de réflexion pour s'en servir, & les recevoit même quelque fois avec une raillerie aigre, évitant d'entrer en matière pour n'avouer pas qu'il avoit pris de fausses mesures. De sorte que ses plus proches parens & ses amis craignoient de dire leurs sentimens là-dessus. Néanmoins le Prince de Marillac, (que l'on nommera désormais le Duc de la Rochefaucault, à cause de la mort

de son pere , arrivée en ce même temps) voyant les divers procedés de Mr. le Duc d'Orleans envers les *Frondeurs* , & envers Mr. le Prince, dit à Mr. le Prince de Conti le jour qu'il fut arrêté , que la Riviere étoit assurément gagné de la Cour, ou perdu auprès de son Maître , & qu'ainsi il n'y avoit pas un moment de sûreté à la Cour pour Mr. le Prince , & pour lui. Et le jour d'aparavant , il dit à la Moussaye que le Capitaine de son quartier lui étoit venu dire , qu'on l'avoit envoyé querir de la part du Roi , & qu'étant dans la Galerie du Palais-Royal , Monsieur le Tellier lui avoit demandé , si le peuple n'approuveroit pas que le Roi fît quelque action éclatante pour rétablir son autorité : à quoi l'autre répondit , que pourvû qu'on n'arrêtât point Mr. le Duc de Beaufort, il n'y avoit rien à quoi l'on ne con-

sentit. Sur cela, le Capitaine vint trouver le Duc de la Rochefoucault, & lui dit qu'on vouloit perdre Mr. le Prince, & que de la façon qu'il voyoit prendre les mesures, ce devoit être dans très-peu de temps. La Mouffaye promit de le dire, mais Mr. le Prince dit qu'il ne lui en a jamais parlé. Cependant le Cardinal ajoute la raillerie à tout ce qu'il préparoit contre Mr. le Prince, lui disant, qu'il vouloit ce jour même lui sacrifier les *Frondeurs*, & qu'il avoit donné les ordres pour faire arrêter le nommé des Couchères, qui étoit le principal auteur de la sédition de Jolly, & qui commandoit ceux qui attaqueroient son carrosse sur le Pont-neuf; mais que dans la crainte que les *Frondeurs* se voyant ainsi découverts, ne fissent quelque effort, pour le retirer des mains de l'Officier qui le devoit mener au Bois de

Vincennes, il falloit que Mr. le Prince prît le soin d'ordonner les Gendarmes & les Chevaux-legers du Roi, pour le conduire fans défordre. Mr. le Prince eut alors la confiance qu'il falloit pour être trompé; il s'acquitta exactement de fa commiffion, & prit toutes les précautions néceffaires pour fe faire mener sûrement en prifon.

Le Duc de Longueville étoit à Chaillot, & le Cardinal lui manda par Prioleau fon Agent, qu'il parleroit le jour même au Conseil, de la survivance du Vieux-Palais de Rouen en faveur du fils de Mr. de Beuvron dépendant de lui, & qu'il la lui remettroit entre les mains, afin que cette Maifon la tint de lui. Le Duc fe rendit auffi-tôt au Palais-Royal, le foir du 18. Janvier 1650. & Mr. le Prince, Mr. de Conti & lui étant entrés dans la Galerie de l'appartement de la Reine, ils y

furent arrêtés par Guitault Capitaine de ses Gardes. Quelque temps après, on les fit monter dans un carrosse du Roi, qui les attendoit à la petite porte du jardin. Leur escorte se trouva bien plus foible, qu'on n'avoit crû : elle étoit commandée par le Comte de Miollans Lieutenant des Gendarmes, & Cominges, Lieutenant de Guitault son oncle, les gardoit. Jamais des personnes de telle importance ne furent conduites en prison par un si petit nombre de gens, car il n'y avoit que seize hommes à cheval, avec ce qui étoit en carrosse avec eux. Tout le monde sçait comme le carrosse s'étant rompu entre Paris & Vincennes, ils demeurèrent quatre ou cinq heures par le chemin ; belle occasion pour ceux qui auroient voulu entreprendre de les délivrer, mais personne ne se mit en devoir de le faire.

On voulut arrêter en même temps le Duc de la Rochefoucault & la Mouffaye , & l'on envoya Mr. de la Vrilliere porter un ordre à la Duchesse de Longueville , d'aller trouver la Reine au Palais-Royal , où l'on avoit deffein de la retenir ; mais le Duc de la Rochefoucault la fit réfoudre de partir à l'heure même , & d'aller en diligence en Normandie , pour engager le Parlement de Rouen , & la Normandie , de prendre le parti des Princes , & pour s'affurer des amis & des Places du Duc son mari , & du Havre de Grace. Le Duc de la Rochefoucault l'accompagna en ce voyage ; mais cette Princesse , après avoir effayé inutilement de gagner le Parlement , se retira à Dieppe , qui ne lui servit de retraite que jusqu'à la venue de la Cour , qui fut si prompte , & la pressa de telle sorte que pour se garantir d'être

arrêtée par les bourgeois de Dieppe, & par Plessis-Belliere, qui y étoit allé avec des troupes de la part du Roi, elle fut contrainte de s'embarquer, & de passer en Hollande pour aller à Stenay, où le Maréchal de Turenne s'étoit retiré dès la prison des Princes. Le Duc de la Rochefoucault partit de Dieppe cinq ou six jours devant la Duchesse de Longueville, & s'en alla dans son Gouvernement de Poitou, pour y disposer les choses à la guerre, & pour essayer avec les Ducs de Bouillon, de St. Simon, & de la Force de renouveler les mécontentemens du Parlement, & de la ville de Bordeaux, & de les obliger à prendre les interêts de Mr. le Prince, puisque les Manifestes de la Cour ne lui imputoient pas de plus grands crimes, que d'avoir protégé hautement les interêts de Bordeaux.

Pour ce qui est des raisons qui ont obligé le Cardinal à arrêter Mr. le Prince, je suis persuadé, qu'il n'y en a point eu de bonne (a), & que toutes les règles de la Politique étoient contre ce dessein-là, comme les événemens l'ont fait voir. Outre que jusque-là Mr. le Prince n'avoit pas même été soupçonné de la moindre pensée contre l'Etat. Je crois donc, que non seulement le Cardinal a voulu être par là le maître de la Cour; mais encore qu'il n'a pû souffrir la manière aigre, & méprisante avec laquelle le Prince de Condé le traitoit en public, afin de regagner dans le monde, ce que leur reconciliation lui avoit ôté. Il faisoit la même chose dans les Conseils particuliers pour le détruire dans l'esprit de la

(a) *Causa periculi, non crimen ullum sed gloria viri. In Agricola.*

Reine , & y prendre le poste qu'il y occupoit. Enfin , l'aigreur augmentant entre Mr. le Prince & lui , il se hâta de le perdre pour ne lui pas donner le temps de se reconcilier avec les *Frondeurs*. Il conduisit si adroitement cette affaire , que le Prince de Condé crût non seulement que les préparatifs , que l'on faisoit pour l'arrêter , regardoient les *Frondeurs* ; mais même dans cette vûe-là , il donna lui-même les ordres pour se faire conduire plus sûrement en prison. La chose fut exécutée d'un consentement si général des peuples , que la Duchesse de Longueville étant retirée , sans être connue , dans une maison particulière , pour attendre les choses nécessaires pour partir , vit allumer les feux de joye , & paroître les autres marques de la réjouïssance publique pour la détention de ses freres & de son mari.

L'autorité de la Cour sembloit plus affermie que jamais par la prison des Princes, & par la reconciliation des *Frondeurs*. La Normandie avoit reçu le Roi avec une soumission entiere, & les Places du Duc de Longueville s'étoient rendues sans résistance. Le Duc de Richelieu fut chassé du Havre; la Bourgogne fit comme la Normandie; Bellegarde, le Château de Dijon, & St. Jean de Laune, imiterent les Places de Mr. de Longueville; le Duc de Vendôme fut pourvû du Gouvernement de Bourgogne; le Comte d'Harcourt de celui de Normandie; le Maréchal de l'Hôpital de celui de Champagne & de Brie; le Comte de St. Aignan de celui de Berry; Montrond (a) ne fut pas donné, parce qu'il n'y avoit point de Garnison; celles de

(a) *Place forte en Berry.*

de Clermont & de Damvilliers se révolterent; & Marsin qui commandoit l'armée de Catalogne, fut arrêté prisonnier, & perdit Tortose, dont il étoit Gouverneur. Il n'y eut que Stenay seul, qui demeura dans le parti des Princes. Presque tous leurs amis voyant tant de malheurs, se contenterent de les plaindre, sans se mettre en devoir de les faire cesser.

La Princesse de Condé, & le Duc d'Anguien étoient par ordre du Roi à Chantilly; la Duchesse de Longueville & le Maréchal de Turenne s'étoient retirés à Stenay; le Duc de Bouillon à Turenne; le Duc de la Rochefoucault à Verueil en Angoumois; le Duc de St. Simon à Blaye, & le Duc de la Force à la Force. Ces Messieurs-là émoignerent d'abord un zele égal pour Mr. le Prince; & lorsque les Ducs de Bouillon & de la Roche-

foucault firent le projet de la guerre de Guienne, le Duc de St. Simon, à qui ils en donnerent avis, offrit de recevoir Mr. le Duc d'Anguien dans sa Place; mais quand ils furent près de commencer la guerre, il manqua tout net à sa parole; & le Duc de la Force qui avoit de moindres engagements dans le parti, prit des prétextes pour ne se pas déclarer. Le Duc de la Rochefoucault qui n'avoit point de Places dans son Gouvernement, ni de troupes, fut néanmoins le premier qui prit les armes. Et jugeant de quelle importance il étoit au parti de faire voir qu'on prenoit les armes, non-seulement pour la liberté de Mr. le Prince, mais encore pour la conservation de celle de son fils, il envoya Gourville à Madame la Princesse Douairiere qui étoit releguée à Chantilly, & gardée par un Exempt, aussi-bien que Madame la

Princesse, sa belle-fille, pour lui dire l'état des choses, & lui faire comprendre que la personne de Mr. le Duc d'Anguien étant exposée à toutes les rigueurs de la Cour, il falloit l'en garantir, pour le rendre un des principaux instrumens de la liberté de Monsieur son pere: que pour ce dessein, il étoit nécessaire, que lui & Madame sa mere se rendissent secretement à Brezé en Anjou, où le Duc de la Rochefoucault offroit de les aller prendre avec cinq cents Gentilshommes pour les mener à Saumur, si le dessein qu'il avoit sur cette Place réussissoit; ou en tout cas, pour les conduire à Turenne, où le Duc de Bouillon se joindroit à eux pour les accompagner à Blaye, en attendant que lui & le Duc de Saint Simon eussent achevé de disposer le Parlement de Bordeaux à les recevoir. Quelque avantageuse que fût cette proposi-

tion , il étoit néanmoins mal-aisé de prévoir si elle seroit suivie ou rejetée par Madame la Princesse Douairiere , dont l'humeur inégale, timide & avare , étoit peu propre à entreprendre , & à soutenir un tel dessein. Toutefois , bien que le Duc de la Rochefoucault fût incertain du parti qu'elle prendroit , il fut contraint cependant de se tenir en état d'exécuter ce qu'il avoit envoyé proposer , & d'assembler ses amis sous un prétexte , qui ne fît rien connoître de son intention , afin d'être prêt à partir dans le temps de l'arrivée de Gourville , qu'il attendoit à toute heure. Il crût n'en pouvoir prendre de plus spécieux que celui de l'enterrement de son pere , dont la cérémonie se devoit faire à Verteuil , l'une de ses maisons. Il convia pour cet effet toute la Noblesse des Provinces voisines , & manda à tout ce qui pou-

voit porter les armes dans ses terres, de s'y trouver; de sorte qu'en très-peu de temps, il assembla plus de deux mille chevaux & huit cent hommes de pied. Outre ce corps de Noblesse & d'Infanterie, Beins Colonel Allemand ayant promis de se joindre à lui avec son régiment, le Duc de la Rochefoucault, se vit en état d'exécuter en même temps deux desseins considérables pour le parti qui se formoit: l'un étoit celui qu'il avoit envoyé proposer à Madame la Princesse Douairiere, & l'autre étoit de se saisir de Saurmur. Ce Gouvernement avoit été donné à Guitault après la mort du Maréchal de Brezé, pour récompense d'avoir arrêté Mr. le Prince. C'est une Place qui se pouvoit rendre très-importante dans une guerre civile, étant située au milieu du Royaume, & sur la riviere de Loire entre Tours & Angers. Un Gentil-

homme nommé de Mons y commandoit sous le Maréchal de Brezé, & sçachant que Cominges, neveu de Guitault y alloit avec des ordres du Roi, & menoit deux mille hommes de pied, pour l'assiéger s'il refusoit de sortir, il différa sous des prétextes qu'il prit de remettre la Place entre les mains de Cominges, & manda cependant au Duc de la Rochefoucault, qu'il l'en rendroit maître, & qu'il prendroit son parti, s'il vouloit y mener des troupes. Le Marquis de Jarzay offrit aussi de se jeter dans la Place avec ses amis, & de la défendre, pourvû que le Duc de la Rochefoucault lui promît par écrit de le venir secourir dans le temps qu'il lui avoit marqué. Le Duc accepta & signa ces conditions d'autant plus volontiers que les deux desseins dont je viens de parler, convenoient ensemble, & se pouvoient exécuter en même temps. Dans cette vûe, le même

Duc fit assembler toute la Noblesse , qui étoit venue à la cérémonie de l'enterrement de son pere , & leur dit : qu'ayant évité d'être arrêté prisonnier à Paris avec Monsieur le Prince , il se trouvoit peu en sureté dans ses terres , qui étoient environnées de gens de guerre , qu'on avoit affecté de disperser tout autour sous le prétexte du quartier-d'hyver , mais en effet , pour le pouvoir surprendre dans sa maison : qu'on lui offroit une retraite assurée dans une Place voisine , & qu'il demandoit à ses véritables amis de l'y vouloir accompagner , laissant aux autres la liberté de faire ce qu'ils voudroient. Plusieurs parurent embarrassés de cette proposition , & prirent divers prétextes pour se retirer. Le Colonel Beins fut un des premiers qui lui manqua de parole , mais il y eut sept cent Gentilshommes qui lui promirent de le suivre

avec ce nombre de cavalerie, & avec l'infanterie qu'il avoit tirée de ses terres. Gourville l'étant venu joindre sur la route de Saumur, lui rapporta que Madame la Princesse avoit approuvé son conseil; mais qu'étant obligée de garder bien des mesures pour la Cour, il lui falloit du temps & beaucoup de précautions pour exécuter un dessein dont les suites étoient si grandes; qu'elle étoit peu en état d'y contribuer de son argent, & que tout ce qu'elle pouvoit faire alors, étoit de lui envoyer vingt mille livres. Le Duc de la Rochefoucault voyant son premier dessein retardé, se résolut de continuer celui de Saumur; mais bien qu'il y arrivât huit jours devant la fin du temps que le Gouverneur lui avoit promis de tenir, il trouva néanmoins la capitulation faite, & que Jarzay n'avoit point exécuté ce dont il étoit convenu avec

lui; desorte qu'il fut obligé de retourner sur ses pas. Il défit dans sa marche quelques compagnies de cavalerie des troupes du Roi, & étant arrivé chez lui, il congédia la Noblesse qui l'avoit suivi, & en repartit bien-tôt après, parce que le Maréchal de la Meilleraye marchant à lui avec toutes ses troupes, il fut contraint de se retirer à Turenne chez le Duc de Bouillon, après avoir jetté dans Montrond cinq cent hommes de pied & cent chevaux qu'il avoit levés & armés avec une diligence extrême. En arrivant à Turenne, le Duc de Bouillon & lui eurent nouvelle que Madame la Princesse avoit suivi le conseil qu'on lui avoit donné de partir secrètement de Montrond avec le petit Duc d'Anguien, & qu'elle venoit à Turenne pour être de-là menée par eux à Bordeaux, où ils avoient beaucoup d'amis disposés à

les recevoir. Mais ils sçurent aussi que le Duc de Saint Simon ayant reçu des lettres de la Cour, & sçachant la prise de Bellegarde, n'étoit pas dans les mêmes sentimens, & que ce changement soudain avoit refroidi tous les amis de Bordeaux, qui jusques-là avoient paru les plus zelés pour les interêts de Mr. le Prince. Néanmoins Langlade, dont le Duc de Bouillon s'étoit servi dans cette négociation, les ayant raffermis avec beaucoup de peine & d'adresse, il revint en donner avis au Duc de Bouillon, qui assembla trois cent Gentilshommes de ses amis, pour aller recevoir Madame la Princesse, & le Duc de la Rochefoucault manda les siens, qui arriverent à Turenne au nombre de trois cent, conduits par le Marquis de Sillery, bien que le Maréchal de la Meilleraye les menaçât de les faire piller par ses troupes, s'ils al-

loient trouver ce Duc. Outre ses amis, le Duc de Bouillon leva mille deux cent hommes d'infanterie de ses terres, & sans attendre le Marquis de Sillery, ils marcherent ainsi vers les montagnes d'Auvergne, par où devoit passer Madame la Princesse conduite par Chavaignac. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault attendirent deux jours en un lieu nommé la Bonne, où Madame la Princesse & Monsieur son fils arriverent enfin, après des fatigues insupportables à des personnes d'un âge si peu capable d'en souffrir. On les conduisit de-là à Turenne, où s'étoient rendus à même temps les Comtes de Meille, de Coligny, Guitault, le Marquis de Cessau, Beauvais, Chantorny, Briole, le Chevalier de Riviere, & beaucoup de personnes de qualité & d'Officiers des troupes de Mr. le Prince, qui servirent durant toute

cette guerre avec beaucoup de fidélité & de valeur. La Princesse & le petit Duc y demeurèrent huit jours, pendant lesquels on prit Brive-la-gaillarde, & la Compagnie des Gendarmes du Prince Thomas, qui étoit de cent maîtres. Ce séjour à Turenne qui étoit nécessaire pour disposer les esprits de Bordeaux, chancellans & découragés par la conduite du Duc de Saint Simon, & pour y pouvoir aller en sûreté, donna loisir au Général de la Valette, frere naturel du Duc d'Espernon, qui commandoit l'armée du Roi, de se trouver sur le chemin de Madame la Princesse pour lui empêcher le passage : mais étant demeurée à une maison du Duc de Bouillon nommée Rochefort, le Duc de la Rochefoucault & lui marcherent au Général de la Valette, avec toutes les troupes qu'ils avoient levées dans leurs terres, & six cent

Gentilshommes de leurs amis. Ils le joignirent à Montelard en Perigord, mais il lâcha le pied sans combattre, & se retira par des bois à Bergerac, après avoir perdu tous ses bagages. Madame la Princesse reprit après cela le chemin de Bordeaux sans rien trouver qui s'opposât à son passage. Il ne restoit plus qu'à surmonter les difficultés qui se trouvoient dans cette ville. Elle étoit partagée en diverses cabales. Les créatures du Duc d'Espéron, & ceux qui suivoient les nouveaux sentimens du Duc de Saint Simon, s'étoient joints avec ceux qui servoient la Cour, & entr'autres avec le Sieur de la Vie, Avocat-Général au Parlement de Bordeaux, homme habile & ambitieux. Ceux-là faisoient tous leurs efforts, pour faire fermer les portes de la ville à Madame la Princesse. Néanmoins dès qu'on scût à Bordeaux qu'elle de-

voit arriver avec Monsieur son fils , à Lormond près de la ville , tout le monde donna des marques publiques de réjouissance. Il en sortit un très-grand nombre au-devant d'elle, on couvrit les chemins de fleurs , & le bateau qui les menoit fut suivi de tous ceux qui étoient sur la rivière , les vaisseaux du Port les saluerent de toute l'artillerie , & ils entrèrent ainsi à Bordeaux nonobstant l'effort qu'on avoit fait sous main pour les empêcher. Cependant bien que le Parlement & les Jurats ne la vissent point en Corps , il n'y eut presque point de particuliers qui ne lui donnassent des assurances de service ; mais avec tout cela , la cabale de la Cour , & celle de Mr. d'Espernon empêcherent , que les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault ne fussent reçus dans la ville , dès les premiers jours. Ils en passèrent deux ou trois

dans le Fauxbourg des Chartreux , où tout le peuple alla en foule les voir , & leur offrir de les faire entrer par force. Ils n'accepterent pas ce parti-là , & se contenterent , comme j'ai dit , d'entrer ensemble dans la ville deux jours après Madame la Princesse , & cela sur le soir pour éviter le désordre. Il n'y avoit point alors d'autres troupes du Roi dans la Province , que celles que commandoit le Général de la Valette , lesquelles étoient près de Libourne. Celles des Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault consistoient en cinq ou six cent Gentilshommes de leurs amis , & l'infanterie qu'ils avoient pû tirer de leurs terres. Ainsi n'étant point troupes réglées , il étoit impossible de les retenir , & chacun étoit sur le point de se retirer. On jugea donc , qu'il falloit essayer auparavant de rencontrer le Général de la Valette , & pour cet effet on

marcha avec toutes les troupes vers Libourne , où il étoit : mais en ayant eu avis , il se retira & évita le combat une seconde fois , jugeant bien que la Noblesse étoit sur le point de s'en retourner ; & qu'en ne combattant point , il se rendoit certainement le maître de la Campagne.

Eu ce temps-là , le Maréchal de la Meilleraye eut ordre de marcher vers Bordeaux avec son armée , par le pays d'entre deux mers , & le Roi s'avança vers Libourne. Ces nouvelles firent hâter les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault de faire leurs levées malgré les empêchemens qu'ils recevoient , & par le manque d'argent , & par le grand nombre de gens du Parlement & de la ville qui traversoient sous main leurs desseins. Les choses vinrent même à une extrémité , qui pensa causer de grands défor-

dres ; car un Officier Espagnol étant venu trouver Madame la Princesse de la part du Roi d'Espagne , & ayant apporté vingt ou vingt-cinq mille écus , pour subvenir aux plus pressans besoins , le Parlement qui jusques-là avoit toleré Madame la Princesse & son fils dans la ville , & qui ne s'étoit point encore expliqué en leur faveur comme le peuple, crût qu'il suffisoit de s'opposer à la reception de cet Envoyé d'Espagne dans Bordeaux , pour justifier par une seule action toute la conduite passée , & afin que privant ainsi le parti du secours qu'il attendoit d'Espagne , il le réduisît à la nécessité de recevoir la loi , qu'on lui voudroit imposer. Le Parlement s'étant donc assemblé , ordonna , que cet Espagnol sortiroit de Bordeaux à l'heure même : mais le peuple ayant connu quelles seroient les suites de cet Arrêt , prit aussi

tôt les armes, investit le Palais, & menaça d'y mettre le feu, si le Parlement ne révoquoit ce qu'il venoit de résoudre.

D'abord on crût dissiper facilement cette émotion, en faisant paroître les Jurats; mais le trouble augmentant sur le retardement qu'on apportoit à la révocation de l'Arrêt, le Parlement envoya donner avis aux Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault de ce désordre, & les prier de le faire cesser. Ils ne furent pas fâchés, qu'on eût besoin d'eux en cette rencontre; mais outre qu'il leur importoit extrêmement pour jeter les fondemens de leur parti, que le peuple obtînt la cassation de l'Arrêt, avant que de laisser le Palais libre, ils craignoient encore que paroissant régler les mouvemens de la sédition, l'on ne leur imputât de l'avoir causée. Ainsi ils résistèrent d'abord

à faire ce que le Parlement desiroit d'eux; mais voyant enfin que les choses s'échauffoient à un point, qu'il n'y avoit plus de temps à perdre, ils coururent au Palais, suivis de leurs gardes, & s'abandonnant parmi ce peuple irrité, comme il étoit sur le point de brûler le Palais, ils arrêterent sa fureur, & se rendirent médiateurs entre le Parlement & lui. Ainsi l'Envoyé d'Espagne eut dès-lors toute la liberté qu'il desiroit. Ensuite les Généraux jugerent qu'il étoit nécessaire de faire une revûe générale des Bourgeois, pour leur faire connoître leurs forces, & les disposer peu-à-peu à se résoudre de soutenir le siège. Ils voulurent eux-mêmes les mettre en bataille, bien qu'ils eussent reçu plusieurs avis, qu'il y avoit des gens gagnés pour les assassiner. Néanmoins parmi les salves continuelles, qui leur furent faites par plus de douze

mille hommes , il n'arriva aucun accident qui leur donnât lieu de croire cet avis. On fit ensuite commencer quelques dehors à Bordeaux ; mais comme il venoit peu d'argent d'Espagne , on ne pût mettre aucun ouvrage en défense ; car dans toute cette guerre , on n'a touché des Espagnols que deux cent vingt mille livres , le reste ayant été pris sur le convoi , ou sur le crédit de Madame la Princesse , ou celui des Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault , ou de Monsieur Lâiné. Néanmoins en très-peu de temps on leva près de trois mille hommes de pied , & sept ou huit cent chevaux ; on prit Castelnau , qui est à quatre lieuës de Bordeaux , & on se seroit étendu davantage , sans les nouvelles qu'on eut de l'approche du Maréchal de la Meilleraye du côté d'entre les deux mers , & de celle du Duc d'Espernon , qui vint

joindre le Général de la Valette. Sur ces avis les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault dépêchèrent le Marquis de Sillery en Espagne, pour faire sçavoir l'état des choses, & pour faire venir promptement le secours, qu'on en avoit promis. Cependant on laissa une garnison dans Castelnau, & on se retira avec le reste des troupes à Blanquefort, qui est à deux lieuës de Bordeaux. Ce fut en ce lieu-là que le Duc d'Espéron vint attaquer les Quartiers. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault étoient retournés à Bordeaux, & Chambon Maréchal de Camp commandoit les troupes, qui étoient de beaucoup plus foibles que celles du Duc d'Espéron. Néanmoins, bien qu'il ne pût défendre l'entrée de son Quartier, les marais & les canaux, qui en environnoient une partie, lui donnerent moyen de se retirer sans être rom-

pu, & de sauver les troupes & tout le bagage. Sur le bruit de ce combat, les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault partirent de Bordeaux avec un grand nombre de Bourgeois, & ayant joint leurs troupes retournerent vers le Duc d'Espéron, dans le dessein de le combattre, si les mêmes canaux ne les avoient empêchés de venir aux mains. Tout se passa en escarmouches, où le Duc d'Espéron perdit beaucoup d'Officiers & de Soldats; du côté de Bordeaux, il y eut peu de gens de tués, Guitault Chambellan de Monsieur le Prince y fut blessé: & depuis cela les troupes du Maréchal de la Meilleraye, & celles du Duc d'Espéron, ferrerent Bordeaux de plus près. Ils reprirent même l'Isle de Saint George qui est dans la Garonne, à quatre lieues au-dessus de la ville, où on avoit commencé quelque fortification.

Elle fut défendue trois ou quatre jours avec assez de vigueur , parce-que tous les jours on y faisoit entrer un régiment frais. Le Général de la Valette y fut blessé , & mourut peu de jours après. Mais enfin les bateaux qui y avoient amené des troupes , & qui devoient ramener celles qu'on relevoit, ayant été coulé à fonds , par une batterie que le Maréchal de la Meilleraye avoit fait dresser sur le bord de la riviere , la frayeur prit les soldats, & même les Officiers de telle sorte qu'ils se rendirent tous prisonniers de guerre ; & ainsi ceux de Bordeaux perdirent tout à la fois cette Isle , & 1200. hommes de leur meilleure infanterie. Ce désordre & l'arrivée du Roi à Libourne , qui fit aussitôt attaquer le château de Vaire , à deux lieuës de Bordeaux , apportèrent une grande consternation dans la ville ; le Parlement & la ville se

voyant à la veille d'être assiégés par le Roi, manquoient de toutes les choses nécessaires pour se défendre; nul secours ne leur venoit d'Espagne, & leur crainte avoit enfin réduit le Parlement à s'assembler, pour délibérer s'il enverroit des Députés demander la paix, aux conditions qu'il plairoit au Roi; lorsqu'on apprit que Vaire étoit pris, & que le Gouverneur, nommé Richon, s'étant rendu à discrétion, avoit été pendu. Cette sévérité, par laquelle le Cardinal croyoit jeter la terreur & la division dans Bordeaux, fit un effet tout contraire; car cette nouvelle étant venue dans un temps, où, comme je viens de dire, les esprits étoient étonnés & chancelans, les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault sçurent si bien se prévaloir de cette conjoncture, qu'ils remirent leurs affaires en meilleur état, en faisant
pendre

pendre aussi le Commandant de l'Isle Saint George , qui s'étoit aussi rendu à eux à discrétion. Mais afin que le Parlement & le peuple partageassent avec les Généraux une action , qui n'étoit pas moins nécessaire , qu'elle paroïssoit hardie , ils firent juger Canoles (c'étoit le nom de ce Commandant) par un Conseil de guerre , où présidoient Madame la Princesse & Monsieur le Duc d'Anguien , & qui étoit composé non - seulement des Officiers des troupes , mais encore des deux Députés du Parlement qui y assistoient toujours , & des trente-six Capitaines de la ville. Tous condamnerent d'une voix ce pauvre Gentilhomme qui n'avoit d'autre crime que son malheur ; & le peuple animé lui donna à peine le temps d'être exécuté , qu'il voulut déchirer son corps en pièces.

Cette action étonna la Cour ,
rassura les Bordelois , & disposa de
telle sorte les choses dans la ville ,
qu'on s'y résolut d'attendre le siège ,
& de se défendre courageusement ,
se fiant en leurs propres forces & aux
promesses des Espagnols , qui les
assuroient d'un prompt & puissant
secours. Dans ce dessein on se hâ-
ta de faire un Fort de quatre petits
bastions à la Bastide , qui est vis-à-
vis de Bordeaux de l'autre côté de
la riviere. On travailla avec soin
aux autres fortifications de la ville
mais comme beaucoup de Bourgeois
avoient des maisons dans le Faux-
bourg de Saint Surin ils ne voulu-
rent pas permettre qu'on les brûlât
ni même , qu'on en rasât aucune
bien qu'on leur représentât , que ce
Fauxbourg seroit attaqué le premier
& qu'il étoit capable de loger tout
l'infanterie du Roi : de sorte qu'
tout ce qu'on pût faire , fut d'en

couper les avenues , & de percer les maisons , ce qui ne fut fait , que pour contenter le peuple , & non pas pour esperer de défendre un lieu de si grande garde avec des Bourgeois , & si peu de troupes qui restoient , lesquelles ne montoient pas à sept ou huit cent hommes de pied , & trois cents chevaux. Néanmoins comme l'on dépendoit du peuple & du Parlement , il fallut les satisfaire contre les règles de la guerre , & entreprendre de défendre le Fauxbourg de Saint Surin , qui est ouvert de tous les côtés. La porte de la ville qui en est la plus proche , est celle de Dijon : elle fut trouvée si mauvaise , parce qu'elle n'est défendue de rien , & qu'on y arrive de plein pied , qu'on jugea à propos de la couvrir d'une demi-lune : mais comme l'on manquoit de tout , on se servit d'une petite hauteur de fumier , qui étoit devant la porte ,

laquelle étant escarpée en forme de demi-lune, sans parapet, ni sans fossé, se trouva néanmoins la plus grande défense de la ville.

Le Roi étant demeuré à Bourg (a), le Cardinal Mazarin vint à l'armée; elle étoit de huit mille hommes de pied, & de près de trois mille chevaux: on résolut d'attaquer le Fauxbourg de St. Surin: d'autant plus facilement que n'y ayant que les avenues de gardées, on pouvoit sans péril gagner les maisons, entrer par-là dans le Fauxbourg, & couper même ce qui défendrait les barricades de l'Eglise, sans qu'on pût se retirer dans la ville. On croyoit de plus, que la demi-lune ne pouvant être défendue, on se logeroit à la porte de Dijon dès le premier jour. Pour cet effet, le Maréchal de la Meilleraye fit attaquer les barricades & le:

(a) *Petite ville entre la Garonne & la Dordogne, appelée dans le pais Bourgsur-Mer.*

maisons en même temps , & Palluau avoit ordre auffi d'entrer par le Palais Galien , & de couper entre le Fauxbourg & la ville droit à la demi-lune. Mais le Maréchal de la Meilleraye ayant fait donner devant que Palluau fût arrivé , il trouva plus de réfistance qu'il n'avoit crû. L'escarmouche avoit commencé dès que les troupes du Roi s'étoient approchées ; on avoit mis force mousquetaires dans les hayes & dans les vignes , qui couvroient le Fauxbourg ; ils arrêterent d'abord les troupes du Roi avec grande perte ; Choupes Maréchal de Camp y fut blessé , & plusieurs Officiers tués. Le Duc de Bouillon étoit dans le Cimetiere de l'Eglise de St. Surin , avec ce qu'il avoit pû faire sortir de Bourgeois , pour rafraîchir les postes , & le Duc de le Rochefoucault étoit à la barricade , où se faisoit la principale attaque : elle fut empor-

tée; Beauvais, Chafferat, & le Chevalier de Todias y furent pris; le feu fut très-grand de part & d'autre, il y eut cent ou six vingts hommes de tués du côté des Ducs, & sept ou huit cents du côté du Roi; néanmoins le Fauxbourg fut emporté; mais on ne passa pas outre; & on se résolut d'ouvrir la tranchée, pour prendre la demi-lune, & de faire une autre attaque par les allées de l'Archevêché. J'ai déjà dit, qu'il n'y avoit point de fossé à la demi-lune; de sorte que pouvant être emportée facilement, les Bourgeois ne voulurent point entrer en garde, & se contenterent de tirer de derriere leurs murailles. Les assiégeans l'attaquerent trois fois avec leurs meilleures troupes, ils entreurent même dedans; mais ils en furent repoussés par le Duc de la Rochefoucault, qui y mena les Gardes du Prince de Condé, & les siennes,

dans le temps que ceux qui défendoient la demi-lune , avoient plié. Il y avoit trois ou quatre Officiers de Navaille qui y furent pris , & le reste chassé ou tué. Les assiégés firent trois grandes sorties , à chacune desquelles ils nettoyerent la tranchée , & brûlerent le logement des ennemis. La Chappelle-Biron , Maréchal de Camp des troupes du Duc de Bouillon , fut tué à la dernière. Enfin , après treize jours de tranchée ouverte , le siège n'étoit pas plus avancé que le premier jour. Mais comme ceux de Bordeaux avoient trop peu d'infanterie , pour relever la garde des portes attaquées , & que ce qui n'avoit point été tué , ou blessé , étoit presque hors de combat par la fatigue de treize jours de garde , les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault les firent rafraîchir par la cavalerie , qui mit pied à terre ; & ils y de-

meurerent eux-mêmes les quatre ou cinq derniers jours sans en partir , afin d'y retenir plus de gens par leur exemple.

Cependant Mr. le Duc d'Orléans & les *Frondeurs* voyant que non seulement on transféroit les Princes à Marcouffi ; mais aussi qu'on se dispofoit de les mener au Havre , & craignant que la chute de Bordeaux ne rendît la puissance du Cardinal plus formidable , ne voulurent point attendre l'événement du fiége , & firent partir des Députés pour s'entremettre de la paix. Ce furent les Sieurs le Meufnier & Bitaud , conduits par le Condrai-Montpensier de la part de Mr. le Duc d'Orléans. Ils arriverent à Bourg pour faire des propositions de paix au Roi. Ils en donnerent avis au Parlement de Bordeaux ; & de part & d'autre on convint de faire une trêve de quinze jours.

Dès qu'elle fut résolue, le Coudrai-Montpensier & les deux Députés de Paris entrèrent dans la ville, pour y porter les choses au point qu'ils desiroient. La Cour desiroit la Paix, craignant l'événement du siège de Bordeaux, dont la résistance étoit d'autant plus opiniâtre, qu'il esperoit le secours d'Espagne, & celui du Maréchal de la Force, qui étoit sur le point de se déclarer. D'autre part, comme le Parlement, ennuyé des longueurs & du péril du siège, souhaitoit la paix; les cabales de la Cour, & du Duc d'Espèrnon, agirent puissamment, pour y disposer le reste de la ville; l'infanterie étoit ruinée, & le secours que j'ai dit, avoit manqué trop souvent pour s'y devoir encore attendre; tout cela ensemble fit résoudre le Parlement à envoyer des Députés à Bourg. Il convia Madame la Princesse, &

les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, d'y en envoyer aussi; mais comme ils n'avoient tous deux d'autre interêts, que la liberté des Princes; & qu'ils ne pouvoient désirer la paix sans cette condition-là, ils se contenterent de ne s'opposer point à une chose, qu'aussi bien ils ne pouvoient empêcher. Ils refuserent donc d'y envoyer personne, & prièrent seulement les Députés de ménager leur sûreté, & la liberté de Madame la Princesse, du Duc d'Anguien & de tout ce qui avoit été dans son parti, avec le rétablissement de chacun. Les Députés allerent à Bourg & conclurent la Paix, sans en communiquer les articles à Madame la Princesse, ni aux Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault. Les conditions étoient, que le Roi seroit reçu dans Bordeaux en la maniere qu'il a accoutumé de l'être dans les autres villes

de son Royaume : que les troupes qui avoient soutenu le siége fortiroient, & pourroient en sureté aller joindre l'armée de Mr. de Turenne à Stenay ; que tous les privilèges de la ville & du Parlement seroient maintenus ; & que le château Trompette demeureroit démoli. On permit à Madame la Princesse, & au Duc d'Anguien, d'aller à Montrond, où le Roi entretiendroit une très-petite Garnison pour la sûreté de Madame la Princesse, qui la choisiroit de sa main. Le Duc de Bouillon se retira à Turenne, & le Duc de la Rochefoucault qui étoit, comme j'ai dit, Gouverneur de Poitou, se retira aussi chez lui sans faire les fonctions de sa Charge, & sans avoir aucun dédommagement pour sa maison de Verteuil, que le Roi avoit fait raser. Madame la Princesse d'Anguien, & les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault,

partirent ensemble de Bordeaux , pour aller à Coutras. Le Marechal de la Meilleraye , qui alloit à Bordeaux , rencontra sur l'eau Madame la Princesse , & lui proposa de voir le Roi & la Reine , lui faisant esperer que le Roi accorderoit peut-être aux prieres , ou aux larmes d'une femme , ce qu'il avoit crû devoir refuser , lorsqu'on le lui avoit demandé les armes à la main. Enfin , nonobstant la répugnance , que Madame la Princesse avoit d'aller à la Cour , les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault lui conseillerent de suivre l'avis du Maréchal de la Meilleraye , afin qu'on ne pût au moins lui reprocher d'avoir oublié aucune chose pour la liberté de son mari. Outre qu'ils jugeoient bien , qu'une entrevûe comme celle-là , qui ne pouvoit avoir été concertée avec les *Frondeurs* , ni avec Mr. le Duc d'Orléans , leur donneroit sans

doute l'inquiétude, & pourroit produire des effets considérables. Le Maréchal de la Meilleraye retourna à Bourg porter la nouvelle de l'acheminement de Madame la Princesse & de sa suite. Ce changement si soudain surprit Mademoiselle, & lui fit croire qu'on traitoit beaucoup de choses sans la participation de Monsieur. Elle y fut encore confirmée parce que les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault eurent de grandes conférences séparément avec le Cardinal Mazarin, dans le dessein de le résoudre à donner la liberté aux Princes, ou de le rendre suspect à Monsieur. Ils lui représentoient que les Princes lui en seroient d'autant plus obligés, qu'ils sçavoient bien qu'il n'étoit pas en état d'y être contraint par la guerre; qu'il lui étoit assez glorieux, que toute l'Europe vît qu'il avoit ruiné, & rétabli Mr. le Prince, quand il

avoit voulu ; que le procédé des *Frondeurs* lui devoit faire connoître , qu'ils se vouloient rendre maîtres des Princes , afin de les perdre , & de le perdre lui-même ensuite avec plus de facilité ; ou pour leur donner la liberté , & les engager par-là à travailler ensemble à la ruïne de la Reine & à la sienne ; que la guerre étoit finie en Guienne , mais que le desir de la recommencer dans tout le Royaume ne finiroit jamais qu'avec la prison des Princes ; & qu'il en devoit d'autant plus croire ceux qui lui parloient , qu'ils ne craignoient pas de le dire à lui-même , pendant qu'il les avoit entre ses mains , & qu'ils n'avoient autre sûreté que sa parole ; que les cabales se renouvelloient de toutes parts dans le Parlement de Paris & dans tous les autres Parlemens du Royaume , pour procurer la liberté aux Princes , ou pour les

ôter de ses mains ; que pour eux , ils lui déclaroient qu'ils favoriseroient tous les desseins qu'on feroit pour les tirer de prison ; mais que tout ce qu'ils pouvoient faire pour lui , étoit de souhaiter que préférablement à tous autres ils lui en eussent l'obligation. Ce discours fit l'effet qu'on desiroit ; il ébranla le Cardinal ; il donna de la jalousie à Monsieur , & aux *Frondeurs* ; il leur ôta l'espérance d'avoir les Princes entre leurs mains , & les fit enfin résoudre de se réunir avec eux , & de chercher de nouveau les moyens de perdre le Cardinal.

Pendant que les choses se passoient ainsi , & que les soins de la Cour étoient employés à pacifier les désordres de la Guienne , Mr. de Turenne tiroit de grands avantages de l'éloignement du Roi. Il avoit obligé les Espagnols de lui donner le Commandement de leurs troupes

& de celles de Mr. de Lorraine ; il y avoit joint tout ce qu'il avoit pû conſerver de celle de Monsieur le Prince : il étoit maître de Stenai, & n'avoit point d'ennemis oppoſés. Ainſi, rien ne l'empêchoit d'entrer en France , & d'y faire des progrès conſidérables , que la répugnance , que les Eſpagnols ont accoûtumé d'avoir pour les deſſeins de cette nature , dans leſquels ils craignent également de hazarder leurs troupes , pour des avantages qui ne les regardent pas directement , & de ſe mettre en état qu'on leur puiſſe ôter la communication de leurs pays ; de ſorte qu'ils crurent faire beaucoup d'assiéger Mouzon , qu'ils prirent enfin après un mois de tranchée ouverte. Néanmoins Mr. de Turenne ſurmonta toutes leurs difficultés , & il les fit réſoudre avec d'extrêmes peines à marcher droit à Paris , eſperant que ſa préſence

avec ses forces & l'éloignement du Roi , y apporteroit assez de troubles & de confusion , pour lui donner lieu d'entreprendre beaucoup de choses. Les amis de Monsieur le Prince commencerent alors à former des entreprises pour le tirer de prison ; le Duc de Nemours s'étoit déclaré ouvertement pour ses intérêts , & tout sembloit contribuer au dessein de Monsieur de Turenne. Pour profiter donc de cette conjoncture , il entra en Champagne , & prit d'abord Château - Porcien & Rétel qui firent peu de résistance. Il s'avança ensuite jusqu'à la Ferté-Milon ; mais y ayant appris qu'on avoit transféré les Princes au Havre-de-Grace , les Espagnols ne voulurent pas passer outre , & il ne fut plus au pouvoir de Mr. de Turenne de s'empêcher de retourner avec l'armée à Stenay. Cependant il donna ses ordres , pour fortifier Rétel ,

& y laissa *Delli-Ponti* avec une garnison Espagnole , ne croyant pas pouvoir mieux choisir, pour confier une Place qui étoit devenue très-imporrante , que de la donner à un homme , qui en avoit défendu si glorieusement trois ou quatre des plus considérables de Flandre. Le bruit de ces choses fit hâter le retour de la Cour ; & les *Frondeurs* qui avoient été unis au Cardinal , tant que les Princes étoient demeurés à Vincennes , & à Marcouffi , dans l'espérance de les avoir en leur pouvoir, la perdirent entierement en les voyant conduire au Havre. Ils cachèrent toutefois leur ressentiment contre lui , sous les mêmes apparences, dont ils s'étoient servis pour cacher leurs liaisons ; & bien que depuis la prison des Princes ils eussent essayé de tirer sous main tous les avantages possibles de leur reconciliation avec le Cardinal , ils affec-

oient toujours , & de son consentement , de faire croire qu'ils n'a-
oient point changé le dessein de le
erdre , afin de conserver leur cré-
it parmi le peuple. De sorte que
e qu'ils firent dans le commence-
ment de concert avec le Cardinal ,
eur servit contre lui-même , quand
ls souhaiterent tout de bon de le
uïner. Ce qui augmenta encore leur
aine , fut la fierté avec laquelle le
Cardinal traita tout le monde à
son retour. Il se persuada aisément
qu'ayant fait conduire les Princes
au Havre , & pacifié la Guienne ,
il devoit être au-dessus des cabales ;
de sorte que négligeant ceux dont
il avoit le plus de besoin , il ne son-
gea qu'à assembler un corps d'ar-
mée , pour reprendre Rétel & Châ-
teau-Porcien. Il en donna le Com-
mandement au Marquis du Pleffis-
Praslin , & le fit partir avec beau-
coup de diligence , pour investir

Rétel, résolu de se rendre à l'armée vers la fin du siège, pour en avoir toute la gloire. Cependant Mr. de Turenne donna avis aux Espagnols du dessein du Cardinal, & *Delli-Ponti* lui ayant promis de tenir un temps assez considérable, il prit des mesures avec eux pour le secourir. Son dessein étoit de marcher avec diligence à Rétel, & de faire deux choses l'une, ou d'obliger le Marquis du Plessis à lever le siège ou de charger les quartiers de son armée séparés; mais la lâcheté ou l'infidélité de *Delli-Ponti* rendit non seulement ses desseins inutiles, mais le contraignit de combattre avec désavantage, & lui fit perdre la bataille. Car *Delli-Ponti* s'étant rendu six jours plutôt qu'il n'avoit promis, le Marquis du Plessis fortifié des troupes fraîches qui l'avoient joint, marcha une journée au-devant de Mr. de Turenne, qui ne

ouvant éviter un combat si inégal ,
il donna avec beaucoup de valeur ,
mais avec un très-malheureux suc-
cès. Il rallia ce qu'il pût de ses trou-
pes , & au-lieu de se retirer à Ste-
yay , où il sembloit que sa présence
fût principalement nécessaire , pour
affermer les esprits étonnés de la
perte de la bataille , il alla trouver le
Comte de Fuenfaldagne , non-seu-
lement pour prendre ensemble leurs
mesures sur les affaires présentes ;
mais aussi pour ne laisser pas ima-
giner aux Espagnols , que ce qui lui
venoit d'arriver , fût capable de lui
en faire prendre aucunes sans leur
participation. Après cette victoire ,
le Cardinal qui s'étoit avancé jus-
qu'à Rétel , retourna à Paris en
triomphe , & parut si enflé de cette
prospérité , qu'il renouvela dans les
esprits le dégoût & la crainte de sa
domination.

On remarqua alors , que la fortune disposa tellement de l'événement de cette bataille , que Mr. d' Turenne qui l'avoit perdue , devint par - là nécessaire aux Espagnols & eut le Commandement entier de leur armée ; & le Cardinal , qui s'attribuoit la gloire de cette action réveilla l'envie & la haine publique contre lui. Les *Frondeurs* jugerent qu'il cesseroit d'avoir besoin d'eux & craignant d'être sacrifiés à Mr. le Prince , ils entrèrent dès - lors en traité avec le Président Viole. Arnaud , Montreuil , secrétaire de Mr. le Prince de Conti , & plusieurs autres entamerent des négociations avec Monsieur le Duc d'Orléans le Coadjuteur , Madame de Chevreuse , & les *Fondeurs* , comme aussi avec Monsieur de Beaufort & Madame de Montbazon ; d'autres traitèrent avec le Cardinal.

Dans ce temps-là la Princesse Palatine avoit plus de part que personne à la confiance des Princes, & celle de la Duchesse de Longueville; elle avoit commencé toutes les négociations des Princes, tant avec les *Frondeurs*, qu'avec le Cardinal, & pareillement avec Madame de Chevreuse, dont la fille devoit épouser le Prince de Conti, & avec Madame de Montbazon & le Duc de Beaufort: elle étoit dépositaire de leurs traités, quelque opposés qu'ils pussent être. Se voyant donc chargée de tant de choses contraires à la fois, & craignant de devenir suspecte aux uns ou aux autres, elle manda au Duc de la Rochefoucault, qu'il vint à Paris sans être connu, & qu'elle lui diroit l'état des choses, pour prendre ensemble la résolution de conclure avec l'un ou l'autre parti. Le Duc de la Rochefoucault se rendit à Pa-

ris avec une extrême diligence , & demeura toujours caché chez la Princesse Palatine , afin de pouvoir examiner avec elle ce que de toute parts on lui venoit proposer. L'intérêt général des *Frondeurs* étoit l'éloignement & la ruine entière du Cardinal ; à quoi ils demandoient que les Princes contribuassent avec eux de tout leur pouvoir. Madam de Chevreuse desiroit , que Mr. le Prince de Conti épousât sa fille qu'après la chute du Cardinal on mit Mr. de Château-neuf dans la place de Premier Ministre , moyennant quoi l'on donneroit à Mr. le Prince le Gouvernement de Guienne avec la Lieutenance générale de cette Province , & Blaye pour celui de ses amis qu'il choisiroit ; & le Gouvernement de Provence pour Mr. le Prince de Conti. Le Duc de Beaufort & Madame de Montbazou n'avoient aucune connoissance de ce

es choses, & ils faisoient aussi un traité particulier, que les autres ignoroient, lequel consistoit seulement à donner de l'argent à Madame de Montbazon, & à lui faire obtenir pour son fils la survivance, & la récompense de quelques-unes des Charges de son pere. Le Coadjuteur paroissoit sans autre intérêt que celui de ses amis; mais outre qu'il croyoit rencontrer toute sa grandeur dans la perte du Cardinal, il avoit une grande liaison avec Madame de Chevreuse, & l'on sçavoit, que la beauté de Mademoiselle sa fille avoit encore plus de pouvoir sur lui. Mr. de Châteaufort ne voulut point paroître dans ce traité; mais comme il avoit toujours été également attaché à Madame de Chevreuse, & devant & après sa prison, ç'a toujours été aussi conjointement, qu'ils ont pris toutes leurs mesures, tantôt avec le

Cardinal , & après avec ses ennemis ; de sorte qu'on se contenta de la parole , que Madame de Chvreuse donna pour lui. Mais comme il étoit dans une étroite liaison avec les plus considérables personnes de la Maison du Roi , & qu dans le Parlement il avoit beaucoup d'amis dont il pouvoit disposer il consentit qu'ils vissent secrètement Madame la Princesse Palatine & qu'ils lui promissent d'entrer avec lui dans tous ses engagements. Il pouvoit encore beaucoup sur l'esprit de Monsieur le Duc d'Orléans & le Coadjuteur , Madame de Chvreuse , & lui l'avoient entièrement disposé à demander la liberté des Princes.

Les choses étant ainsi préparées Monsieur le Prince , qui en étoit exactement averti , sembloit vouloir conclure avec les *Frondeurs*. Mais le Duc de la Rochefoucault voya

les négociations également avancées de tous les côtés , & jugeant que si l'on concluoit avec les *Frondeurs*, les Princes ne pouvoient sortir sans une révolution entiere, & qu'au contraire le Cardinal ayant les clefs du Havre , il les pouvoit mettre en liberté en un moment, il empêcha la Princesse Palatine de faire ratifier à monsieur le Prince le traité des *Frondeurs*, pour donner temps au Cardinal de considérer le peril où il s'alloit jeter. Le Duc la Rochefoucault le vit trois ou quatre fois en secret; ils le desirerent tous deux ainsi, parce que le Cardinal ne vouloit pas que personne eût connoissance de cette négociation, de peur que Monsieur & les *Frondeurs* ne se hâtassent d'éclater contre lui: & le Duc de la Rochefoucault la tenoit d'autant plus secreete, que les *Frondeurs* demandoient comme une condition de

leur traité, que le Duc de la Rochefoucault le signât; ce qu'il ne vouloit ni ne devoit faire, tant qu'il auroit lieu d'esperer, que le traité avec le Cardinal pouvoit être sincere de sa part & de celle des Princes. Il reçût même un plein-pouvoir de la Duchesse de Longueville, pour réconcilier toute la Maison avec le Cardinal pourvû qu'il mît les Princes en liberté. Cependant les *Frondeurs*, qui avoient sçû que le Duc de la Rochefoucault négocioit particulièrement, le pressèrent pour lui faire signer leur traité avec Monsieur le Prince, & témoignèrent de l'inquietude du retardement qu'il y apportoit; de sorte que se voyant dans la nécessité de conclure promptement, ou avec l'un ou avec l'autre parti, il se résolut de voir encore une fois le Cardinal; & après lui avoir représenté les mêmes choses, qu'i

ui avoit dites à Bourg , & le péril où il alloit être par la declaration de Monsieur le Duc d'Orleans , du Parlement & des *Frondeurs* , & par l'abandonnement presque general de ses créatures , il lui declara , que ces choses étoient en tels termes , que s'il ne lui donnoit ce jour-là une parole précise & positive de la liberté des Princes , il ne pourroit plus traiter avec lui , ni differer de se joindre à tous ceux qui desiroient la perte. Le Cardinal voyoit beaucoup d'apparence à ce qu'on lui disoit ; néanmoins le Duc de la Rochefoucault ne lui parla que generally des cabales qui s'élevoient contre lui , sans entrer dans le détail d'aucunes ; & il le fit ainsi , pour ne manquer pas au secret qu'on lui avoit confié , & pour ne rien dire qui pût nuire au parti , qui s'alloit former pour la liberté des Princes , si le Cardinal la refusoit.

De sorte que le Cardinal ne voyant rien de particularisé, crût que le Duc de la Rochefoucault lui grossissoit les objets afin de le faire conclure; & il crût que ne lui nommant pas même de ses propres ennemis, il n'avoit rien d'afsûré à lui dire. Cependant l'aigreur éclata de toutes parts: Mr. le Duc d'Orléans, qui suivoit alors les sentimens de Mr. de Châteauneuf, de Madame de Chevreuse, & du Coadjuteur, se déclara ouvertement de vouloir la liberté des Princes, qui de leur côté pressoient le Duc de la Rochefoucault de conclure le traité avec le *Frondeurs* & de se joindre avec eux. Cette déclaration de Mr. le Duc d'Orléans donna une vigueur nouvelle au Parlement & au peuple, & mit le Cardinal dans la consternation. Les Bourgeois prirent les armes, on fit la garde aux portes, & en moins de

x heures, il ne fut plus au pouvoir
 u Roi & de la Reine de sortir de
 aris. La Noblesse voulut avoir part
 la liberté des Princes, & s'assem-
 la, en ce même-temps pour la de-
 ander. On ne se contentoit pas
 e faire sortir les Princes, on vou-
 oit encore la vie du Cardinal (a).
 r. de Châteauneuf Garde des
 ceaux s'étoit joint aux interêts des
 rinces, & esperoit que leur liber-
 é & l'éloignement du Cardinal le
 endroit maître des affaires : le Ma-

E 4

(a) Ce fut en ce temps-là que la Ville
 istribua des jettons qui d'un côté représen-
 ient la hache & les verges armoriales du
 ardinat avec cette légende autour, quod
 uit honos, criminis est vindex, c'est-à-
 ire : ce qui a été autrefois une marque
 l'honneur & de puissance, est pour punir
 es crimes de Mazarin : & au revers, un
 icol, avec cet hémistiche, sunt certa hæc
 ata tyrannis, i e. telle est la destinée des
 Tyrans. 1651.

réchal de Villeroy, & presque toute la Maison du Roi appuyoient le Garde des Sceaux: une partie de Ministres, & beaucoup des plus particuliers amis du Cardinal, faisoient aussi la même chose: la Duchesse de Chevreuse y contribuoit de tout son pouvoir, & elle en avoit beaucoup dans toutes les cabales. Mr. de Châteauneuf a toujours été lié à ses intérêts depuis & devant sa prison, & ç'a été conjointement qu'ils ont pris toutes leurs mesures tantôt avec le Cardinal, tantôt avec ses ennemis. Elle avoit une grande liaison avec le Coadjuteur, mais la beauté de Mademoiselle de Chevreuse sa fille y avoit encore plus de pouvoir: Mademoiselle, & le Coadjuteur assisté de Madame de Chevreuse & du Garde des Sceaux, étoient maîtres de l'esprit de Mr. le Duc d'Orléans. Ils avoient outre cela de puissantes cabales dans le peuple, &

dans le Parlement qu'ils faisoient
 agir selon leur besoin. La Duchesse
 de Chevreuse & Monsieur de
 Châteauneuf n'étoient point encore
 suspects au Cardinal ; il ignoroit la
 proposition du mariage de la fille
 de la Duchesse avec le Prince de
 Conti ; il se souvenoit qu'elle avoit
 plus contribué que personne à la
 prison des Princes, en disposant
 Mr. le Duc d'Orléans à y consentir,
 & l'obligeant de n'en rien dire à
 l'Abbé de la Riviere qu'elle ruina
 ensuite. Il eut d'autant moins de
 confiance des conseils qu'elle lui
 donna, que son abatement & ses
 craintes ne lui permettoient pas d'en
 suivre d'autres, que ceux qui al-
 loient à pourvoir à sa sûreté. Car
 il se representoit sans cesse qu'étant
 au milieu de Paris, il devoit tout
 appréhender de la fureur d'un peu-
 ple, qui avoit bien osé prendre les
 armes pour empêcher le Roi d'en

fortir. Madame de Chevreuse se servit avec beaucoup d'adresse de la disposition où il étoit, & desirant en effet son éloignement pour achever le mariage de sa fille, & pour établir Mr. de Châteauneuf, elle se ménagea si bien sur tout cela, qu'en effet elle eut beaucoup de part à la résolution qu'il prit de se retirer. Il sortit le soir de Paris, à cheval, sans trouver d'obstacle, & , suivi de quelques-uns des siens, il alla à Saint Germain. Sa retraite n'adoucit point les esprits des Parisiens, ni du Parlement ; on craignit qu'il ne fût allé au Havre, pour enlever les Princes, & que la Reine n'eût dessein en même temps d'emmener le Roi hors de Paris : de sorte que non seulement les gardes des portes & des rues près du Palais Royal furent redoublées ; mais il y avoit toute la nuit des partis de Cavalerie par la ville, pour empêcher le

Roi & la Reine de sortir. Un soir que la Reine avoit effectivement dessein de l'emmener, un des principaux Officiers de la Maison du Roi en donna avis à Mr. le Duc d'Orléans, qui à l'heure même envoya de Souches, supplier la Reine de ne persister pas davantage dans un dessein si périlleux, & que tout le monde étoit résolu d'empêcher. Mais quelques protestations que la Reine pût faire, on n'y voulut point ajouter foi, & il fallut que de Souches visitât le Palais Royal, pour voir si les choses paroissent disposées à une sortie; & qu'il entrât ensuite dans la chambre du Roi, afin de pouvoir rapporter qu'il l'avoit vû couché dans son lit. Le Parlement de son côté faisoit tous les jours de nouvelles instances pour la liberté des Princes, & les réponses de la Cour étant ambiguës, elles aigrissoient les esprits au

lieu de les appaiser. On avoit crû ébloüir le monde en envoyant le Maréchal de Gramont trouver les Princes , & lui même l'avoit été des belles apparences de ce voyage ; mais comme il ne devoit rien produire pour leur liberté , on vit bien-tôt , que ce n'étoit que pour gagner temps. Enfin , la Reine voyant augmenter le mal de tous côtés , & ne sçachant point certainement , si le Cardinal prendroit le parti de délivrer les Princes , ou de les emmener avec lui ; de plus , craignant que les esprits aigris de tant de remises , ne se portassent enfin à d'étranges extrémités , elle se resolut de promettre au Parlement la liberté des Princes sans plus de retardement. Le Duc de la Rochefoucault fut choisi pour aller porter au Havre au Sieur de Bar , & qui les gardoit , cet ordre si positif , & qui détruisoit tous ceux qu'il au-

roit pû avoir au contraire. Mr. de la Vrilliere, Secretaire d'Etat, & Cominges, Capitaine des Gardes de la Reine, eurent charge de l'accompagner, pour rendre la chose encore plus solemnelle, & laisser moins lieu de douter de la sincerité de la Reine. Mais tant de belles apparences n'éblouirent pas le Duc de la Rochefoucault: il reçût avec oye une si avantageuse commission; mais en partant il dit à Mr. le Duc d'Orléans, que la sûreté de tant d'écrits & de tant de paroles si solemnellement données, dépendoit du soin qu'on apporteroit à garder le Palais-Royal, d'autant que la Reine seroit dégagée de tout du moment qu'elle seroit hors de Paris. En effet, on a sçu depuis, qu'elle envoya en diligence donner avis de ces choses au Cardinal qui étoit prêt d'arriver au Havre, & lui dire que sans avoir gard à ses promesses, & à l'écrit

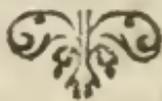
signé du Roi, d'elle & des Secrétaires d'Etat, dont le Duc de la Rochefoucault & Mr. de la Vrilliere étoient chargés, il pouvoit disposer à son gré de la destinée des Princes; que cependant elle chercheroit tous les moyens de tirer le Roi hors de Paris. Mais cet avis ne fit pas changer de dessein au Cardinal. Bien qu'il fût en son pouvoir de laisser exécuter cet ordre-là, ou d'arrêter prisonniers le Duc de la Rochefoucault, & ceux qui l'accompagnoient, il prit le parti de voir lui-même les Princes. Ce que je sçai de cette entrevûe, est que d'abord le Cardinal voulut se justifier auprès d'eux, en leur disant les sujets qu'il avoit eus de les faire arrêter; & qu'ensuite il leur demanda leur amitié, ajoutant avec fierté, qu'ils étoient libres de la lui accorder ou refuser (a); & que quoi qu'il en fût,

(a) *Precibus contumacibus. Ann. 2.*

ils pouvoient dès ce moment sortir du Havre , & aller où il leur plairoit. Apparemment ils lui promirent tout ce qu'il voulut ; il dîna avec eux , & aussi-tôt après les Princes & le Maréchal de Gramont partirent du Havre , & allerent coucher à trois lieues de-là , dans une maison nommée Grosmenil sur le chemin du Havre à Rouen , où le Duc de la Rochefoucault , la Vrilliere , Cominges , & le Président Viole arriverent un moment après , avec les ordres de la Cour dont je viens de parler.

Les Princes recouvrerent ainsi leur liberté treize mois après l'avoir perdue. On peut dire que Mr. le Prince supporta cette disgrâce avec beaucoup de constance , & qu'il ne perdit jamais une occasion de travailler lui-même à faire cesser son malheur. Il fut abandonné de plusieurs de ses amis ; mais on peut dire

aussi , que jamais homme n'en a trouvé de plus fermes & de plus fideles , que ceux qui lui resterent. Jamais personne de sa qualité n'a été accusé de moindres crimes , ni arrêté avec moins de sujet. Mais sa naissance , son mérite , & son innocence qui devoient avec justice empêcher sa prison , étoient de grands sujets de la faire durer , si la frayeur du Cardinal , & tout ce qui s'éleva en même temps contre lui , ne lui eussent fait prendre de fausses mesures dans le commencement & dans la fin de cette affaire.



R E L A T I O N

De ce qui se passa depuis la prison des Princes , jusqu'à la Guerre de Guienne.

LA prison de Monsieur le Prince avoit apporté un nouveau lustre à sa gloire. Aussi arriva-t-il à Paris avec tout l'éclat , qu'une liberté si avantageusement obtenue lui pouvoit donner. Mr. le Duc d'Orleans & le Parlement l'avoient arraché des mains de la Reine ; le Cardinal Mazarin étoit à peine échappé de celles du peuple , & sortoit du Royaume , chargé du mépris & de la haine publique. Enfin ce même peuple , qui un an auparavant avoit fait des feux de joye du malheur de Monsieur le Prince , avoit tenu

la Cour assiégée dans le Palais Royal, pour procurer sa liberté (a). Sa disgrâce avoit changé en compassion, l'aversion qu'on avoit eue auparavant pour son humeur, & pour sa conduite, & tous esperoient également que sa présence rétablirait l'ordre & la tranquillité de l'Etat. Les choses étoient disposées de la sorte, lorsque ce Prince arriva à Paris, avec le Prince de Conti, & le Duc de Longueville; une foule innombrable de peuple vint au devant de lui jusqu'à Pontoise; il rencontra Monsieur le Duc d'Orléans à la moitié du chemin, qui lui présenta le Duc de Beaufort & le Coadjuteur, & fut conduit au Palais Royal au milieu

(a) Neque illis judicium aut veritas, quippe eodem (anno) diversa pari certamine postulantibus. *Hist.* 1. Tam primum in misericordiam, quam immodicum sævitia fuerat. *Ibid.*

le ce triomphe, & des acclamations publiques. Le Roi, la Reine, & Mr. le Duc d'Anjou y étoient demeurés avec les seuls Officiers de leurs maisons; & Mr. le Prince y fut reçu comme un homme qui étoit plus en état de faire grace que de la demander. Plusieurs ont crû que Mr. le Duc d'Orleans & lui n'eussent fait en effet une bien plus grande grâce à la Reine de la laisser voir plus long-temps de son autorité; car il étoit facile alors de lui faire ôter par le Parlement du consentement de tous les partis, la Cour n'étant ni en état, ni même en volonté de s'y opposer; tant la fuite du Cardinal y avoit laissé l'incertitude & de consternation. Le chemin si court & si aisé lui sermoit pour toujours celui de son retour en France; il ôtoit tout d'un coup à la Reine l'esperance de le voir rétablir dans le Ministère. Les

moyens en étoient aisés, comme je viens de dire, & on pouvoit sans peine faire passer par un arrêt la Régence à Mr. le Duc d'Orléans & remettre non seulement entre ses mains la conduite de l'Etat, mais aussi la personne du Roi, qui manquoit seule, pour rendre le part des Princes aussi légitime en apparence, qu'il eût été puissant en effet. Mais soit que Mr. le Prince ne faisant que d'arriver comme en triomphe, en eût encore l'esprit tout plein, & qu'il crût que ce changement si soudain de sa fortune meritoit d'être goûté quelque temps avant que d'entreprendre de si grandes choses; ou soit que la grandeur de cette entreprise l'empêchât d'en connoître la facilité; ou bien que la connoissant il ne pût se résoudre à laisser transférer toute la puissance à Mr. le Duc d'Orléans, qui étoit lui-même en

elle des *Frondeurs*, dont Mr. le Prince ne vouloit plus dépendre ; ou soit plus vraisemblablement encore qu'ils crûssent l'un & l'autre, que quelques négociations commencés, & la foiblesse du Gouvernement, établiroient leur autorité par des voyes plus douces & plus légitimes que celles que je viens de dire ; enfin, ils laisserent à la Reine son titre & son pouvoir.

Ceux qui regardoient leur conduite, & qui en jugeoient selon leurs vûes ordinaires, remarquoient qu'il leur étoit arrivé ce qui arrive souvent en de semblables occasions, & même aux plus grands hommes, qui ont fait la guerre à leurs Souverains, qui est de n'avoir pas sçû se prévaloir de certains momens favorables & décisifs (a),

(a) *Agendum audendumque, dum reginae autoritas fluxa; opportunos agnis conatibus transitus rerum Tacit. ist. 1.*

dans lesquels ils les pouvoient opprimer entierement. Ainsi le Duc de Guise aux premieres barricades laissa sortir de Paris le Roi , après l'avoir tenu comme assiégué dans le Louvre un jour & une nuit : ainsi le peuple de Paris , aux dernières barricades , passa toute sa fougue à demander l'élargissement de Broussel & de Blancmesnil , sans songer à se faire livrer le Cardinal , qu'il pouvoit sans peine arracher du Palais Royal , qu'il tenoit bloqué. Enfin , quelles que fussent les raisons des Princes , ils laisserent échapper une conjoncture si importante , & cette entrevûe se passa en civilités ordinaires , sans témoigner d'aigreur de part & d'autre , & sans parler d'affaires.

Mais la Reine desiroit trop impatientement le retour du Cardinal pour ne tenter pas toutes sortes de voyes , pour y disposer Mr. le Prin

ce ; elle lui fit offrir par la Princesse Palatine une liaison étroite avec lui, & de lui procurer toute sorte d'avantages. Mais comme ses termes étoient généraux, il n'y répondit que par des civilités qui ne l'engageoient pas. Il crût même que c'étoit un artifice de la Reine pour enouveler contre lui l'aigreur générale, & pour l'exposer à retomber dans les premiers malheurs, en le rendant suspect au Duc d'Orleans, au Parlement, & au peuple par cette liaison secrète. Il considèroit encore, qu'il étoit sorti de prison par un traité signé avec Madame de Chevreuse, par lequel le Prince de Conti devoit épouser sa fille ; & que c'étoit principalement par cette alliance que les *Frondeurs* & le Coadjuteur de Paris prenoient confiance en lui. Cette considération faisoit aussi le même effet envers le Garde des Sceaux de Chasteau-

neuf, qui tenoit alors la premiere place dans le Conseil, & qui étoit inseparablement attaché à la Duchesse de Chevreuse. D'ailleurs cette Cabale subsistoit encore avec les mêmes apparences de force & de credit; elle lui offrit aussi le choix des établissemens pour lui & pour son frere; Mr. de Chasteau neuf venoit même de les rétablir tous deux, & le Duc de Longueville, dans les fonctions de leurs Charges. Enfin, Mr. le Prince trouvoit du péril & de la honte à rompre avec des gens, dont il avoit reçu tant d'avantages, & qui avoient puissamment contribué à sa liberté.

Si ces réflexions firent balance à Mr. le Prince, elles ne changerent point le dessein de la Reine: elle desira toujours avec la même ardeur d'entrer en negociation avec lui, esperant ou de l'attacher véritablement à ses interêts, & assurer par

à le retour du Cardinal ; ou de le rendre de nouveau suspect à tout ce qui avoit pris son parti. Dans cette vûe elle pressa la Princesse Palatine de faire expliquer Mr. le Prince sur ce qu'il pouvoit desirer pour lui & pour ses amis ; & lui donna tant d'espérances d'obtenir toutes choses, qu'il se résolut enfin de traiter, & de voir secrettement Servien & Lionne chez la Princesse Palatine. Il voulut aussi que le Duc de la Rochefoucault s'y trouvât ; & il le fit de la participation du Prince de Conti, & de la Duchesse de Longueville. Le premier projet du traité, qui avoit été proposé par la Princesse Palatine, étoit qu'on donneroit la Guienne à Mr. le Prince, avec la Lieutenance Générale pour celui de ses amis qu'il voudroit ; le Gouvernement de Provence pour le Prince de Conti ; & l'on feroit des gratifications à

ceux qui auroient suivi ses interêts ; qu'on n'exigeroit de lui , que d'aller dans son Gouvernement , avec ce qu'il choisiroit de ses troupes pour sa sûreté ; qu'il y demeureroit sans contribuer au retour du Cardinal Mazarin ; mais qu'il ne s'opposeroit pas aussi à ce que le Roi feroit pour le faire revenir ; & que quoi qu'il arrivât , Mr. le Prince seroit libre d'être son ami ou son ennemi , selon que sa conduite lui donneroit sujet de l'aimer ou de le haïr. Ces mêmes conditions furent non seulement confirmées , mais encore augmentées par Servien & Lionne ; car sur ce que Mr. le Prince vouloit joindre le Gouvernement de Blaye à la Lieutenancie Générale de Guienne pour le Duc de la Rochefoucault , ils lui en donnerent toutes les espérances qu'il pouvoit desirer. Il est vrai qu'ils demanderent du temps pour

traire avec Monsieur d'Angoulême
 du Gouvernement de Provence,
 & pour achever de disposer la
 Reine à accorder Blaye : mais ap-
 prement ce fut pour pouvoir ren-
 dre compte au Cardinal de ce qui
 passoit, & recevoir ses ordres.
 Ils s'expliquerent aussi de la repu-
 gnance & que la Reine avoit au ma-
 riage du Prince de Conti avec Ma-
 moiselle de Chevreuse ; mais on
 leur donna pas lieu d'entrer plus
 avant en matiere là-dessus, & on
 ne fit seulement connoître, que
 l'engagement qu'on avoit pris avec
 Madame de Chevreuse, étoit trop
 grand pour chercher des expediens
 pour le rompre. Ils n'insisterent pas
 sur cet article, & l'on se sépara ;
 de sorte qu'on pouvoit croire rai-
 sonnablement, que la liaison de
 la Reine & de Mr. le Prince étoit
 sur le point de se conclure. L'un
 & l'autre avoient presque également

intérêt, que cette négociation fût
 secrète; la Reine devoit craindre
 d'augmenter la défiance de Mr. le
 Duc d'Orleans & des *Frondeurs*
 & de contrevenir si-tôt, & sans
 aucun prétexte, à toutes les Décla-
 rations, qu'elle venoit de donner
 au Parlement contre le retour du
 Cardinal. Mr. le Prince de son
 côté n'avoit pas moins de précau-
 tions à prendre; le bruit de son
 traité faisoit croire à ses amis, qu'il
 l'avoit fait sans leur participation
 & fournissoit dès l'heure un juste
 prétexte au Duc de Bouillon &
 Maréchal de Turenne de quitter
 ses intérêts: il se rendoit irrécon-
 ciliable avec les *Frondeurs*, & la
 Duchesse de Chevreuse, & renouvel-
 lant tout d'un coup, au Parlement,
 au peuple l'image affreuse de
 dernière guerre de Paris. Enfin
 cette affaire demeura quelque temps
 sans éclater; mais celui qu'on avoit

pris pour la conclure , produisit bien-tôt des sujets de la rompre , & de porter les choses dans les extrémités où nous les avons vûes depuis. Cependant l'assemblée de la Noblesse ne s'étoit pas séparée , bien que les Princes fussent en liberté ; elle continuoit toujours sous divers prétextes , demandant d'abord le rétablissement de leurs privilèges , & la réformation de plusieurs abus : mais son véritable dessein étoit d'obtenir les Etats-Généraux , qui étoit en effet le plus sûr & le plus innocent remède , qu'on pût apporter , pour remettre l'Etat sur ses anciens fondemens , dont la puissance trop étendue des favoris semble l'avoir arraché depuis quelque temps. La suite n'a que trop fait voir , combien ce projet de la Noblesse eût été avantageux au Royaume. Mais Mr. le Duc d'Orleans & Mr. le Prince ne

connoissant pas leurs vrais interêts & voulant même se ménager entre la Cour & le Parlement, au-lieu d'appuyer les demandes de la Noblesse, & de s'attirer par là le mérite d'avoir procuré le repos public songerent seulement aux moyens de dissiper l'assemblée, & crûrent avoir satisfait à tous leurs devoirs en tirant parole de la Cour, de faire tenir les Etats six mois après la majorité du Roi. Sur une si vaine promesse l'assemblée se sépara, & les choses reprirent le chemin que je vais dire.

La Cour étoit alors partagée en plusieurs Cabales; mais toutes s'accordoient à empêcher le retour du Cardinal; leur conduite néanmoins étoit très-différente: les *Frondeurs* se déclaroient ouvertement contre lui; mais le Garde des Sceaux de Châteauneuf paroissoit étroitement lié à la Reine, bien qu'il fût

le plus dangereux ennemi du Cardinal. Il croyoit cette conduite l'autant plus sûre pour l'éloigner, & pour occuper sa place, qu'il affectoit d'entrer dans les sentimens de la Reine, pour hâter son retour. La Reine rendoit exactement compte au Cardinal de toutes choses, durant sa retraite & son éloignement; & son absence avoit même augmenté son pouvoir; mais comme ses ordres venoient lentement (a), & que l'un étoit souvent détruit par l'autre, cette diversité apportoit une confusion aux affaires, où l'on ne pouvoit remédier.

Cependant les *Frondeurs* pressoient le mariage du Prince de Conti, & de Mademoiselle de Chevreuse; les moindres retardemens leur étoient suspects, & ils soupçonnoient déjà

F 4

(a) Ex distantibus terrarum spatiis consilia post res afferebantur. *Hist.* 3.

Madame de Longueville & le Duc de la Rochefoucault, d'avoir dessein de le rompre, de peur que Mr. le Prince de Conti ne sortît de leurs mains pour entrer dans celles de Madame de Chevreuse, & du Coadjuteur de Paris. Monsieur le Prince augmentoit encore adroitement leurs soupçons contre sa sœur, & contre le Duc de la Rochefoucault, croyant bien que tant qu'ils auroient cette pensée ils ne découvroient jamais la véritable cause du retardement du Mariage, qui étoit en effet, que le traité dont j'ai parlé, de Mr. le Prince avec la Reine n'étant ni achevé ni rompu & ayant eu avis que Monsieur de Châteauneuf devoit être chassé, il voulut attendre l'événement de toutes ces choses, pour faire le mariage, si le Cardinal étoit ruiné par le Garde des Sceaux; ou pour faire sa Cour à la Reine en le rom-

pant (a), si le Garde des Sceaux étoit chassé par le Cardinal. Cependant on envoya à Rome, pour avoir dispense sur la parenté : le Prince de Conti l'attendoit avec impatience, & parce que la personne de Mademoiselle de Chevreuse lui plaisoit, & parce que le changement de condition avoit aumoins la grace de la nouveauté ; ce qui étoit pour lui un charme inévitable. Il cachoit toutefois ce sentiment-là à ses amis avec tout l'artifice dont il étoit capable ; mais il craignoit sur toutes choses, que Madame de Longueville ne s'en apperçût, de peur de ruïner par-là les espérances vaines de la passion honteuse & ridicule, dont il vouloit qu'on le crût touché. Dans cet embarras il pria secretem-

(a) Temporibus insidiari videbatur, & omnia ex proprio usu ageret, & huc illicque illuc, unde spes major affuisset potentia, se deflecteret. *Pateric. Hist.* 2.

ment le Président Viole , qui devoit dresser les articles de son mariage d'accorder tous les points qu'on voudroit contester , & de surmonter toutes les difficultés. Dans ce temps-là même le Garde des Sceaux de Châteauneuf fut chassé , & le Premier Président prit sa place. Cette nouvelle surprit & irrita les *Frondeurs* , & le Coadjuteur ennemi particulier de ce Magistrat alla précipitamment à Luxembourg et avertir Mr. le Duc d'Orléans , & Mr. le Prince qui y étoient ensemble. Il exagéra devant eux la conduite de la Cour avec toute l'aigreur possible , & il la rendit si suspecte à Mr. le Duc d'Orléans , qu'on tint sur l'heure un Conseil , où se trouverent plusieurs personnes de qualité , pour délibérer si l'on iroit à l'instant même au Palais arracher les Sceaux au Premier Président & si l'on émouvroit le peuple pour

soutenir cette violence. Mais Mr. le Prince y fut entierement contraire , soit qu'il s'opposât par raison ou par interêt ; il y mêla même quelque raillerie , disant qu'il n'étoit pas assez brave , pour s'exposer à une guerre qui se feroit à coups de pierres & de pots de chambre. Les *Frondeurs* furent piqués de cette réponse , & se confirmerent par - là dans l'opinion qu'ils avoient que Mr. le Prince prenoit des mesures secretes avec la Cour , & que l'éloignement de Mr. de Châteauneuf , & le retour de Mr. de Chavigny Secrétaire d'Etat , qui avoit été rappellé en ce temps - là , avoient été concertés avec lui , bien qu'en effet il n'y eût eu aucune part. Cependant la Reine rétablit Monsieur de Chavigny dans le Conseil. Elle crût que revenant sans la participation de personne , il lui auroit l'obligation toute entiere de son re-

tour ; & en effet tant que Chavigny
 efpera de gagner créance fur fon ef-
 prit, il parut éloigné de Mr. le Prin-
 ce , & de tous fes principaux amis ;
 mais dès que les premiers jours lui
 eurent fait connoître , que rien ne
 pouvoit changer le cœur de la Rei-
 ne pour le Cardinal , il renoua fe-
 cretement avec Monsieur le Prince ,
 & crût dès ce moment-là , que cette
 liaison le porteroit à tout ce que
 fon ambition démesurée lui fai-
 soit defirer. Sa premiere pensée fut
 d'obliger Monsieur le Prince de dé-
 clarer à Mr. le Duc d'Orléans le
 traité qu'il avoit fait avec la Reine ,
 afin qu'il lui aidât à le rompre. En-
 suite il exigea de Mr. le Prince ,
 d'ôter à Madame de Longueville ,
 & au Duc de la Rochefoucault , la
 connoiffance particuliere & fecrete
 de fes deffeins , bien qu'il dût à
 l'une & à l'autre la confiance que
 Mr. le Prince prenoit en lui.

Pendant que Chavigny agissoit ainsi, l'éloignement de Mr. de Châteauneuf avoit augmenté les défiances de Madame de Chevreuse touchant le mariage qu'elle souhaitoit ardemment ; elle ne se trouvoit plus en état de pouvoir procurer à Monsieur le Prince , & à ses amis l'établissement auquel elle s'étoit engagée ; & cependant, Madame de Rhodes étoit convenue de sa part avec le Duc de la Rochefoucault, que ces mêmes établissemens, & le mariage, se devoient exécuter en même temps, & être des marques réciproques de la bonne foi des deux partis ; mais si d'un côté Madame de Chevreuse voyoit diminuer ses espérances avec son crédit, elle les reprenoit par les témoignages de passion que le Prince de Conti donnoit à Mademoiselle de Chevreuse. Il lui rendoit mille soins, qu'il cachoit à ses amis, & parti-

culierement à sa sœur. Il avoit des conversations très-longues, & très-particulieres avec Laigues & Noirmoustier, amis intimes de Mademoiselle de Chevreuse, desquelles contre sa coûtume, il ne rendoit plus compte à personne. Enfin, sa conduite parut si extraordinaire que Mr. le Président de Nesmond serviteur particulier de Monsieur le Prince, se crût obligé de lui donner avis du dessein de Monsieur le Prince de Conti. Il lui dit qu'il alloit épouser Mademoiselle de Chevreuse sans sa participation, & sans dispense : qu'il se cachoit de tous ses amis pour traiter avec Laigues & que s'il n'y remédioit promptement, il verroit Mademoiselle de Chevreuse lui ôter son frere, & achever ce mariage dans le temps qu'on croyoit qu'il avoit plus d'intérêt de l'empêcher. Cet avis le retira de son incertitude ; & sans

concerter sa pensée avec personne , il alla chez le Prince de Conti , & commençant d'abord la conversation par des railleries (a) sur la grandeur de son amour , il le finit disant de Mademoiselle de Chevreuse , du Coadjuteur , de Noirmoustier , & de Caumartin , tout ce qu'il crût le plus capable de dégôûter un amant ou un mari. Il n'eut pas grande peine à réüssir dans son dessein ; car soit que Mr. le Prince de Conti crût qu'il disoit vrai , ou qu'il n'osât témoigner qu'il en doutoit , il le remercia à l'heure même d'un avis si salutaire , & prit résolution de ne songer jamais à Made-

(a) Qu'étant d'aussi belle taille qu'il étoit , il avoit raison de vouloir chercher encore quelque agrément ; que son mariage alloit orner sa tête de mîtres , d'armées & de bonnets à cornes , & mettre dans son parti l'Eglise , la Noblesse , & le tiers-Etat. Vie de Mr. de Turenne.

moiselle de Chevreuse. Il se plaignit même de Madame de Longueville, & du Duc de la Rochefoucault, de ne l'avoir pas averti plutôt de ce qui se disoit d'elle dans le monde.

On chercha dès lors les moyens de rompre cette affaire sans aigreur ; mais les interêts en étoient trop grands, & les circonstances trop piquantes, pour ne pas renouveler & accroître l'ancienne haine de Madame de Chevreuse & des *Frondeurs* contre Mr. le Prince, & contre ceux qu'ils soupçonnoient d'avoir part à ce qu'il venoit de faire. Néanmoins, le Président Viole fut chargé d'aller trouver Madame de Chevreuse, pour dégager avec quelque bienveillance, Mr. le Prince & le Prince de Conti des paroles qu'ils avoient données pour le mariage ; ils la devoient aller voir ensuite l'un & l'autre un jour après : mais

soit qu'ils eussent peine de voir une
 personne à qui ils faisoient un si
 sensible déplaisir ; ou soit que les
 deux freres qui s'aigrissoient tous
 les jours pour les moindres choses,
 se fussent aigris alors pour la ma-
 niere dont ils devoient visiter Ma-
 demoiselle de Chevreuse ; enfin ,
 ni eux ni le Président Viole , ne
 survirent ; & l'affaire se rompit de
 leur côté , sans qu'ils essayassent de
 garder aucune mesure , & de sauver
 la moindre apparence. Je ne puis
 lire , si ce fut de la participation
 de Chavigny , que Mr. le Prince
 accepta l'échange du Gouverne-
 ment de Guienne contre celui de
 Bourgogne ; mais enfin ce traité fut
 conclu par lui , sans parler de ce
 qu'il avoit demandé pour son frere,
 pour le Duc de la Rochefoucault ,
 & pour ses autres amis.

Cependant les conseils de Cha-
 vigny avoient eu les succès qu'il

desiroit ; il avoit seul la confiance de Mr. le Prince , & il l'avoit porté à rompre son traité avec la Reine contre l'avis de Madame de Longueville , de la Princesse Palatine & des Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault. Servien & Lionne se trouverent brouillés des deux côtés pour cette négociation , & furent chassés ensuite. La Reine nioit d'avoir jamais écouté la proposition de Blaye ; & elle accusoit Servien de l'avoir faite exprès pour rendre les demandes de Mr. le Prince si hautes , qu'il lui fût impossible de les accorder. Pour Mr. le Prince , il se plaignoit de Servien , ou d'être entré en matière avec lui , de la part de la Reine sur des conditions & dont elle n'avoit pas eu de connoissance ; ou de lui avoir fait tant de vaines propositions , pour l'amuser sous l'appa-

ence d'un traité sincere (a), & qui n'étoit en effet qu'un dessein prémédité de le ruïner. Enfin, bien que Servien fût soupçonné des deux partis, cela ne diminua point l'aigreur, qui commençoit à naître entre la Reine & Mr. le Prince; elle étoit presque également fomentée de tout ce qui les approchoit (b): on persuadoit à la Reine, que la division de Mr. le Prince, & de Madame de Chevreuse, alloit réünir les *Frondeurs* aux interêts du Cardinal; & que les choses se trouveroient bien-tôt aux mêmes termes où elles étoient lorsqu'on arrêta Mr. le Prince. Lui d'autre côté étoit poussé à rompre avec la Cour, par beaucoup d'interêts différens. Il ne trouvoit plus de sûreté avec la Reine, & crai-

(a) Imagine pacis deceptum. *Ann.* 1.

(b) Anxii odiis, quæ pravitas amicorum augebat. *Hist.* 2.

gnoit de retomber dans ses premières disgraces. Madame de Longueville ſçavoit, que le Cardinal l'avoit brouillée irréconciliablement avec ſon mari, & qu'après les impreſſions, qu'il lui avoit données de ſa conduite, elle ne pouvoit l'aller trouver en Normandie ſans expoſer ſa vie, ou ſa liberté. Cependant, le Duc de Longueville vouloit la retirer auprès de lui par toutes ſortes de voyes; & elle n'avoit plus de prétexte d'éviter ce périlleux voyage, qu'en portant ſon frere à quitter la Cour avec éclat, & à ſe préparer à une guerre civile (a). Le Prince de Conti n'avoit point de but arrêté; il ſuivoit toutefois les ſentimens de ſa ſœur

(a) *S'imaginant que dans un temps de confuſion & de déſordre, on auroit bien autre choſe à faire qu'à prendre garde à ſa conduite. Vie de Monſieur de Turenne.*

ans les connoître , & vouloit la guerre , parce qu'elle l'éloignoit de sa profession , qu'il n'aimoit pas. Le Duc de Nemours la conseilloit avec empressement ; mais ce sentiment lui venoit moins de son ambition , que de sa jalousie contre Mr. le Prince ; il ne pouvoit souffrir , qu'il vît & qu'il aimât M. de Châtillon ; mais comme il ne pouvoit l'empêcher , qu'en les séparant pour toujours , il crût que la guerre feroit toute seule ce effet-là : & ce fut aussi ce seul motif , qui la lui fit desirer. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault en étoient bien plus éloignés ; car ils venoient d'éprouver par une expérience toute récente , à combien de peines & de difficultés insurmontables on s'expose , pour soutenir une guerre civile contre la personne du Roi : ils sçavoient , de quelle infidélité on est menacé ,

lorsque la Cour y attache des récompenses (a), & qu'elle fournit aux intéressés le prétexte de rentrer dans leur devoir ; ils connoissoient encore la foiblesse des Espagnols combien vaines & trompeuses sont leurs promesses, & que leur vrai intérêt n'étoit pas & que Monsieur le Prince, ou Monsieur le Cardinal, se rendît maître des affaires, mais seulement, de fomenter le désordre entr'eux, pour se prévaloir de nos divisions (b). Le Duc de Bouillon joignit encore son intérêt particulier à celui du public, & esperoit avoir quelque mérite vers la Reine, s'il contribuoit à retenir Monsieur le

(a) Frustra fidem sperari, cum præmia perfidiæ reputantur, simulque immensa pecunia & potentia obversantur. Cruciatu aut præmio cuncta pervia esse.

Ann. 15.

(b) Nostris illis dissensionibus ac discordiis elati. *In Agricola. Spesque ex malis nostris. Hist. 4.*

Prince dans son devoir. Le Duc de la Rochefoucault ne pouvoit pas témoigner si ouvertement la régnance qu'il avoit pour cette terre ; il étoit obligé de suivre les sentimens de Madame de Longueville, & ce qu'il pouvoit faire alors, étoit d'essayer de lui faire desirer la paix. Mais la conduite de la Cour, & celle de Mr. le Prince, fournirent bien-tôt des sujets de défiance de part & d'autre, dont la suite a été funeste à l'Etat, & à tant d'illustres familles du Royaume, & a ruiné, presque en un moment, la plus grande & plus éclatante fortune, qu'on ait vûe sur la tête d'un sujet.

Pendant que les choses se disposoient de tous côtés à une rupture ouverte, Mr. le Prince envoya le Marquis de Sillery en Flandres sous prétexte de dégager Madame de Longueville, & le Maréchal de

Turenne des traités qu'ils avoient faits avec les Espagnols, pour procurer sa liberté; mais en effet il avoit ordre de prendre des mesures avec le Comte de Fuensaldaigne, & de pressentir quelle assistance le Prince pourroit tirer du Roi d'Espagne, s'il étoit obligé de faire la guerre. Fuensaldaigne répondit cela, selon la coûtume ordinaire des Espagnols, en promettant en général beaucoup plus qu'on ne lui pouvoit raisonnablement demander, & n'oublia rien pour engager Monsieur le Prince à prendre les armes. D'un autre côté la Reine avoit fait une nouvelle liaison avec le Coadjuteur dont le principal fondement étoit la haine commune qu'ils avoient pour Monsieur le Prince. Ce traité devoit être secret par l'intérêt de la Reine, & par celui des *Frondeurs*, puisqu'elle n'en pouvoit attendre de service, que par le

créd.

crédit qu'ils avoient sur le peuple ,
 qu'ils ne conservoient qu'autant
 qu'on les croiroit ennemis du Car-
 dinal. Les deux partis trouvoient
 également leur sûreté à perdre Mon-
 sieur le Prince. On offrit même à
 la Reine de le tuer , ou de l'arrêter
 prisonnier ; mais elle eut horreur de
 la première proposition , & consen-
 tit volontiers à la seconde. Le
 Cardinal & Lionne se trouverent
 chez le Comte de Montrésor , pour
 convenir des moyens d'exécuter
 cette entreprise : ils demeurèrent
 d'accord , qu'il le falloit tenter ;
 mais ils ne résolurent rien pour le
 temps , ni pour la maniere de l'exé-
 cuter. Or soit que Lionne en crai-
 gnît les suites pour l'Etat , ou que
 voulant empêcher le retour du Car-
 dinal , il considérât la liberté de
 Monsieur le Prince , comme le plus
 grand obstacle qu'on y pût appor-
 ter ; il découvrit un jour au Maré-

chal de Grammont, qu'il croyoit son ami, tout ce qui avoit été résolu contre Monsieur le Prince & le Comte de Montrésor : le Marchal ne conserva pas mieux le secret que Lionne, car il le dit à Chavigny, après l'avoir engagé par toutes sortes de sermens à ne point reveler (a) : mais Chavigny en avertit à l'heure même Monsieur le Prince. Il crût quelque temps qu'on faisoit courir le bruit de l'arrêter pour l'obliger à quitter Paris; & que ce seroit une foiblesse d'en prendre l'allarme (b), voya

(a) *Tant est vraye la maxime de Tacite plus les amis sont illustres, moins sont fideles. Amicorum quanto quis crior, minùs fidus. Hist. 3.*

(b) *La plûpart des Grands négligent d'examiner le fond des affaires, & de cette nonchalance leurs ennemis en prennent occasion de les perdre. Segnitia ducis, Patercule en parlant de la conspiration d'Arminius contre Varus, in occasion*

ec quelle chaleur le peuple pre-
 it ses interêts, & se trouvant
 cessamment accompagné d'un
 mbre infini d'Officers d'armée,
 ceux de ses troupes, de ses do-
 stiques, & de ses amis particu-
 rs. Dans cette confiance (a) il
 changea rien en sa conduite,
 e de n'aller plus au Louvre;
 is cette précaution ne le pût ga-
 tir de se livrer lui même entre
 mains du Roi par une impru-
 ce, qu'on ne peut assez blâmer
 . Car il se trouva par hazard au

G 2

eris usus est, haud imprudenter spe-
 ritus, neminem celerius opprimi,
 m qui nihil timeret; & frequentis-
 im initium esse calamitatis, securi-
 m.

a) Ubi vires suas respexerat, securi-
 . *Hist. 1.*

b) Effecit quod miserrimum est, ut
 d accidit, id etiam meritò accidisse
 atur, & casus in culpam transeat.
 etc. *Hist. 2.*

Cours dans son carosse, au même temps que le Roi y passoit en revenant de la Chasse, suivi de ses Gardes & de ses Chevaux-legers. Cette rencontre, qui devoit percer Monsieur le Prince, ne produisit l'heure aucun effet; le Roi continua son chemin, sans que pas un de ceux qui étoient auprès de lui osât lui donner conseil; & Monsieur le Prince sortit du *Cours*, pour ne lui pas donner le temps de former quelque dessein contre lui. On peut croire, qu'ils furent surpris également d'une si extraordinaire aventure, & qu'ils connurent bientôt après, que chacun d'eux avoit fait une faute considérable (a) le Roi de n'avoir pas pris sur le champ la résolution de l'arrêter; & Monsieur le Prince, de s'être exposé

(a) Uterque pari culpa, Tacit. *Hist.* 4.

tel péril sans l'avoir connu, que lorsqu'il ne le pouvoit plus éviter.

Le Roi & les *Frondeurs* se consolent aisément d'une si belle occasion perdue, dans l'espérance de voir bien-tôt réussir leur projet.

Cependant, les avis continuels, qu'on donnoit de toutes parts à Monsieur le Prince, commencèrent à lui persuader qu'on songeoit en secret à s'assurer de sa personne. Sans cette vûe-là il se reconcilia avec Madame de Longueville & le Duc de la Rochefoucault ; mais il ne laissa pas d'être quelque-temps sans prendre de nouvelles précautions pour se garantir, quoiqu'on ne put rien faire, pour l'y faire résoudre (a).

Enfin, sa destinée voulut, qu'après avoir résisté si opiniâtement à tant de conjectures apparentes, & à tant

G 3

(a) Prævalebant fata consiliis. *Paterc. Hist.* 2.

d'avis certains , il prit l'allarme sur ce sujet , & fit par une nouvelle fau-
 ce qu'il avoit refusé de faire par
 conseil de ses amis : car étant cou-
 ché dans son lit , & causant avec
 Vineuil , il reçût un billet d'un
 Gentilhomme nommé le Boucher
 qui l'avertissoit , que deux Com-
 pagnies des Gardes avoient pris les
 armes , & qu'elles alloient marcher
 vers le Fauxbourg Saint-Germain.
 Cette nouvelle lui fit croire, qu'elles
 devoient investir l'Hôtel de Condé
 de sorte que sans songer , qu'on
 employoit souvent ces Compagnies
 à garder les portes, pour faire payer
 les entrées , (comme en effet elles
 n'étoient commandées alors , qu'
 pour ce dessein-là ,) il crût qu'on
 en vouloit à sa personne , & qu'il
 devoit sortir de Paris en diligence
 (a). Il monta donc à cheval avec

(a) Voyez son Manifeste à la fin de ces
 Mémoires.

ute la précipitation possible, & tant seulement suivi de six ou sept, sortit par le Fauxbourg Saint-Michel, & demeura quelque temps sur le grand chemin, pour attendre des nouvelles du Prince de Conti qu'il avoit envoyé avertir : mais une seconde allarme plus ridicule encore que la première, l'obligea d'abandonner son poste. Il étoit à peine, qu'il entendit un assez grand nombre de chevaux, qui marchoient à trot vers lui ; de sorte que croquant, que c'étoit un escadron, qui le cherchoit, il se retira vers Fleurbaes de Meudon : mais il se trouva que ces troupes, qui lui firent quitter le champ de bataille, n'étoient autre chose, que des coquetiers qui marchoient toute la nuit (a) pour

G 4

(a) Orta seditio ludicro initio.
 conclamatum repente, legionem ad præ-
 tum venire, sed erant agminis coactores :
 gniti dempsere sollicitudinem. *Hist.* 2.

arriver à Paris. Dès que Monsieur le Prince de Conti sçut que Monsieur son frere étoit parti, il en donna avis au Duc de la Rochefoucault, qui alla joindre Monsieur le Prince : mais Mr. le Prince l'obligea à l'heure même de retourner à Paris, pour rendre compte de son part à Monsieur le Duc d'Orléans du sujet de sa sortie, & de sa retraite à Saint Maur.

Ce départ de Monsieur le Prince produisit dans le monde ce que les grandes nouvelles ont acoutûmé de produire : chacun fit des projets différens : l'apparence d'un changement donna de la joye au peuple (a), & de la crainte à ceux qui

Avanture aussi plaisante, que celle de Bourguignons, qui prirent des chardons pour des lances. Commynes, ch. II. du 1. Livre de ses Mémoires.

(a) Vulgus, ut mos est, cujusque motus novi cupidum. *Ann. 1. Ut est vulgus mutabile subitis. Hist. 1.*

étoient établis : le Coadjuteur, Madame de Chevreuse, & les *Fron-
teurs* crûrent que l'éloignement de Monsieur le Prince les unissoit avec la Cour ; & augmentoit leur considération par le besoin qu'on auroit d'eux : la Reine prévoyoit sans doute les malheurs, qui ménaçoient l'Etat ; mais elle ne pouvoit s'affliger d'une guerre civile, qui pouvoit avancer le retour du Cardinal. Mr. le Prince craignoit les suites d'une si grande affaire, & ne pouvoit se résoudre d'embrasser un si vaste dessein. Il se défioit de la légèreté de ceux qui le pouffoient à la guerre, & jugeoit bien qu'ils ne lui tiendroient pas long-temps à entretenir la pesanteur. Le Duc de Bouillon se détachoit sans éclat de ses interêts, & le Maréchal de Turenne s'étoit déjà expliqué de n'y prendre désormais aucune part. Le Duc de Longueville vouloit demeu-

rer en repos ; outre qu'il étoit trop mal satisfait de Madame sa femme, pour contribuer à une guerre, dont il la croyoit la principale cause. Le Maréchal de la Mothe s'étoit dégagé de la parole qu'il avoit donnée de prendre les armes. Enfin, tant de raisons, & tant d'exemples auroient sans doute porté Mr. le Prince à suivre l'inclination qu'il avoit de s'accommoder avec la Cour, s'il eût pû prendre confiance aux paroles de la Reine, & à celles du Cardinal : mais l'horreur de sa prison lui étoit encore trop présente, pour s'y exposer sur de tels gages, dont sa propre expérience lui avoit fait si souvent connoître la valeur. D'ailleurs Madame de Longueville, qui étoit tout de nouveau pressée par son mari, de l'aller trouver en Normandie, ne pouvoit éviter ce voyage, si le traité de Mr. le Prince étoit achevé. Parmi tant de sentimens

contraires , le Duc de la Rochefoucault vouloit tout à la fois garantir Madame de Longueville de la persécution de son mari , & porter Mr. le Prince à traiter avec la Cour.

Les choses étoient néanmoins éloignées de cette disposition-là ; dans les premiers jours , que Mr. le Prince arriva à St. Maur , il avoit refusé de parler en particulier au Maréchal de Grammont , qui étoit venu de la part du Roi lui demander le sujet de son éloignement , & le convier de retourner à Paris , lui promettant toute sûreté. Monsieur le Prince lui répondit devant tout le monde , que bien que le Cardinal Mazarin fut éloigné de la Cour, & que Servien , le Tellier, & Lionne s'en fussent retirés par ordre de la Reine , l'esprit & les maximes du Cardinal y régnoient encore ; & qu'ayant souffert une si rude & si injuste prison, il avoit éprouvé que son

innocence ne pouvoit établir sa sûreté (a) : qu'il esperoit la trouver dans la retraite , où il conserveroit les mêmes sentimens qu'il avoit fait paroître tant de fois pour le bien de l'Etat , & pour la gloire du Roi. Le Maréchal de Grammont fut surpris & piqué de ce discours , ayant crû entrer en matiere avec Mr. le Prince , & commencer quelque négociation entre la Cour & lui : mais il ne pouvoit pas raisonnablement se plaindre , que Monsieur le Prince refusât d'ajouter foi aux paroles , qu'il lui venoit porter pour sa sûreté ; puisque Lionne l'avoit choisi , pour lui confier la résolution qu'on avoit prise chez le Comte de Montrésor , de l'arrêter une seconde fois. Madame la Princesse , Mr. le Prince de Conti & Madame de Longue-

(a) Plerumque innocentes recenti invidiæ impares. *Ann.* 2.

ville se rendirent à St. Maur aussitôt que Mr. le Prince, & dans les premiers jours cette Cour ne fut pas moins grosse & moins remplie de personnes de qualité, que celle du Roi : tous les divertissemens même y rencontrèrent, pour servir à la politique ; & les bals, les comédies, le jeu, la chasse, & la bonne chère y attiroient un nombre infini de ces gens incertains, qui s'offrent toujours dans les commencemens des partis (a), & qui les trahissent ou les abandonnent d'ordinaire selon leur crainte (b) ou leur intérêt. On jugea néanmoins, que ce grand nombre pourroit rompre les mesures qu'on auroit pû prendre d'attaquer Saint Maur, & que cette foule

G 6

(a) Ut in novo obsequio ad cuncta belli munia acres erant. *Hist.* 3.

(b) Prosperis rebus certaturi ad obsequium, adversam fortunam ex æquo detractabant, *Hist.* 2.

inutile & incommode en toute autre rencontre , pouvoit servir en celle-ci , & donner quelque réputation aux affaires (a).

Jamais la Cour n'avoit été partagée de tant de diverses intrigues , qu'elle l'étoit alors : les pensées de la Reine , comme j'ai dit , se bor- noient au retour du Cardinal ; les *Frondeurs* propofoient celui de Mr. de Châteauneuf , car il leur sem- bloit fort nécessaire pour bien des desseins : ils jugeoient qu'étant une fois rétabli , il pourroit plus aisément traverser sous main le retour du Cardinal , & occuper sa place s'il venoit à tomber. Le Maréchal de Villeroi contribuoit autant qu'il lui étoit possible , à y disposer la Reine ; mais cette affaire-là , com- me toutes les autres , ne se pouvoit

(a) Magna pars ibi congregata , quod defensoribus auxilium ob multitudinem erat. *Hist.* 3.

éfoudre fans le consentement du Cardinal.

Pendant qu'on attendoit ses ordres à la Cour sur les choses présentes, Monsieur le Prince balançoit encore sur le parti qu'il devoit rendre, & ne pouvoit se déterminer ni à la paix ni à la guerre. Le Duc de la Rochefoucault, voyant tant d'incertitude dans l'esprit de ce Prince, crût qu'il se devoit servir de cette conjoncture, pour garantir Madame de Longueville d'aller en Normandie, & pour porter Mr. le Prince à écouter les propositions d'accommodement. Dans cette pensée il fit voir à Madame de Longueville, qu'il n'y avoit que son éloignement, qui la pût empêcher de faire le voyage qu'elle craignoit; que Monsieur le Prince se pouvoit aisément lasser de la protection qu'il lui avoit donnée jusques alors, ayant un prétexte aussi specieux,

que celui de réconcilier une femme avec son mari, & sur tout s'il croyoit s'attacher par-là Monsieur de Longueville; qu'on l'accusoit de fomenter elle seule tout le désordre; qu'elle se trouveroit responsable en plusieurs façons, & envers son frere & envers le monde, d'allumer une guerre, dont les événemens seroient funestes à sa famille, où à l'Etat, & qu'elle avoit presque également intérêt à la conservation de l'une & de l'autre. Il lui représentoit encore, que les excessives dépenses que Monsieur le Prince seroit obligé de soutenir, ne lui laisseroient ni le pouvoir, ni peut-être la volonté de subvenir à la sienne; & que ne tirant rien de Mr. de Longueville, elle se trouveroit réduite à une insupportable nécessité; & qu'enfin pour remédier à tant d'inconvéniens, il étoit d'avis qu'elle priât Monsieur le Prince de

ouver bon, que Madame la Prin-
 esse, le Duc d'Anguien, & elle se
 retirassent à Montrond, pour ne
 embarrasser point dans une mar-
 che précipitée (a), s'il se trouvoit
 obligé de partir; & pour n'avoir
 pas le scrupule de participer à la pé-
 lleuse résolution qu'il alloit pren-
 dre, ou de mettre le feu dans le
 royaume par une guerre civile;
 ou de confier sa vie, sa fortune,
 & sa liberté à la foi douteuse du
 Cardinal Mazarin. Ce conseil fut
 approuvé de Madame de Longue-
 ville; & Mr. le Prince voulut qu'il
 fut suivi bien-tôt après.

Le Duc de Nemours commençoit à
 revenir de son premier emportement,
 & bien que toutes ses passions sub-
 sistassent encore, il ne s'y laissoit pas
 conduire avec toute l'impétuosité

(a) Inesse mulierum comitatu, quæ
 pacem luxu, bellum formidine moren-
 tur. *Ann.* 3.

qu'il avoit fait d'abord. Le Duc de la Rochefoucault voulut se servir de cette occasion pour le faire entrer dans ses sentimens : il lui fit connoître , que jamais leurs intérêts ne pouvoient se rencontrer dans une guerre civile : que Mr. le Prince pouvoit bien détruire leur fortune par de mauvais succès ; mais qu'il n'étoit pas de condition à profiter des bons : que la même réflexion qui empêchoit Monsieur le Prince de prendre les armes , l'empêcheroit aussi de les quitter , s'il les prenoit une fois : qu'il ne trouveroit pas aisément sa sûreté à la Cour : après l'avoir offensée , puisqu'il n'y en avoit pû rencontrer en un temps, où il n'avoit encore rien fait contre elle : qu'enfin , outre tout ce qu'il avoit à ménager dans l'humeur difficile de Mr. le Prince , il devoit considérer qu'en l'éloignant de Paris , il s'en éloignoit aussi lui-même,

& mettroit sa destinée entre les mains de son rival. Ces raisons rouvrent le Duc de Nemours disposé à les recevoir ; & soit qu'elles lui eussent donné des vûes qu'il n'avoit pas encore , ou que par une légèreté ordinaire aux personnes de son âge , il se portât à vouloir le contraire de ce qu'il avoit voulu (a), il se résolut enfin de contribuer à la paix avec le même empressement qu'il avoit eu jusques-là pour la guerre. Il prit donc des mesures avec le Duc de la Rochefoucault , pour agir de concert dans ce même dessein.

Cependant , la Reine étoit de plus en plus animée contre Monsieur le Prince ; les *Frondeurs* cherchoient à se venger de lui par toutes sortes de moyens , mais ils perdoient leur crédit parmi le peuple , par l'opi-

(a) Ubi formido incessisset , facilis nutatu. *Hist.* 2.

nion qu'on avoit de leur liaison avec la Cour. La haine du Coadjuteur éclara particulièrement contre le Duc de la Rochefoucault : il lui attribuoit , comme j'ai dit , la rupture du mariage de Mademoiselle de Chevreuse ; & croyant toutes choses permises pour le perdre , il n'oublioit rien pour y engager le Duc de Longueville par des voyes extraordinaires & honteuses. Son carosse fut même attaqué trois fois la nuit , sans qu'on ait pû sçavoir quels gens avoient part à de si fréquentes rencontres. Néanmoins toute cette animosité ne l'empêchoit pas de travailler à son but, conjointement avec le Duc de Nemours ; & Madame de Longueville même y donna les mains , dès qu'elle fut assurée d'aller à Montrond. Mais les esprits étoient trop échauffés pour écouter la raison ; & tous les partis ont éprouvé à la fin , que ni

les uns , ni les autres n'avoient bien connu leurs véritables interêts. La Cour même , que la fortune seule a soutenue , a fait souvent des fautes considérables ; & dans la suite on a vû , que l'une & l'autre cabale s'étoit plus maintenue par les menagemens de celle qui lui étoit opposée , que par sa bonne conduite (a). Cependant , Monsieur le Prince employoit tous ses soins à justifier ses intentions au Parlement & au peuple , & voyant bien que la guerre qu'il alloit entreprendre manquoit de prétexte , il essayoit d'en trouver dans le procédé de la Reine , qui avoit rappelé auprès d'elle Servien & le Tellier , après les avoir éloignés à sa recommandation. Il tâchoit aussi de persuader au monde , que leur retour étoit moins pour

(a) Fortuna non minùs sæpe quam ratio affuit. *Hist.* 3. Non minùs vitiis hostium quam virtute suorum. *Hist.* 4.

l'offenser, que pour concerter celui du Cardinal. Ces bruits semés parmi le peuple y faisoient quelque impression. Le Parlement étoit plus partagé que jamais ; le Premier Président étoit devenu ennemi de Mr. le Prince, croyant qu'il avoit contribué à lui ôter les Sceaux ; & ceux qui étoient gagnés par la Cour, se joignoient à lui : mais la conduite des *Frondeurs* étoit plus réservée ; ils n'osoient paroître bien intentionnés pour le Cardinal ; toutefois ils le vouloient servir en effet.

Les choses étoient en ces termes, lorsque Monsieur le Prince quitta Saint Maur pour retourner à Paris, croyant être en état de s'y maintenir contre la Cour, & que cette conduite fiere & hardie donneroit de la réputation à ses affaires. Il fit partir en même temps Madame la Princesse, Mr. le Duc d'Anguien, & Madame de Longueville, pour

aller à Montrond , dans la résolution de s'y rendre bien-tôt après , & de repasser en Guienne , où l'on étoit bien disposé à le recevoir. Il avoit envoyé le Comte de Tavares avec ses troupes , qui servoient dans l'armée de Champagne , avec ordre de les faire marcher en corps à Steyay aussi-tôt qu'il le lui manderoit ; & avoit pourvû à ses Places , & avoit deux cent mille écus d'argent comptant : ainsi il se prépara à la guerre , bien qu'il n'en eût pas encore entièrement formé le dessein. Néanmoins dans cette ville il essayoit d'engager des gens de qualité dans ses intérêts , & entr'autres le Duc de Bouillon & le Maréchal de Turenne. Ils étoient l'un & l'autre particulièrement amis du Duc de la Rochefoucault , qui n'oublia rien pour leur faire prendre le même parti , qu'il se voyoit obligé de suivre. Le Duc de Bouillon lui pa-

rut alors irrésolu , voulant trouver ses sûretés & ses avantages , parce qu'il se défioit presque également de la Cour & de Monsieur le Prince , & vouloit voir l'affaire engagée , avant que de se déclarer. Au contraire , le Maréchal de Turenne lui parla toujourn d'une même manière depuis son retour de Stenay. Il lui dit , qu'il ne s'étoit jamais rroué , ni plaint de Monsieur le Prince , pour ne pas donner lieu à de éclairciffemens dans lesquels il n vouloit point entrer ; qu'il croyoit n'avoir rien oublié pour contribuer à la liberté de Monsieur le Prince mais qu'il prétendoit aussi que l'engagement qu'il avoit avec lui , devoit finir avec sa prison ; & qu'ainsi il pouvoit prendre des liaisons nouvelles selon son inclination , ou ses intérêts. Il ajouta encore , qu Monsieur le Prince ne l'avoit menagé sur rien depuis son retour

Paris

ris; & que bien loin de prendre
 mesures de concert avec lui,
 lui faire part de ses desseins, il
 n'étoit non-seulement éloigné;
 mais encore il avoit mieux aimé
 aller périr ces mêmes troupes, qui
 devoient de combattre pour lui, &
 qui étoient à Monsieur de Turen-
 ne, que de dire un mot pour leur
 faire donner des quartiers-d'hyver.
 Ce furent les raisons, avec lesquel-
 les le Maréchal de Turenne refusa
 de suivre une seconde fois la fortune
 de Monsieur le Prince. Mais le
 Duc de Bouillon, qui vouloit éviter
 de s'expliquer avec lui, se trou-
 va bien embarrassé pour s'empê-
 cher de répondre précisément: Mr.
 le Prince & lui avoient choisi le
 Duc de la Rochefoucault, pour
 être médiateur entr'eux; mais il ne
 voulut être garant des paroles, ni
 de l'un, ni de l'autre, & qu'il ju-
 roit bien qu'un poste comme ce-

lui-là, est toujours délicat parmi des gens, qui doivent convenir sur tant d'importans & differens articles (a); il les engagea à se dire eux mêmes leurs sentimens en sa préférence. Il arriva contre l'ordre de semblables éclaircissemens (b), qu

(a) *Il ne faut point se mêler d'être arbitre entre les Grands, qu'on ne soit assez fort, pour mettre à la raison celui, qui voudra pas déférer au jugement du Médiateur. Arbitria captans, dit Patercule, quibus ii se debent interponere, qui non parentem coercere possunt. Hist. 2.*

(b) *Qui, selon la remarque de Tacite aigrissent plutôt les esprits qu'ils ne les adoucissent. Paulatim inde, dit-il, en parlant de l'entrevue d'Arminius & Flavius son frere, ad jurgia prolapsi. Ann. Dans un autre endroit du même livre, dit que ces sortes d'entretiens sont toujours mêlés de je ne sçai quoi, qui montre qu'on a du ressentiment; ou du moins qu'on le dissimule. Sermo, qualem ira & dissimulatio gignit. & puis il ajoute: discerneruntque apertis odiis; & ils se séparèrent ennemis déclarés, (Germanicus & Pison).*

ur conversation finit fans aigreur ,
 qu'ils demeurerent fatisfaits l'un
 l'autre fans être liés , ni engagés
 rien. Il sembloit alors , que le
 principal but de la Cour , & de
 Monsieur le Prince fût de se rendre
 Parlement favorable ; les *Fron-*
teurs , affectoient de paroître fans
 autre intérêt que celui du public ;
 mais sous ce prétexte ils choquoient
 Monsieur le Prince en toutes cho-
 ses , & s'opposoient directement à
 tous ses desseins. Dans les com-
 mencemens ils agissoient encore
 avec quelque retenue ; mais se
 voyant ouvertement appuyés de la
 Cour , le Coadjuteur trouva de la
 hardiesse à paroître ennemi déclaré de
 Monsieur le Prince (a) : dès-lors
 non-seulement il s'opposa sans gar-
 der de mesures à tout ce qu'il pro-

H 2

(a) Ut magnis inimicitiiis claresce-
 et. *Hist.* 2.

posoit ; mais encore il n'alla plus au Palais , sans être suivi de ses amis & d'un grand nombre de gens armés. Ce procédé fier & insolent déplût avec raison à Monsieur le Prince ; & il ne trouva pas moins insupportable de se faire suivre au Palais , pour disputer le pavé avec le Coadjuteur , que d'y aller seul & d'exposer ainsi sa vie & sa liberté entre les mains de son plus dangereux ennemi. Il crût donc , qu'il devoit préférer sa sûreté à tout le reste , & se résolut de n'aller plus au Parlement sans être accompagné de tout ce qui étoit dans ses intérêts. La Reine fut bien-aise de voir naître ce nouveau sujet de division entre deux hommes , que dans son cœur elle haïssoit presque également ; elle s'imaginoit assez quelle en pourroient être les suites , pour espérer d'être vengée de l'un par l'autre , ou de les voir périr tou.

eux : néanmoins elle donnoit toutes les appatences de sa protection au Coadjuteur, & elle voulut qu'il fût escorté par une partie des Gardes & des Chevaux-legers du Roi, & par des Officiers & des soldats du Régiment des Gardes. Mr. le Prince étoit suivi d'un grand nombre de personnes de qualité, & de plusieurs Officiers, & d'une foule de gens de toutes sortes de professions, qui ne le quittoient plus depuis son retour de Saint Maur. Cette confusion de gens de différent parti, qui se trouvoient tous ensemble dans la grand'salle du Palais, fit appréhender au Parlement de voir arriver un désordre, qui pourroit envelopper tous les particuliers dans un même péril, & que personne ne seroit capable d'appaiser. Le Premier Président, pour prévenir ce mal, résolut de prier Monsieur le Prince de ne se

plus faire accompagner venant au Palais ; & même un jour que Mr. le Duc d'Orléans ne s'y étoit point trouvé , & que Monsieur le Prince & Monsieur le Coadjuteur s'y rendirent avec tous leurs amis , leur nombre , avec l'aigreur qui parut dans les esprits, augmenta la crainte du Premier Président. Mr. le Prince ayant dit quelques paroles piquantes , qui s'adressoient au Coadjuteur , celui-ci répondit sans s'étonner , & osa dire publiquement que ses ennemis au moins ne l'accuseroient pas d'avoir manqué à ses promesses ; & que peu de personnes se trouvoient aujourd'hui exemptes de ce défaut (a). Il désignoit par-là Monsieur le Prince , & lui reprochoit non seulement d'avoir manqué aux engagements qu'il avoit pris avec les *Frondeurs* pour le mariage

(a) Rixantes flagitia invicem objecta vere , neuter falso. *Hist.* 1.

de son frere avec Mademoiselle de
 Chevreuse ; mais encore le voyage
 de Noisi , lorsque Mr. le Prince de
 Conti , Madame & Mademoiselle
 de Longueville , & Messieurs de
 La Rochefoucauld y jetterent les fondemens de la
 guerre de Paris ; & que Monsieur le
 Prince promit de se mettre à leur
 tête , non pas pour chasser le Car-
 dinal , selon l'intention publique ,
 mais seulement pour faire sa condi-
 tion meilleure avec lui , & avoir
 ainsi le mérite de le garantir du
 Cardinal , qu'une cabale si puissante lui
 pouvoit faire (a). Ces bruits semés
 dans le monde par les partisans du
 Coadjuteur , & renouvelés encore
 avec tant d'audace devant le Parle-
 ment assemblé , & devant Mr. le
 Prince même , le devoient apparem-
 ment trouver plus sensible à cette

H 4

(a) Quo gliscentibus periculis substi-
 dii laus augetur. *Ann.* 15.

injure qu'il ne le parut alors ; mais il fut maître de son ressentiment & ne répondit rien (a) au discours du Coadjuteur. En même temps on vint avertir le Premier Président que la grand'salle étoit remplie de gens armés, & qu'étant piqués dans des intérêts si opposés, il alloit arriver quelque grand malheur, si l'on n'y apportoit promptement du remède. Alors le Premier Président dit à Monsieur le Prince, que la Compagnie lui seroit obligée, s'il lui plaisoit de faire retirer ceux qui l'avoient suivi ; qu'on étoit assemblé pour remédier aux désordres de l'Etat, & non pas pour les augmenter ; & que personne ne croiroit, que la liberté d'opiner fût aussi entière qu'elle devoit être, tant qu'on verroit le Palais qui devoit être l'asi-

(a) Quæ quanquam acerba, tolerabantur tamen. *Ann.* 2. Quale magnæ iræ silentium est. *Hist.* 1.

e de la Justice , servir de Place-d'ar-
 nes à tout ce qui étoit capable
 l'exercer le tumulte & la sédition.
 Monsieur le Prince offrit sans hési-
 ter , de faire retirer ses amis , &
 pria le Duc de la Rochefoucault de
 les faire sortir sans désordre. Le
 Coadjuteur se leva , & dit qu'il al-
 loit aussi renvoyer les siens ; & en
 effet , il sortit de la Grand' Cham-
 re , pour leur aller parler. Le Duc
 de la Rochefoucault marchoit à
 huit ou dix pas derriere lui , & il
 étoit encore dans le parquet des
 Juiſſiers , quand le Coadjuteur pa-
 rut dans la grand'salle : à sa vûe
 tout ce qui tenoit son parti , mit
 l'épée à la main , sans en sçavoir la
 raison ; & les amis de Monsieur le
 Prince firent la même chose. Cha-
 cun se rangea du côté qu'il servoit ,
 & en un instant les deux troupes ne
 furent séparées que de la longueur
 de leurs épées , sans que parmi tant

de braves gens , & animés par tant de haines différentes , il s'en trouvât aucun qui allongeât un coup d'épée, ou qui tirât un coup de pistolet (a). Le Coadjuteur voyant un si grand désordre , s'en voulut retirer , & retourner dans la Grand'Chambre : mais en arrivant à la porte qui va de la salle au parquet des Huissiers, il trouva que le Duc de la Rochefoucault s'en étoit rendu maître. Il essaya néanmoins de l'ouvrir avec effort ; mais comme elle ne s'ouvroit que par la moitié , & que le Duc de la Rochefoucault la tenoit, il la referma dans le temps que le Coadjuteur rentroit , en sorte qu'il l'arrêta ayant la tête passée du côté du parquet & le corps dans la salle. Cette occasion pouvoit tenter le Duc de la Rochefoucault après tout

(a) Utrimque infensi , arma primò expediere , dein mutua formidine , non ultra jurgium processum est. *Ann.* 2.

ce qui s'étoit passé entr'eux ; les raisons générales & particulieres le pouſſoient à perdre ſon plus mortel ennemi : outre la facilité de s'en venger , en vengeant Mr. le Prince de la honte & du reproche qu'il venoit d'endurer , il voyoit encore que la vie du Coadjuteur devoit répondre de l'événement du déſordre qu'il avoit cauſé : mais il conſidéroit auſſi qu'on ne ſe battoit point encore dans la ſalle , & que perſonne ne venant contre lui , pour défendre le Coadjuteur , il n'avoit pas le même prétexte de l'attaquer qu'il auroit eu , ſi le combat eût été commencé. Les gens même de Mr. le Prince , qui étoient près du Duc de la Rochefoucault , ne ſ'imaginoient point de quel poids étoit le ſervice qu'ils pourroient rendre à leur maître en cette conjoncture. Enfin , l'un pour ne vouloir point faire une action qui parût cruelle ;

& les autres pour être irrésolus dans une grande affaire, & incapables de la soutenir (a), ils donnerent temps à Champlatreux, fils du Premier Président, d'arriver avec ordre de dégager le Coadjuteur, & de le tirer ainsi du plus grand péril, où il se soit jamais trouvé. Le Duc de la Rochefoucault le voyant entre les mains de Champlatreux, retourna dans la Grand'Chambre prendre sa place; & le Coadjuteur y arriva dans le même temps avec tout le trouble, qu'un accident comme celui qu'il venoit d'éviter, lui devoit causer. Il commença par se plaindre à l'assemblée de la violence de la Rochefoucault, & dit qu'il avoit été près d'être assassiné, & qu'on ne l'avoit tenu à la porte que pour l'exposer à tout ce que ses ennemis

(a) Inutili cunctatione agendi tempora consumentes. *Hist.* 3.

uroient voulu entreprendre contre
a personne. Le Duc de la Roche-
oucault répondit qu'il falloit sans
oute que la peur lui eût ôté la li-
erté de juger de ce qui s'étoit
assé dans ce moment-là ; qu'autre-
ment il auroit vû qu'il n'avoit pas
u dessein de le perdre , puisqu'il
e l'avoit pas fait , ayant eu long-
emps sa vie entre ses mains ; qu'en
ffer , il s'étoit rendu maître de la
orte , & l'avoit empêché d'entrer ,
l'ayant pas crû pour remédier à sa
rainte , devoir exposer Monsieur le
rince & le Parlement à une sédi-
ion , que ses gens avoient émûe en
e voyant arriver. Ce discours fut
même suivi de quelques menaces
outrageuses qu'il lui fit publique-
ment ; de sorte que le Duc de Bris-
ac , beau-frere du Duc de Rets ,
e crût obligé de répondre. Le Duc
de la Rochefoucault & lui résolu-
rent ensemble de se battre le jour

même sans second : mais comme le sujet de leur querelle fut publié elle fut accordée à l'heure même par Mr. le Duc d'Orléans. Cette affaire qui apparemment devoit produire tant de suites , finit même ce qui pouvoit le plus contribuer aux désordres ; car le Coadjuteur évita de retourner au Palais (a) ; & ainsi ne se trouvant plus où étoit Monsieur le Prince , il n'y eut plus lieu de craindre d'accident pareil à celui qui avoit été si près d'arriver. Néanmoins , comme la fortune a souvent plus de part aux événemens que la conduite des hommes , elle fit rencontrer Mr. le Prince & le Coadjuteur dans le temps qu'ils se cherchoient le moins, & en un état bien différent de celui où ils avoient été au Palais ; car un jour que Mr. le

(a) Quæ casus obtulerat in sapientiam vertenda ratus. *Ann.* 1.

Prince en fortoit , ayant le Duc de la Rochefoucault dans son carosse , & suivi d'une foule innombrable de peuple , il rencontra le Coadjuteur revêtu de ses habits Pontificaux , & menant la procession avec plusieurs châsses & reliques. D'abord Mr. le Prince s'arrêta , pour rendre plus de déférence à l'Eglise , & le Coadjuteur continuant son chemin sans s'émouvoir , se voyant vis-à-vis de Monsieur le Prince , lui fit une profonde révérence , & lui donna sa bénédiction , & au Duc de la Rochefoucault aussi : elle fut reçue de l'un & de l'autre avec toutes les apparences de respect , bien que pas un des deux ne souhaitât qu'elle eût l'effet que le Coadjuteur desiroit. En ce même temps , le peuple qui suivoit Mr. le Prince , émû par une telle rencontre , cria mille injures au Coadjuteur , & se prépa-

roit à le mettre en pièces (a), si Monsieur le Prince n'eût fait descendre ses gens pour appaiser ce tumulte, & remettre chacun en son devoir.

GUERRE DE GUIENNE.

C EPENDANT, toutes choses contribuoient à augmenter les défiances & les soupçons de Mr. le Prince. Il voyoit que la majorite du Roi alloit rendre son autorité absolue; il connoissoit l'aigreur de la Reine contre lui, & voyoit bien que le considérant comme un obstacle au retour du Cardinal, elle n'oublieroit rien pour le perdre, ou

(a) Manus intentantes . . . simul ingruunt : jamque exitii certus, adcursum (eorum) qui cum (principe) adveniant, protectus est. *Ann. 1.*

pour l'éloigner. L'amitié de Mr. le Duc d'Orléans lui paroiffoit un appui bien foible & bien douteux, pour le foûtenir dans un temps fi difficile ; & il ne pouvoit croire qu'elle fut long - temps fincere , jufque le Coadjuteur avoit toujours beaucoup de crédit auprès de lui.

Tant de fujets de craindre pouvoient bien avec raifon empêcher Monsieur le Prince de fe trouver au Parlement le jour que le Roi y devoit être déclaré majeur ; mais tout cela n'auroit pû encore le porter à rompre avec la Cour , & à fe retirer dans fes Gouvernemens , fi l'on n'eût laiffé les chofes dans les termes où elles étoient , ou continué de s'amuser de quelque négociation. Mr. le Duc d'Orléans vouloit empêcher une rupture ouverte, croyant de rendre néceffaire aux deux partis, & vouloit prefqu'également éviter

de se brouiller avec l'un ou avec l'autre : mais la Reine étoit d'un sentiment bien contraire : nul retardement ne pouvoit satisfaire son esprit irrité, & elle recevoit toutes les propositions de traité, comme autant d'artifices, pour faire dure l'éloignement du Cardinal. Dans cette vûe, elle propofa de rétablir Monsieur de Châteauneuf dans les affaires, de redonner les Sceaux au Premier Préfident Molé, & les Finances à la Vieuville. Elle crut avec raifon, que le choix de ces trois Miniftres, ennemis particuliers de Monsieur le Prince, achèveroit de lui ôter toute efpérance d'accommodement.

Ce deffein eut auffi bien-tôt le fuccès qu'elle avoit fouhaité ; car il fit connoître à Monsieur le Prince qu'il n'avoit plus rien à ménager avec la Cour, & avança ainfi en un moment toutes les réfolutions :

u'il n'avoit pas prises de lui-même. Il alla à Trie chez le Duc de Longueville, après avoir écrit au Roi les raisons qui l'empêchoient de se trouver auprès de sa personne le jour de sa majorité. Cette lettre lui fut rendue par Monsieur le Prince de Conti, qui resta à Paris pour assister à cette cérémonie. Le Duc de la Rochefoucault y demeura aussi sous le même prétexte ; mais en effet, pour conclure avec le Duc de Bouillon qui offroit de se déclarer pour Mr. le Prince, & de joindre à ses intérêts le Maréchal de Turenne, & le Marquis de la Force, aussi-tôt que Monsieur le Prince auroit été reçu dans Bordeaux, & que le Parlement se seroit déclaré pour lui, en donnant un arrêt d'union. Le Duc de la Rochefoucault lui promit pour Mr. le Prince les conditions suivantes :

De lui donner la Place de Stenay avec son domaine , pour en jouir aux mêmes droits que Monsieur le Prince , jusqu'à ce qu'il lui eût fait rendre Sedan , ou qu'il l'eût mis en possession de la récompense que la Cour lui avoit promise pour l'échange de cette Place.

De lui céder ses prétentions sur le Duché d'Albret.

De le faire recevoir dans Bellegarde avec le commandement de la Place , & de ne point faire de traité sans y comprendre l'article du rang de sa Maison.

De lui fournir une somme d'argent dont ils conviendroient pour lever des troupes & pour faire la guerre.

Le Duc de la Rochefoucault lui proposoit encore d'envoyer Mr. de Turenne à Stenay , à Clermont , & à Damvilliers , pour y commander les vieilles troupes de Mr. le

Prince qui s'y devoient retirer, lesquelles jointes à celles que les Espagnols y devoient envoyer de Flandre, feroient occuper le même poste Mr. de Turenne, que Madame de Longueville & lui y avoient tenu pendant la prison des Princes. Il eut ordre de Mr. le Prince de lui dire en suite, que son dessein étoit de passer Monsieur le Prince de Conti, Madame de Longueville, & Mr. de Nemours à Bourges & à Montrond pour y faire des levées, & se rendre maîtres du Berry, du Bourbonnois, & d'une partie de l'Auvergne, pendant que Mr. le Prince iroit à Bordeaux, où il étoit appelé par le Parlement, & par le peuple & où les Espagnols lui fourniroient des vivres, de l'argent, & des vaisseaux, suivant le traité du Marquis de Sillery avec le Comte de Fuentadigne, pour faciliter la levée des troupes qu'il devoit faire en

Guienne : que le Comte du Doigno
 entroit dans son parti avec les Pla
 ces de Brouage , de Ré , d'Oleron
 & de la Rochelle ; que le Duc d
 Richelieu feroit des levées en Xair
 tonge & au pays d'Aunis ; le Mar
 quis de la Force en Guienne ; le Du
 de la Rochefoucault en Poitou & e
 Angoumois ; le Marquis de Moi
 tespan en Gascogne ; Mr. d'Arpa
 joux en Roüergue ; & que Mr. d
 Marsin , qui commandoit l'armé
 de Catalogne, ne manqueroit pas c
 reconnoissance. Tant de belles appa
 rences fortifierent le Duc de Bouille
 dans le dessein qu'il avoit de s'er
 gager avec Mr. le Prince , & il e
 donna sa parole au Duc de la Ro
 chefoucault aux conditions que j'
 dites. Cependant , Mr. le Prince r
 pût engager si avant le Duc de Lon
 gueville , ni en tirer aucune paro
 positive , soit qu'il fût irrésolu
 ou qu'il ne voulût pas appuyer u

parti, que sa femme avoit formé, et enfin qu'il crût qu'étant engagé avec Monsieur le Prince, il seroit entraîné plus loin qu'il n'avoit accoutumé d'aller.

Mr. le Prince arrivant à Chantilly, apprit qu'on prenoit des mesures contre lui, & que malgré les instances de Mr. le Duc d'Orléans, la Reine n'avoit pas voulu retarder de vingt-quatre heures la nomination des trois Ministres. Voyant donc la nécessité de se retirer en lieu de sûreté, il en donna avis à Mr. le Duc d'Orléans, & manda à Mr. le Prince de Conti, & aux Ducs de Nemours & de la Rochefoucault, de se rendre le lendemain à Essone, pour prendre ensemble le chemin de Montrond. Ce départ fit tout le monde prévoir depuis si long-temps que Monsieur le Prince jugeoit nécessaire à sa sûreté, & que la Reine avoit toujours

fouhaité comme un acheminement au retour du Cardinal , ne laissa pas d'étonner les uns & les autres chacun se repentit d'avoir mis les choses au point où elles étoient & la guerre civile leur parut alors avec tout ce que ses événemens ont d'horrible & d'incertain. Il fut même au pouvoir de Monsieur le Duc d'Orléans de se servir utilement de cette conjoncture , & Mr. le Prince demeura un jour entier à Angerville chez le Président Perrault pour y attendre ce que ce Duc lui vouloit proposer. Mais comme les moindres circonstances ont d'ordinaire trop de part aux plus grandes affaires , il arriva en celle-ci , que Mr. le Duc d'Orléans ayant disposé la Reine à donner quelque satisfaction à Mr. le Prince , sur le sujet des trois Ministres , il ne voulut pas prendre la peine de lui écrire de sa main à l'heure même , & différa
d'un

un jour de lui en donner avis. de sorte que Croissi, qui lui devoit porter cette dépêche à Angerville, à il étoit en état d'entendre à un commodement, le trouva arrivé à Bourges, où les applaudissemens des Euples & de la Noblesse avoient fort augmenté ses espérances, & il crût que tout le Royaume alloit imiter cet exemple, & se déclarer pour lui.

Le voyage de Croissi ayant donc été inutile, Mr. le Prince continua sien, & arriva à Montrond, où Madame la Princesse & Madame de Longueville l'attendoient. Il y demeura un jour pour voir la Place, & il trouva la plus belle, & au meilleur état du monde. Ce jour-même, il dressa une ample instruction pour traiter avec le Roi d'Espagne, où furent compris ses plus considérables amis. Monsieur de Lamoignon fut choisi pour cette négocia-

tion. Ensuite, Mr. le Prince donna de l'argent à Monsieur son frere, & à Monsieur de Nemours, pour faire des levées dans les Provinces voisines, laissant avec eux Vineuil Intendant de Justice pour commencer à lever la taille sur le Berri & sur le Bourbonnois. Il recommanda fort de ménager la ville de Bourges, & de la maintenir dans la disposition où il l'avoit laissée. Le lendemain il partit de Montrond avec le Duc de la Rochefoucault, chez qui il passa, & trouva beaucoup de Noblesse qui le suivit. Il se rendit avec assez de diligence à Bordeaux, où Madame la Princesse & Mr. le Duc d'Anguien arriverent bien-tôt après. Il y fut reçu de tous les Corps de la ville avec beaucoup de joye, & est difficile de dire, si ces peuples bouillans, & accoutumés à la révolte, furent plus touchés de l'éclat de sa naissance & de sa réputation

ue de ce qu'ils le confideroient
omme le plus puissant ennemi du
uc d'Espéron. Il trouva le Parle-
ent dans la même disposition,
qui donna en sa faveur tous les
rêts qu'il pût desirer.

Les choses étant si heureusement
mmencées, il crût n'avoir rien de
us important à faire que de pren-
e tous les revenus du Roi à Bor-
aux & de se servir de cet argent,
ur faire promptement ses levées,
geant bien que la Cour marche-
it à lui en diligence avec ce
elle auroit de troupes, pour ne
donner pas le temps de mettre
siennes sur pied. Dans cette vûe,
estribua son argent à tous ceux
i étoient engagés avec lui, & les
essa tellement d'avancer leurs le-
es, que cette précipitation leur
vit de prétexte, pour en faire de
uvaises.

Peu de jours après son arrivée, le Comte du Doignon le vint trouver, & se déclara ouvertement pour son parti ; le Duc de Richelieu & le Marquis de la Force firent la même chose, & le Prince de Tarente qui s'étoit rendu à Taillebourg, lui manda qu'il entroit aussi dans ses intérêts. Monsieur d'Arpajoux fut plus difficile, & il eut encore en cette occasion la même conduite, dont il avoit déjà reçu de récompenses durant la prison de Princes ; car il demanda des conditions qu'on ne lui pût accorder & traita avec la Cour, quand il vint à tomber les affaires de Monsieur Prince.

Cependant, le Duc de la Rochefoucault donne avis au Duc de Bouillon de ce qui s'étoit passé au Parlement de Bordeaux, & lui mande que les conditions qu'il avoit désirées étant accomplies, on atten-

oit l'exécution de ses promesses. Le Duc évita assez long-temps de répondre nettement, voulant tout à la fois se ménager avec la Cour, qui lui faisoit de grandes avances, & ne point rompre avec Monsieur le Prince, dont il pouvoit avoir besoin. Il voyoit aussi que Mr. de Turenne qu'il avoit crû inséparable de ses intérêts, lui refusoit de se joindre à ceux de Mr. le Prince : que le Prince de Tarente y étoit engagé sans lui ; & que le Marquis de Force demeueroit uni avec Mr. de Turenne. Il jugeoit encore, que n'étant pas suivi de son frere, ni des autres que j'ai nommés dont il devoit répondre au Duc de la Rochefoucault, sa considération & sa sûreté seroient moindres dans le parti qu'il alloit prendre ; & que Mr. le Prince ne témoigneroit pas plus de connoissance pour les choses que Mr. de Turenne & lui pourroient

faire à l'avenir, que pour ce qu'il avoient fait par le passé. Il voyoit de plus qu'il faudroit refaire un nouveau traité avec Mr. le Prince moins avantageux que celui dont ils étoient déjà convenus. Enfin toutes ces raisons jointes aux promesses de la Cour, & appuyée de toute l'industrie de Madame de Bouillon, qui avoit beaucoup de pouvoir sur son mari, l'empêchèrent de suivre son premier dessein & de se déclarer pour Monsieur le Prince; mais pour sortir de cet embarras, il voulut se rendre médiateur de son accommodement avec la Cour. Et après avoir eu des conférences particulières avec la Reine sur ce sujet, il renvoya Gourville qui lui avoit été dépêché par le Duc de la Rochefoucault, offrir à Mr. le Prince tout ce qu'il avoit de mandé pour lui, & pour ses amis avec la disposition du Gouverne

ent de Blaye , sans exiger de lui autres conditions que celles que M. de Guvion & de Lionne lui avoient demandées dans le premier projet de traité qui se fit à Paris à la sorte de sa prison.

D'ailleurs Monsieur de Châteaufort faisoit faire d'autres propositions d'accommodement par le même Gourville ; mais comme elles alloient à empêcher le retour du Cardinal , il ne pouvoit pas balancer par ses offres celles que la Reine lui avoit fait faire par le Duc de Guillon. Il s'engageoit seulement de demeurer inséparablement uni à Monsieur le Prince après la chute du Cardinal , & à lui donner dans ses affaires toute la part qu'il pouvoit desirer. On lui offroit encore de la part de la Cour , de consentir une entrevue de lui & de Mr. le Duc d'Orléans à Richelieu , pour y examiner ensemble les conditions

d'une paix sincere , dans laquelle il sembloit que la Cour vouloit agir de bonne foi. Mais pour le malheur de la France , & pour celui de Mr. le Prince , il ferma l'oreille à tant de partis avantageux , irrité de ce que les offres de la Reine se faisoient par l'entremise du Duc de Bouillon. Car il s'étoit attendu que ce Duc & son frere seroient d'un grand poids dans son parti, d'autant que personne ne pouvoit soutenir comme eux les postes de Bellegard & de Stenay; & d'ailleurs les vieilles troupes qu'il y avoit laissées , pouvoient être commandées par Monsieur de Turenne , devenoient par-là inutiles , & couroient fortune de se dissiper , ou d'être défaites. Il considéroit encore que les mesures qu'il avoit prises avec les Espagnols , du côté de ses Places de Champagne n'auroient aucun effet , & que ses troupes , & les Espagnols même

n'auroient aucun autre Chef qui
 eût remplir ce poste avec la même
 estime qu'on avoit pour Mr. de
 Turenne. Toutes ces raisons tou-
 choient sensiblement Mr. le Prince,
 & bien qu'il essayât de cacher son
 dissentiment, il ne laissa pas de ré-
 pondre assez séchement au Duc de
 Bouillon, qu'il n'étoit pas honnête
 d'écouter des propositions qu'on ne
 vouloit pas effectuer; qu'il se dé-
 clarât comme il avoit promis; que
 Mr. de Turenne se rendît à la tête
 de ses troupes, qui avoient marché
 vers Stenay, & qu'alors il seroit en
 état d'entendre les offres de la Cour,
 & de faire un traité glorieux. Gour-
 ville fut chargé de cette réponse,
 & de dire à Mr. le Duc d'Orléans
 les raisons qui lui faisoient refuser
 l'entrevûe de Richelieu. Les prin-
 cipales étoient que le but de cette
 conférence n'étoit pas de faire la
 paix mais seulement de l'empêcher

de pouvoir faire la guerre : que dans le temps où tous les Corps de l'Etat étoient sur le point de se déclarer contre la Cour, & que les Espagnols préparoient des secours considérables d'hommes, d'argent & de vaisseaux, on le vouloit engager à une négociation publique, dont le seul bruit empêcheroit ses levées & lui débaucheroit tous ceux qui étoient prêts de se joindre à son parti. Outre ces raisons générales il y en avoit encore de particulières qui ne lui permettoient pas de confier ses intérêts à Mr. le Duc d'Orléans, dont la liaison étroite avec le Coadjuteur de Paris, son ennemi déclaré, lui étoit suspecte ainsi que celle de ce Prélat avec la Cour, qui venoit de lui promettre le Chapeau de Cardinal. Incident qui lui fit prendre une étrange résolution. Car voyant que le Coadjuteur, & par intérêt & par vanité,

fectoit de le traverser sans cesse ,
 forma le dessein de le faire enle-
 ver dans Paris. Quelqu'impossible
 que parût cette entreprise , Gour-
 ville s'en chargea , après en avoir
 reçu un ordre signé de Monsieur le
 Prince ; & sans doute le Coadju-
 tur eût été pris un soir qu'il alla à
 Hôtel de Chevreuse , s'il en fût
 sorti dans son carrosse ; mais l'ayant
 envoyé avec ses gens , il n'y eut
 pas moyen de sçavoir certainement
 celui qui le ramena. De sorte que
 l'affaire fut retardée de quelques
 jours & découverte ensuite ; car il
 est très-rare que ceux dont on est
 obligé de se servir en de telles ren-
 contres , ayent assez de discrétion ,
 pour se contenter de la connoissan-
 ce qu'on leur veut donner , ou assez
 de fidélité & de secret pour l'exé-
 cuter sûrement.

Les choses se dispofoient ainsi de
 tous côtés à faire la guerre : Mr. de

Châteauneuf qui étoit alors Chef du Conseil , avoit fait marcher la Cour à Bourges , & la présence du Roi avoit d'abord mis cette ville dans son obéissance : au bruit de ces heureux commencemens , Mr. le Prince de Conti , Madame de Longueville , & Mr. de Nemours furent obligés de partir de Montrouge avec leurs troupes pour se retirer en Guienne. Ils laisserent le Chevalier de Riviere à l'extrémité , & le même jour il mourut , regretté de tous ceux qui le connoissoient ; car outre qu'il avoit toutes les qualités nécessaires à un Gentilhomme , on verra peu de personnes de son âge , qui ayent donné autant de preuves de conduite , de fidélité , & de désintéressement en des rencontres aussi hazardeuses , que celles où il s'étoit trouvé.

Le Marquis de Pergan demeura pour commander dans la Place , qui

toit bloquée par un petit Corps
 l'armée logé à Saint Amand , dont
 Palluau étoit Lieutenant - Général.
 La Cour s'étoit ensuite avancée à
 Poitiers , & Mr. de Châteauneuf
 insistoit , pour la faire marcher à
 Angoulême , jugeant que la guerre
 n'ayant autre prétexte que le retour
 du Cardinal , il falloit profiter de
 son absence , & qu'il suffisoit pour
 les intérêt de l'Etat , & encore plus
 pour les siens particuliers , de faire
 craindre son éloignement. Il représen-
 toit encore , que la présence du Roi
 étoit un puissant remede pour rete-
 nir les peuples dans la naissance des
 désordres (a) ; qu'en s'approchant
 de Mr. le Prince , qui n'étoit point
 assuré de la Guienne , ni du Parle-
 ment de Bordeaux , on dissiperoit
 aisément ses desseins , qui au con-
 traire , s'affermiroient par l'éloigne-

(a) Sueti adversum fortuita aspectu
 Principis refoveri. *Tac. Ann.* 15.

ment de la Cour. Mais les conseils de Châteauneuf étoient trop suspects au Cardinal , pour être suivis à Poitiers , sans avoir été examinés à Cologne : & comme il falloit attendre ses ordres , leur retardement & leur diversité causerent des irrésolutions continuelles , & tinrent la Cour incertaine à Poitiers ; jusqu'à son retour , qui fut bien-tôt après.

De l'autre part, le Baron de Batteville étoit arrivé dans la riviere de Bordeaux avec la flotte d'Espagne , composée de huit vaisseaux de guerre , & de quelques brûlots. Il fortifioit Talmont , où il y avoit un Corps d'infanterie de quinze cent hommes. La ville de Xaintes s'étoit rendue sans résistance ; Taillebourg qui a son port sur la Charante , étoit assez bien fortifié , & Mr. le Prince étoit maître de la riviere jusqu'à Angoulême , excepté Coignac. Le Comte de Jonzac , Lieutenant

e Roi en Xaintonge , & Gouverneur particulier de Coignac , s'y étoit retiré , afin que cette Place lui servît à rendre sa condition meilleure dans le parti où il entreroit , & se sachant auquel il se devoit joindre. Dans cette incertitude , il entra en commerce de lettres avec Mr. le Prince , & lui écrivit assez de choses , pour lui donner lieu de croire qu'il ne demandoit qu'à sauver les apparences , & qu'il remettrait bientôt sa ville entre ses mains , si l'on n'eût fait mine de l'assiéger. Cette espérance plutôt que l'état des forces de Mr. le Prince , qui étoient alors très-petites , lui fit prendre la résolution de marcher à Coignac. Il voyoit de quelle importance il lui étoit de donner réputation à ses armes ; mais il sçavoit bien aussi , que manquant de troupes , & de tout ce qu'il faut pour faire un siège , il n'y avoit que celui-là

seul, où il pût prétendre de réussir. De sorte que fondant toutes ses espérances sur ce Gouverneur, il fit partir le Duc de la Rochefoucauld de Bordeaux, pour assembler ce qui se trouveroit sur pied, qui n'étoit en tout, que trois régimens d'infanterie & trois cent chevaux, avec ordre d'aller investir Coignac, où le Prince de Tarente se devoit rendre avec ce qu'il avoit de troupes. Le bruit de leur marche s'étant répandu dans le pays, on retira en diligence à Coignac tout ce qui pût être transporté de la Campagne, & beaucoup de Noblesse s'y retira aussi, pour témoigner son zele au service du Roi, & plus apparemment encore, pour garder eux-mêmes ce qu'ils y avoient fait porter. Ce nombre considérable de Gentilshommes retint aisément les Bourgeois, & les fit résoudre à fermer les portes de la ville, dans l'espé-

ance d'être bien-tôt secourus par Comte d'Harcourt, Général des troupes du Roi, qui s'avançoit vers eux. Mais comme ils avoient peu de confiance au Comte de Jonzac, qu'ils le soupçonnoient presque également d'être foible, & d'être dédaigné par Mr. le Prince, ils l'observèrent de si près, qu'on peut dire qu'il se résolut enfin de défendre la place, parce qu'on lui ôta le pouvoir de la rendre.

Ce fut en cela seul que la Noblesse témoigna quelque vigueur; car durant huit jours, que les gens de Mr. le Prince demeurèrent devant Cognac, sans armes, sans munitions, sans Officiers, & sans discipline, & outre cela, fatigués par des pluies continuelles, qui emportèrent le pont de bateaux qu'on avoit fait sur la Charante, pour la communication des quartiers; jamais ceux de dedans ne se prévalu-

rent de ces défords, se tenant renfermés avec les Bourgeois, & se contentant de faire tirer par derrière les murailles. Mr. le Prince étant néanmoins averti, que la Ville étoit sur le point de se rendre, partit de Bordeaux, & se rendit au Camp avec le Duc de Nemours. Le lendemain de son arrivée, le Comte d'Harcourt averti, que le pont de bateaux étoit rompu, & que Nort Maréchal de Camp, étoit retranché dans un Fauxbourg de l'autre côté de la riviere avec cinq cent hommes, sans qu'il pût être secouru, marcha à lui avec deux mille hommes de pied des Gardes Françaises & Suisses, & avec les Gendarmes & les Chevaux-Legers du Roi, les Gardes & de la Noblesse. Il força Nort dans son quartier, sans trouver presque de résistance, & secourut ainsi Coignac à la vûe de Mr. le Prince, qui étoit

gé au-delà de la riviere. Le Comte d'Harcourt se contenta d'avoir sauvé la Place, & laissa tirer Monsieur le Prince, sans le livrer.

Bien que ce succès fût peu considérable de soi-même, il augmenta néanmoins les espérances du Comte d'Harcourt, & donna de la réputation à ses armes. Il se crût même en état de faire des progrès, sachant que le Marquis d'Estillac avoit remis la Rochelle en l'obéissance du Roi, excepté les tours qui ferment le port, il fit dessein d'y aller avec ses troupes, s'assurant par la bonne volonté des habitans, & sur la haine qu'ils portoient au Comte du Doignon leur Gouverneur. Il avoit fait fortifier les tours, & y tenoit une Garnison Suisse, se défiant presque de tout le monde, & croyant trouver parmi cette nation plus de fidélité, que dans la

sienne propre. Mais la suite lui fit bien-tôt voir, que ses mesures étoient fausses ; car la peur & l'intérêt, qui rendent ces sortes d'gens aussi infidèles que les autres, fournirent aux Suisses des prétextes de faire encore plus que ce qu'il avoit appréhendé des François. Il est certain, que cette défiance du Comte du Doignon fut la ruine du parti de Mr. le Prince, qui sans cela auroit marché d'abord à la Rochelle avec toutes ses troupes pour rétablir ses anciennes fortifications, & pour y faire le siège de la guerre, avec toute la commodité, qu'une situation, comme celle-là lui pouvoit apporter : au lieu que pour ménager l'esprit jaloux & incertain de cet homme, il fut contraint de demeurer inutile à Tonay - Charante, & de voir perdre la Rochelle, sans oser même proposer de la secourir. Il est vrai

ssi, que le peu de résistance de Garnison des tours ne lui donna grand loisir d'en former le dessein ; car le Comte d'Harcourt étant arrivé avec ses troupes à la Rochelle, assisté du Marquis d'Esclac, pourvû nouvellement des Gouvernemens du Comte du Doignon, il trouva les habitans disposés lui donner toute l'assistance qu'il pouvoit attendre. Cependant les tours étoient en état de l'arrêter quelque temps, si les Suisses eussent été aussi braves & aussi fideles, que ce Comte l'avoit crû. Mais au lieu de répondre à ce qu'il entendoit, ils crûrent se devoir racheter par une trahison; & après une assistance de trois jours, le Comte d'Harcourt leur ayant mandé qu'il leur feroit point de quartier, ils ne poignardoient Basse, leur Commandant, ils n'eurent point d'horreur d'un tel ordre, & com-

mencerent à l'exécuter : mais Bassé croyant trouver plus de compassion auprès du Comte d'Harcourt que parmi ses propres Soldats, jeta tout blessé qu'il étoit du haut des tours dans le Port, où ce Général le fit achever en sa présence sans se laisser fléchir par les prières des Officiers, qui demandoient sa grace, ni par un spectacle pitoyable. La perte de cette Place nuisit à la réputation des armes de Mr. le Prince ; car on attribua à peu de confiance qu'il avoit en ses troupes ce qui n'étoit qu'un égar qu'il avoit fallu avoir aux ombrages du Comte du Doignon. Il fut vivement touché de cette nouvelle & s'imaginant, que toutes les autres Places suivroient cet exemple, se retira à Brouage, d'où il ne sortit plus jusqu'à ce qu'il eût fait son traité avec la Cour, dont apparemment il a eu sujet de se repentir.

Le Comte d'Harcourt encouragé par ces bons succès , & fortifié par ses troupes , qui avoient joint son armée , se résolut de Marcher à contre le Prince , qui étoit à Tonay-Charante. Mais lui jugeant bien , par le nombre , & par le peu de discipline de ses troupes , qu'il étoit de beaucoup inférieur à l'Armée du Roi , ne crût pas la devoir engager dans le lieu où il étoit , passant de nuit la riviere sur un pont de bateaux , il se retira à la Bergerie , qui n'est qu'à demi-lieuë de Tonay-Charante. Les ennemis furent contents d'avoir défait deux régiments le jour d'au paravant , & ne donnerent tout le temps qui étoit nécessaire , pour faire sauter la poudre de Tonay - Charante , & se retirer à la Bergerie sans être poussé.

Le Comte d'Harcourt perdit alors une belle occasion de le combattre dans sa retraite , & à demi passé.

Il en eut encore le même jour une plus avantageuse, dont il ne se pouvoit pas se prévaloir; car il arriva que Mr. le Prince se reposa entièrement sur un Maréchal de Camp, à qui il avoit donné ordre de brûler ou de briser le pont de bateaux; & sur cette assurance, il mit ses troupes en divers quartiers de sorte que quelques-uns étoient éloignés de lui de plus d'une lieuë & demie, sans pouvoir craindre qu'on pût aller à lui, la rivière étant entre deux. Mais l'Officier, au lieu de suivre exactement son ordre, se contenta de détacher quelques bateaux, & de les laisser aller au cours de l'eau. De sorte qu'étant repris par les gens du Comte d'Harcourt, ils refirent le pont dans une heure, & à l'instant même il y passa trois cent chevaux & quelque infanterie, pour garder la tête du pont. Cette nouvelle fut portée à Mr. le Prince à la Bergerie, &

ût d'autant plus que le Comte Harcourt marcheroit au milieu de ses quartiers, pour les tailler en pièces l'un après l'autre, qu'il jugeoit que c'étoit le parti qu'il devoit à prendre. Cela l'obligea de s'en aller à ses troupes de quitter ses quartiers, & de revenir en diligence à la Bergerie, & de ce lieu il marcha vers Tonay-Charante avec les Ducs de Nemours & de Rochefoucault, ses Gardes, & qui se trouva d'Officiers & de volontaires auprès de lui, pour découvrir le dessein des ennemis, & chercher de les amuser jusqu'à ce que le plus grand nombre de ses gens, qui étoient plus éloignés, le fussent venu joindre. Il trouva vrai l'avis qu'on lui avoit donné, & que les trois cent chevaux étoient en bataille dans la prairie à la borde la riviere : mais il vit bien que les ennemis n'avoient pas le dessein qu'il avoit appréhendé,

ou qu'ils avoient perdu le temp de l'exécuter , puisque n'étant pas passés lorsqu'ils le pouvoient faire en être empêchés , il n'y avoit pas d'apparence qu'ils le fissent en sa présence. L'on escarmoucha quelque temps sans perte considérable de part & d'autre , & l'infanterie étant arrivée , il fit faire un long retranchement vis-à-vis du port de bateaux , laissant la prairie & rivière entre le Comte d'Harcourt & lui. Les deux armées demeurèrent plus de trois semaines dans les mêmes logemens , sans rien entreprendre ; & elles se contentèrent de vivre l'une & l'autre dans un pays fertile & où toutes choses étoient en abondance.

Cependant , les longueurs du Duc de Bouillon , & toute sa conduite , firent bien juger à Monsieur le Prince , qu'il n'avoit plus rien à ménager avec lui , ni avec Mr. c

urenne ; & pour cette raison , il emporta contre eux avec une greur extrême , quoique leurs engagements eussent été différens. Car est vrai que le Duc de Bouillon avoit convenu avec le Duc de la Rochefoucault , & ensuite avec Mr. Lainé , de toutes les conditions que j'ai dites , & qu'il crût en pouvoir dégager pour les raisons que j'ai marquées. Mr. deurenne au contraire , s'étant entièrement séparé des intérêts de Monsieur le Prince , dès sa sortie de prison , ignoroit même , à ce qu'il dit depuis , les traités & les engagements du Duc de Bouillon.

Monsieur le Prince se voyant dans la nécessité d'envoyer promptement un homme pour soutenir le poste , qu'il avoit destiné à Mr. deurenne , jetta les yeux sur le Duc de Nemours, dont la naissance & la valeur extrême pouvoient en quel-

que sorte suppléer à la capacité de Mr. de Turenne. Il le fit donc partir en diligence pour aller en Flandre ; mais n'ayant pû supporter les incommodités de la Mer, il fut contraint d'aller par terre, avec beaucoup de temps & de péril, à cause des troupes qui ramenoient le Cardinal en France. Il renvoya aussi le Duc de la Rochefoucauld à Bordeaux, pour disposer Monsieur le Prince de Conti à s'en aller à Agen affermir les esprits des peuples, qui commençoient à changer de sentiment sur le nouveau progrès des armes du Roi. Il le chargea encore de proposer au Parlement de Bordeaux, de consentir que le Baron de Batteville & les Espagnols fussent mis en possession de la Ville & du Château de Bourg, qu'il offroient de fortifier.

Sur ces entrefaites, Fontenille vint trouver Monsieur le Prince d

part de Mr. le Duc d'Orléans ; pour voir l'état de ses affaires, & pour l'informer que le Parlement de Paris étoit prêt de se joindre à M. A. R. pour empêcher le retour du Cardinal Mazarin, & que dans cette affaire, Sa dite Altesse vouloit agir de concert avec lui. Fontrailles lui proposa aussi une réconciliation avec le Coadjuteur, disant, que Mr. le Duc d'Orléans la desiroit ardemment. Monsieur le Prince ne répondit rien de positif sur cet article, soit qu'il ne pût pas prendre de mesures certaines avec le Coadjuteur ; soit qu'il crût que celles qu'il prendroit, ne seroient pas approuvées de Madame de Longueville & du Duc de la Rochefoucault, à qui il avoit promis de ne se point reconcilier avec le Coadjuteur, que de leur consentement. Il dit néanmoins à Fontrailles, qu'il feroit ce que Mr. d'Or-

léans souhaitoit quand les chose
seroient plus avancées, & lorsqu
cette réconciliation pourroit être
utile au bien commun du parti.

Dans ce même temps, le Com
de Marfin joignit Monsieur le Prin
ce à la Bergerie, & lui amena mil
hommes de pied & trois cen
chevaux des meilleures troupes c
l'armée de Catalogne qu'il con
mandoit. Plusieurs ont blâmé ce
te action comme une trahison
pour moi, sans la condamner ni
défendre, je dirai seulement qu
Marfin s'étant attaché depuis long
temps à Monsieur le Prince il av
reçu de lui le Gouvernement c
Bellegarde qui étoit une de s
Places, & qu'ensuite il l'avoit ne
seulement maintenu dans le servic
mais même il avoit obtenu par s
crédit la Vice-Royauté de Catalog
& le Gouvernement de Tortose
où il servoit le Roi avec beauco

e. fidelité & de bonheur. Cependant Monsieur le Prince fut arrêté prisonnier sans que Marsin, qui fut aussi arrêté, fût chargé d'autre crime, que d'être sa créature. On donna même son Gouvernement de Tortose à Launay - Gringelinere, qui le laissa prendre peu après. La prison de Marsin dura autant que celle de Monsieur le Prince, & après en être sorti, il demeura quelque temps sans charge & sans emploi: mais les affaires de Catalogne s'épérissant, & la Cour ne sçachant où trouver un homme capable de les soutenir, Marsin fut proposé une seconde fois par Monsieur le Prince, & le Duc de la Rochefoucault en fit l'ouverture de sa part à Mr. de Tellier, sans que Marsin fît aucune diligence de son côté. Il ne fut pas possible de retarder son voyage de Catalogne, pour attendre l'événement des choses douteu-

les qui se passoient à la Cour, & qui devoient plus apparemment terminer par un accommodement que par une guerre civile. Il parti donc pour son nouvel emploi dont il avoit toute l'obligation Monsieur le Prince, qui lui avoit encore donné tout nouvellement le Gouvernement de Stenay, vacquant par la mort de la Mouffay. Ainsi l'action de Marsin peut avoir deux faces bien différente : ceux qui le regarderont abandonner une Province que le Roi lui avoit confiée, le trouveront infidele : ceux qui le considéreront courant à ses pressantes & quasi indispensables obligations, le trouveront un fort honnête-homme (a). Peu de gé-

(a) M. de la Rochefoucault parle ici plutôt selon les intérêts de son parti, que selon la raison & la politique. Car y a-t-il un devoir plus indispensable, que celui de préférer l'intérêt du Prince à l'inté-

le bon sens oseront dire, qu'il est coupable ; peu de gens de bon sens oseront le déclarer innocent. Enfin, ceux qui lui seront contraires, & ceux qui lui seront favorables, s'accorderont à le plaindre, les uns l'une faute qu'il a faite par une nécessité inévitable ; les autres de ce qu'il a dégagé ses grands devoirs par une faute.

La Cour étoit alors à Poitiers, comme j'ai dit, & Mr. de Châteaufort occupoit en apparence la première place dans les affaires, bien

K 5

est d'un particulier ? A qui le Comte de Marsin étoit-il plus obligé, au Roi qui lui avoit donné le Gouvernement de Catalogne, ou à Monsieur le Prince, qui l'avoit aidé de sa recommandation ? Celui qui aura recommandé, sera donc de meilleure condition que le Prince. Pour moi, je suis persuadé que sous le Ministère du Cardinal de Richelieu, le Comte de Marsin auroit été jugé pour criminel de lèse-Majesté dans toutes les formes.

que le Cardinal en fût toujourns le maître en effet. Néanmoins, la façon d'agir de ce Vieillard, ferme & décisive, familiere & directement opposée à celle du Cardinal commençoit à faire approuver son Ministère, & gaignoit même quelque créance dans l'esprit de la Reine. Le Cardinal en étoit trop bien averti pour lui laisser prendre de plus profondes racines, & il y a apparence qu'il jugea que son retour étoit un remede absolument nécessaire au mal qu'il appréhendoit pour son particulier, puisque dans tout le reste il s'accommodoit mal aux interêts de l'Etat; & qu'en effet il acheva de fournir à Mr. le Duc d'Orléans, & au Parlement de Paris, le prétexte de se déclarer contre la Cour. Le Maréchal d'Hocquincourt eut ordre d'aller recevoir le Cardinal Mazarin sur la frontière de Luxembourg avec deux mille

chevaux, & de l'escorter jusques où seroit le Roi. Il traversa le Royaume, sans avoir trouvé d'empêchement, & arriva à Poitiers aussi maître de la Cour qu'il l'avoit jamais été. On affecta de donner peu de part à ce retour à Mr. de Châteauneuf, sans toutefois rien changer aux apparences dans le reste, ni lui donner aucunes marques de défaveur. Le Cardinal même lui fit quelques avances; mais lui, craignant de se commettre, & jugeant bien qu'il ne pourroit être ni sûr, ni honnête à un homme de son âge & de son expérience, de demeurer dans les affaires sous son ennemi, & qu'il seroit sans cesse exposé à toutes les mortifications qu'il lui voudroit donner, il prit prétexte de se retirer sur ce que la résolution étant prise par son avis, de faire marcher le Roi à Angoulême, on changea ce dessein sans le lui com-

muniquer, & on prit en même temps celui d'aller faire le siège d'Angers, bien qu'il fût de sentiment contraire : de sorte qu'ayant pris congé du Roi, il se retira à Tours. La Cour partit bien-tôt après, pour aller à Angers, où le Duc de Rohan avoit fait soulever le peuple : & cette Province s'étoit déclarée pour Monsieur le Prince, dans le même temps que Mr. le Duc d'Orléans & le Parlement de Paris se joignirent à lui contre les intérêts de la Cour.

Il sembloit que toute la France étoit en suspens, pour attendre l'événement de ce siège, qui pouvoit produire de grandes suites, si sa défense eût été assez vigoureuse, ou assez longue pour arrêter le Roi. Car outre que Mr. le Prince eût pu s'assurer des meilleures Places des Provinces voisines, il est encore certain que l'exemple de Mr. le Duc

l'Orléans & du Parlement, auroit été suivi par les plus considérables Corps du Royaume. En effet, si la Cour eût été contrainte de lever ce siège, elle se fût trouvée en de grandes extrémités, & la personne du Roi eût été bien exposée, si cela fût arrivé dans le temps que le Duc de Nemours entra en France avec l'armée de Flandre & les vieilles troupes de Mr. le Prince, sans trouver de résistance. Cette armée passa la Seine à Mante, où le Duc de Beaufort avec les troupes de Mr. le Duc d'Orléans se joignit au Duc de Nemours, & tous ensemble marchèrent avec un Corps de sept mille hommes de pied, & trois mille chevaux vers la rivière de Loire, où ils étoient assurés des villes de Blois & d'Orléans. Mais soit que Angers ne fût pas en état de se défendre, par la division des Bourgeois; soit que le Duc de Rohan ne voulut pas ha-

zarder sa vie & sa fortune sur la fo chancelante d'un peuple étonné ; i remit la Place entre les mains du Roi , fans beaucoup de résistance & eut permission de se retirer à Paris auprès de Mr. le Duc d'Orléans.

Les choses étoient en ces termes lorsque Mr. le Prince partit de la Bergerie , après y avoir demeur plus de trois semaines , fans que le Comte d'Harcourt , qui étoit de l'autre côté de la riviere à Tonay Charante , & maître du pont de bateaux , eût rien entrepris contre lui. Néanmoins , comme il étoit de beaucoup inférieur à l'armée du Roi en nombre & en bonté de troupes , il voulut éviter les occasions d'être contraint de venir à un combat si inégal. De sorte qu'il alla à la Bernette , éloignée de trois lieues des troupes du Roi , afin d'avoir plus de temps pour prendre son parti , si l'on marchoit droit à lui

Il y demeura quelque temps , sans qu'il se passât rien de considérable : mais voyant, que bien loin de faire des progrès dans le pays où il étoit, l'ennemi ne se trouvoit pas seulement en état d'y rester en présence du Comte d'Harcourt , il tourna toutes ses pensées à conserver la Guienne , & à fortifier les villes qui tenoient son parti. Il résolut donc d'y marcher avec son armée , & crût pouvoir maintenir quelque temps la Saintonge , en laissant d'un côté le Comte du Doignon dans les Places , les Espagnols à Talmont , & le Prince de Tarente dans Xaintes & Taillebourg , pour en hâter les Fortifications. Ayant ainsi donné ses ordres , il fit marcher son infanterie & ses bagages à Talmont , pour aller par mer à Bordeaux , & après avoir fait la première journée une fort grande traite avec toute sa cavalerie , il s'arrêta la seconde à Saint

Andras à quatre lieuës de Bordeaux croyant être hors la portée des ennemis. Mais le Comte d'Harcourt qui l'avoit suivi avec une diligence extrême, arriva à la vûe de son quartier, lorsqu'il y songeoit le moins, & l'auroit assurément forcé si les premières troupes eussent entré dedans sans marchander; au lieu qu'elles se mirent en bataille vis-à-vis de Saint Andras, pendant que les autres attaquèrent le quartier de Baltazar, qui les repoussa avec vigueur, & vint joindre Mr. le Prince qui étoit monté à cheval au premier bruit. Ils furent quelque temps en présence, mais la nuit étant obscure, il n'y eut point de combat, & Mr. le Prince se retira sans rien perdre, plus redevable de son salut à la trop grande précaution de ses ennemis, qu'à la sienne propre. Le Comte d'Harcourt ne le suivit pas plus avant, & Monsieur

Le Prince persistant dans le dessein qu'il avoit d'aller à Bergerac, & de faire fortifier, passa à Libourne (a), dont le Comte de Maure étoit Gouverneur, & y laissa ses ordres pour continuer quelques de hors. Le Maréchal de la Force arriva au même temps que lui à Bergerac, avec son fils le Marquis de Castelnau, qui commandoit dans la Place; & le Duc de la Rochefoucault, qui étoit venu de la haute Guienne avec Mr. le Prince de Conti, s'y rendit aussi.

Ce fut en ce même temps, que commencerent à paroître à Bordeaux les factions & les partialités, qui ont ruiné le parti de Monsieur le Prince en Guienne, qui ont divisé sa maison, & séparé de ses intérêts ses plus proches, & qui l'ont

(a) Ville très-marchante bâtie par Edouard, Roi d'Angleterre, vers l'an 1286.

enfin réduit à chercher une retraite parmi les Espagnols , à qui il a sauvé plusieurs fois la Flandre. Je dirai en son lieu , le plus succinctement que je pourrai , les causes d'un grand changement , lorsque j'en rapporterai les effets. Maintenant je passe au récit de ce que Monsieur le Prince fit durant cet intervalle. Son principal soin étoit de réparer promptement les Places de Guienne , mais il s'attachoit particulièrement à mettre Bergerac en état de se défendre : il y employa quelques jours avec beaucoup d'application , pendant lesquels il reçut nouvelles que ses affaires déperissoient en Xaintonge ; que le Comte du Doignon étoit renfermé dans ses Places , n'osant en sortir pour les défiances ordinaires ; que le Prince de Tarente de son côté avoit reçu quelque désavantage dans un combat , qui s'étoit donné auprès

e Pons; que Xaintes, qu'il croyoit
n'état de soutenir un grand siège
par les travaux qu'on y avoit faits,
& par la Garnison qui étoit compo-
sée de ses meilleures troupes, s'é-
toit toutefois rendue sans faire gran-
de résistance; & que Taillebourg
étoit assiégré & prêt de suivre l'exem-
ple de Xaintes. Il fut encore informé
que le Marquis de St. Luc assembloit
un Corps pour s'opposer à celui de
Monsieur le Prince de Conti, qui
avoit pris Caudecoste & quelque
autre Ville de peu d'importance.
Ce dernier mal étoit le seul, où il
pouvoit apporter quelque remede;
mais comme le Marquis étoit encore
éloigné de Monsieur de Conti, il
crût ne devoir pas passer dans la
Haute Guienne, sans être informé
plus particulièrement de l'état des
affaires de Bordeaux: de sorte qu'il
manda à Madame la Princesse & à
Madame de Longueville de se ren-

dre à Libourne, où il arriva en même
 temps qu'elles. Il y demeura un
 jour seulement, & donna les ordres
 qui dépendoient de lui pour empê-
 cher le progrès du mal que la
 division commençoit à faire naître
 dans son parti & dans sa famille.
 Il partit ensuite avec le Duc de
 Rochefoucault pour aller joindre
 le Prince de Conti, qui étoit
 à Staffort, à quatre lieues au-dessus
 d'Agen; mais ayant appris par un
 Courier près de Libourne, que Saint
 Luc marchoit vers Staffort, il crut
 que sa présence y seroit d'un grand
 secours. Il y alla donc en diligence
 & trouva Monsieur de Conti qui
 rassembloit ses quartiers, dans l'as-
 surance que Saint Luc le devoit
 combattre. Comme ce Marquis étoit
 à Miradoux avec les régimens de
 Champagne & de Lorraine, & que
 sa cavalerie étoit logée séparément
 dans des villages & des fermes.

se resolut en un instant de mar-
cher toute la nuit, pour lui enlever
les quartiers de cavalerie, & partit
à l'heure même avec le Duc de la
Roche-foucault : & bien que le che-
min fût long & mauvais, il arriva
avant le jour à un pont, où les
ennemis avoient un Corps de Garde
de douze ou quinze maîtres. Il les
poussa d'abord, & ceux qui
sauverent, donnerent l'alarme à
toutes leurs troupes, & les firent
monter à cheval. Quelques esca-
drons firent ferme près de Mira-
ux; mais il les rompit sans peine.
Ayant eut six régimens défaits, il prit
un grand équipage & de prison-
niers, & puis il se retira à Mira-
ux, qui est une petite ville située
à la hauteur d'une montagne,
dont elle n'occupe que la moitié,
& qui pour toutes fortifications n'a
qu'un méchant fossé, & une simple
traverse où les maisons sont atta-

chées. Dès que le jour fut venu Saint Luc mit toutes ses troupes en bataille dans l'esplanade, qui est devant la porte de la ville. Mr. le Prince attendit au bas de la montagne celles que Monsieur de Conli amenoit, lesquelles arriverent bien-tôt après : mais comme la montée est assez droite & fort longue, & que les terres y sont grasses en hyver, & coupées par des fossés & par des sillons, Mr. le Prince vit bien qu'il ne pouvoit aller en bataille aux ennemis, sans se mettre en desordre, & se rompre lui-même avant que d'arriver à eux. Il contenta donc sur l'heure de faire avancer son infanterie, & de combattre avec beaucoup de feu les ennemis de quelques postes qu'ils avoient occupés. Il y eut aussi deux ou trois escadrons qui combattirent, toute la journée se passa en escarmouches, sans que St. Luc quitt

hauteur, ni que Mr. le Prince
treprît de l'aller attaquer en un
u si avantageux, n'ayant point
Canon, & n'en pouvant avoir
e le lendemain. Il donna ses
dres pour en faire venir deux
èces; & cependant, jugeant bien
e le bruit de son arrivée étonne-
t plus ses ennemis, que l'avan-
ge qu'il avoit remporté sur eux,
donna la liberté à quelques pri-
niers, pour en porter la nouvelle
Saint Luc; ce qui fit bien-tôt
fet qu'il avoit désiré: car les
dats en prirent l'épouvante, & la
nsternation fut si grande parmi
Officiers, qu'à peine attendirent-
la nuit, pour cacher leur retraite,
se sauver à Leytoure. Monsieur
Prince qui avoit prévu cette
raite, mit des Corps de Garde
près des ennemis, qu'il fut averti
s le moment qu'ils marcherent;
uis on peut dire que son extrême

diligence l'empêcha de les défaire entièrement ; car sans attendre que l'infanterie fût engagée dans chemin , où il lui auroit été facile de la tailler en pièces , il la chargea sur le bord du fossé de Miradoux & en entrant l'épée à la main dans les bataillons de Champagne & Lorraine , il les renversa dans le fossé demandant quartier , & jettant leurs armes. Mais comme on ne pouvoit aller à cheval à eux , ils eurent moyen de rentrer dans Miradoux , bien moins pour défendre la Place que pour sauver leur vie. Mr. le Prince de Combaud combattit toujours auprès de Mr. le Prince , qui suivit le Marquis de Saint Luc & le reste des fuyans jusqu'auprès de Leytoure , & revint investir Miradoux , où Marins Maréchal de Camp & Cominges Mest de Camp , étoient entrés avec plusieurs Officiers. Monsieur le Prin

s fit sommer, croyant que des gens battus qui étoient sans munitions de guerre & sans vivres, n'entreprendroient pas de défendre une si méchante Place. En effet, ils offrirent d'abord de la rendre; mais Monsieur le Prince, qui ne vouloit pas laisser sauver une si bonne infanterie, & qui comptoit sur rien d'être maître d'un lieu sans aucune considération, s'attacha à les vouloir faire prisonniers de terre, ou à les obliger à ne servir que six mois: mais ces conditions leur parurent si rudes, qu'ils auroient mieux se défendre, & réparer ainsi la honte du jour précédent, que de l'augmenter par une telle capitulation. Ils trouverent même que les habitans avoient des vivres, & jugerent bien que Mr. le Prince n'étoit pas en état de faire des lignes: ils crurent qu'on pourroit aisément leur envoyer de

la poudre, de la mèche & plomb, comme en effet le Marquis de Saint-Luc y en fit entrer la suivante, & continua toujours les rafraîchir des choses nécessaires tant que le siège dura, quelque soin qu'on prit de l'empêcher. Cependant, Mr. le Prince renvoya Mr. de Conti à Bordeaux, & connut bien-tôt, qu'il auroit mieux fait de recevoir Miradoux aux conditions qu'on lui avoit offertes que de s'engager à un siège, mais quant comme il faisoit, de toutes choses, & n'étant pas même assuré d'avoir du Canon. Néanmoins comme on est souvent obligé continuer de sens froid ce que l'on a commencé en colere, il vouloit soutenir son dessein jusqu'au bout croyant étonner les ennemis. Il tira donc d'Agen deux pièces, l'une de dix livres, & l'autre de douze, avec un très-petit nombre de bou-

ts de calibre : mais il crut qu'il en auroit assez pour faire brèche, & les emporter d'assaut, avant que le Comte d'Harcourt, qui marchoit avec lui, pût être arrivé. En effet, on prit des maisons assez près de la porte, où l'on mit les deux pièces en batterie : elles firent d'abord beaucoup d'effet dans la muraille, mais aussi les boulets manquèrent bien-tôt ; de sorte qu'on étoit contraint de donner de l'argent à des soldats pour aller chercher dans le fossé les boulets qu'on avoit tirés. Les ennemis se défendirent assez bien pour le peu de munition qu'ils avoient, & ils firent deux sorties avec beaucoup de vigueur. Enfin, la brèche commençoit à paroître raisonnable, & la muraille tant tombée avec des maisons qui tenoient, avoit fait une grande ouverture ; mais tout ce débris ser- vit d'un nouveau retranchement

aux assiégés ; car le toit de la maison, où se fit la brèche, étant tombé dans la cave, ils y mirent le feu & se retrancherent de l'autre côté de sorte que cette Cave ardent devint un fossé qui ne se pouvoit passer. Cet obstacle retint Mr le Prince, & il ne voulut pas hazarder une attaque, qui auroit fait doute rebuté ses troupes, & augmenté le courage des ennemis. Il résolut de faire battre un autre endroit, où les maisons n'avoient point de caves ; & il y avoit un jour qu'on commençoit à y tirer, lorsqu'on reçut avis que le Comte d'Harcourt marchoit à lui, & qu'il arriveroit le lendemain à Miradoux. Leurs forces étant trop différentes pour hazarder un combat, cela leur résolut de lever le Siège, & de se retirer à Stafford, où il arriva sans avoir été poursuivi. Cette Ville n'est ni plus grande, ni meilleure

le Miradoux, mais comme le Comte d'Harcourt étoit au-delà de la Garonne, & qu'il ne la pouvoit passer qu'à un lieu nommé Auvillers, Mr. le Prince ayant l'autorité du pays libre, sépara les quartiers, dans la créance que c'étoit lez d'en mettre quelques-uns près Auvillers, & de commander qu'on détachât continuellement des partis de ce côté-là, pour être averti de tout ce que les ennemis voudroient entreprendre. Mais il ne prévint pas de nouvelles troupes & de nouveaux Officiers exécutent d'ordinaire ce qui leur est commandé, d'une manière bien différente de ce qu'ont accoutumé de faire des gens éprouvés : & cet ordre qui auroit dû servir pour mettre un Camp en sûreté, pensa causer la perte de Monsieur le Prince, & l'exposer à la honte d'être surpris & défait.

Car enfin de tous les partis commandés, pas un ne suivit son ordre & au lieu d'apprendre des nouvelles du Comte d'Harcourt, il allerent piller les villages voisins de sorte qu'il passa la riviere, & marcha en bataille au milieu de quartiers de Monsieur le Prince & arriva à un quart de lieuë de lui sans que personne en prît l'allarme ni lui en vint donner avis. Enfin des gens poussés lui ayant apporté cette nouvelle avec le trouble ordinaire, il monta à cheval, suivi de Marsin, du Duc de la Rochefoucault, & du Marquis de Montepan, pour voir le dessein des ennemis; mais il n'eut pas fait cinq pas qu'il vit leurs escadrons qui se détachotent pour aller attaquer ses quartiers. Dans cette extrémité, n'eut point d'autre parti à prendre que d'envoyer faire monter à cheval ses quartiers les plus éloignés

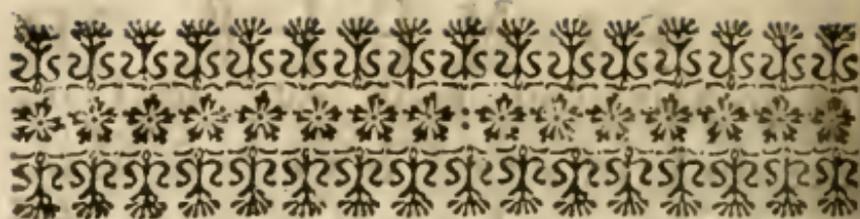
de venir joindre ce qu'il avoit en infanterie campée sous Staffort, il fit marcher à Bouë, pour y aller par la Garonne en bateau, & se rendre à Agen. Il envoya tous ses bagages au Port-Sainte-Marie, & fit aller un Capitaine & soixante Mousquetaires à Staffort, & une pièce de canon de douze livres qu'il ne devoit emmener.

Le Comte d'Harcourt ne se servoit pas mieux de cet avantage, qu'il avoit fait de ceux qu'il avoit eus à Cognac, Charante & à Saint Andras; au lieu de suivre Mr. le Prince, il se contenta de le charger dans le dessein de faire d'une retraite sans Cavalerie, & fut contraint de passer la Garonne, pour se mettre à couvert, il s'arrêta pour investir le quartier le plus proche de Staffort nommé le Peran, où étoient logés trois ou quatre cent chevaux des Gardes de Monsieur le Prince & des Généraux,

& lui donna ainsi douze ou treize heures, dont il perdit la plus grande partie à Bouë à faire passer la riviere à ses troupes avec un desordre incroyable, & toujours en état d'être taillé en pièces, si on l'eût attaqué. Quelque temps après que Mr. le Prince fut arrivé à Agen avec toute son infanterie, on vit quelques escadrons paroître de l'autre côté de la riviere, qui s'étoient avancés pour prendre des bagages, qui étoient prêts de passer l'eau; mais ils furent repoussés avec vigueur par soixante maîtres du régiment de Montespain, qui donnerent tout le temps nécessaire à des bateaux chargés de Mousquetaires, d'arriver, & de faire retirer les ennemis. Ce jour même, Monsieur le Prince scût que sa cavalerie étoit arrivée à Sainte-Marie sans avoir combattu & rien perdu de son équipage, & que ses Gardes se défendoient encore

ans le Pergan, sans qu'il y eût tou-
 fois apparence de les pouvoir se-
 courir. En effet, ils se rendirent pri-
 onniers de guerre, le lendemain :
 & ce fut tout l'avantage, que le
 Comte d'Harcourt retira d'une oc-
 asion où sa fortune & la négligen-
 ce des troupes de Monsieur le Prin-
 ce, lui avoient offert une entière
 victoire. Ces mauvais succès furent
 bien-tôt suivis de la sédition d'A-
 en, & obligèrent Monsieur le
 Prince à tourner ses principales es-
 pérances du côté de Paris, & d'y
 porter la guerre, comme je dirai
 ci-après.





S U I T E
D E L A
G U E R R E
D E G U I E N N E,
Et la dernière de Paris.

 A guerre se soustenoit dans la Guienne, bien plus par la vigilance & par la réputation du Prince de Condé, qu'par le nombre & par la valeur de ses troupes; & le Comte d'Harcourt avoit déjà rétabli par sa conduite & par sa fortune tout, le désavantage que la défaite du Marquis de St. Luc à Miradoux avoit apporté aux armes du Roi. Le sié

Le jour de Miradoux étoit levé, les Gardes du Prince de Condé & trois ou quatre cent chevaux avoient été pris dans le quartier du Pergan, & le Prince de Condé lui-même avec le reste de ses troupes, avoit été contraint de quitter Staffort, de passer la riviere de Garonne à Bouë, & de se retirer à Agen : mais les divisions de cette Ville firent assez connoître à ce Prince qu'elle ne demeureroit dans son parti, qu'autant qu'elle y seroit retenue par sa présence, ou par une forte Garnison. Ce fut aussi pour s'en assurer par ce dernier moyen, que le Prince de Condé résolut d'y faire entrer le régiment d'Infanterie de Conti, & de se rendre maître d'une des Portes de la Ville, pour ôter au peuple la liberté de refuser la Garnison ; mais comme ce dessein ne fut pas secret, il fut bien-tôt répandu dans la Ville. A l'heure même

les Bourgeois prirent les armes, & firent des barricades. Le Prince de Condé en étant averti, monta à cheval, pour empêcher la sédition par sa présence & pour demeurer maître de la porte de Grave jusqu'à ce que le Régiment s'en fût emparé; mais l'arrivée des troupes augmenta le desordre, au lieu de l'appaïsser; elles entrèrent & firent alte dans la première rue; & bien que le Prince de Condé & le Prince de Conti & tous les Officiers voulussent appaïser le desordre, ils ne pûrent empêcher que toutes les rues ne fussent barricadées en un instant. Le peuple néanmoins conserva toujours du respect pour le Prince de Condé, & pour les Officiers Généraux; mais l'aigreur augmentoit aussi dans tous les lieux, où ils n'étoient point. Les choses ne pouvant plus demeurer en cet état-là, les troupes, comme j'ai dit, tenoient la porte de Grave.

à la moitié de la rue qui y aboutit; le peuple étoit sous les armes, toutes les rues étoient barricadées, & des corps de Garde par tout. La nuit approchoit, qui eût augmenté le désordre, & le Prince de Condé se voyoit réduit à sortir honteusement de la Ville, ou à la faire piller & brûler; mais l'un ou l'autre de ces partis ruinoit apparemment ses affaires; car s'il quittoit Agen, les coupes du Roi y étoient reçues; s'il brûloit, ce traitement soulevoit contre lui toute la Province, dont les plus considérables villes tenoient encore son parti. Ces raisons porterent à tenter quelque accommodement, qui sauvât son autorité en apparence, & qui lui servit de prétexte de pardonner au peuple d'Agen. Le Duc de la Rochefoucault parla aux principaux des bourgeois, & les disposa d'aller à l'hôtel de Ville, pour députer

quelqu'un d'entr'eux vers Monsieur le Prince pour lui demander pardon, & le supplier de venir à l'assemblée leur prescrite les moyens de lui conserver Agen dans la soumission & la fidélité qu'ils lui avoient jurée. Monsieur le Prince y alla & leur dit que son intention avoit toujours été de leur laisser la liberté toute entière; & que les troupes n'étoient entrées, que pour soulager les Bourgeois dans la garde de la Ville: mais que puisqu'ils ne le desiroient pas ainsi, il se contentoit de les faire sortir, pourvû que la Ville fît un Régiment d'Infanterie à ses dépens, dont on lui nommeroit les Officiers. On accepta facilement toutes les conditions, on défit les barricades, les troupes sortirent & la Ville fut tranquille, & soumise en apparence, comme elle l'avoit été avant la sédition. Le Prince de Condé ne pouvant se fier

ces apparences fit quelque séjour
 Agen, pour remettre la Ville en
 son état ordinaire; & ce fut en ce
 temps-là qu'il reçût nouvelles, que
 l'armée de Flandre, commandée
 par le Duc de Nemours, & les trou-
 pes du Duc d'Orleans comman-
 dées par le Duc de Beaufort, s'é-
 toient jointes, & marchaient vers
 la riviere de Loire. Cette joye fut
 néanmoins mêlée d'inquietude: d'un
 côté il voyoit au milieu de la Fran-
 ce une armée d'Espagne, qu'il y
 voyoit si long-temps attenduë, &
 qui pourroit venir secourir Mon-
 confort, ou le venir joindre en Guien-
 ne: mais en même temps il scût que
 la division des Ducs de Nemours &
 de Beaufort (a); étoit venue à une
 extrémité très-dangereuse. Ils ne
 pouvoient compâtrir ensemble; &
 leurs forces separées n'étoient pas

(a) Invidia discordes. *Hist.* 2.

suffisantes pour tenir la campagne devant l'armée du Roi, commandée par les Maréchaux de Turenne & d'Hoquincourt, & fortifiée par les troupes que le Cardinal avoit amenées, & encore plus par le voisinage de la Cour. Les ordres du Duc de Nemours étoient de passer la rivière de Loire, pour secourir Monttrond, & marcher aussi-tôt vers la Guienne; & ceux que le Duc de Beaufort recevoit du Duc d'Orleans y étoient entierement opposés. M. ne pouvoit consentir que l'armée s'éloignât si fort de Paris, & apprehendoit que le peuple ou le Parlement ne changeassent de sentiment, dès qu'ils verroient l'armée de Mr. de Nemours passer en Guienne, & celle du Roi demeure dans leur voisinage. Le Coadjuteur de Paris, qui avoit alors plus de part que personne à la confiance de Monsieur, appuyoit ce conseil.

augmentoit encore les craintes
 & les irrésolutions naturelles de
 ce Prince. En retenant l'armée
 au-deçà de la riviere de Loire, non
 seulement il la rendoit inutile au
 Prince de Condé, de qu'il étoit
 ennemi, mais il se rendoit lui-même
 plus considérable à la Cour, en
 faisant voir, qu'étant maître de la
 conduite de Monsieur, il pouvoit
 aussi avancer ou retarder les pro-
 jets de l'armée, & se servoit ainsi
 de toutes sortes de moyens, pour
 obtenir le Chapeau de Cardinal.
 Chavigny de son côté n'avoit pas
 le moindres desseins; il prétendoit
 gouverner Monsieur, en lui faisant
 connoître qu'il gouvernoit Mon-
 sieur le Prince; & s'assûroit aussi
 de se rendre maître de la conduite
 de Monsieur le Prince, en lui fai-
 sant voir qu'il l'étoit de celle de

(a) Novos terrores cumulat. *Ann.* 4.

Monsieur. Ses projets ne s'arrê-
 toient pas là; dès le commencement
 de la guerre il avoit pris des mesu-
 res pour être négociateur de la
 paix, & s'étoit uni avec le Duc de
 Rohan, croyant qu'il lui pouvoit
 être également utile auprès de Mon-
 sieur, & de Monsieur le Prince: il
 croyoit aussi avoir pris toutes les
 précautions nécessaires envers le
 Cardinal, par le moyen de Fabert
 Gouverneur de Sedan; & comme
 il ne mettoit point de bornes à son
 ambition & à ses espérances, il ne
 douta point, qu'en faisant la paix
 particuliere, il ne fût choisi pour
 aller avec le Cardinal Mazarin con-
 clure la générale. Il crût même
 qu'en se servant de la considération,
 que Monsieur le Prince lui pouvoit
 donner parmi les Espagnols, il au-
 roit tout le mérite des bons succès,
 & que le Cardinal au contraire se-
 roit chargé de la honte & du blâme

s mechans évenemens : & qu'ain-
il rentreroit dans les affaires, ou
ec-la gloire d'avoir fait la paix,
avec l'avantage d'avoir fait con-
ître que le Cardinal l'auroit em-
chée. Dans cette vûe-là il écrivit
sieurs fois au Prince de Condé,
ur le presser de quitter la Guien-
; il lui représentoit le besoin
e l'armée avoit de sa présence ;
e-la laissant détruire, toutes
ressources étoient perdues ; &
e faisant des progrès dans le
eur du Royaume, & à la vûe du
oi, il rétabliroit en un moment
on seulement la Guienne, mais
ut le reste de son parti. Le Prince
e Condé se laissa persuader facile-
ent aux raisons de Chavigni : mais
principal motif qui l'y porta,
t l'envie de quitter la Guienne
ans un temps, où la foiblesse de ses
oupes l'obligeoit sans cesse à lâ-
ner le pied devant le Comte d'Har-

court. Il communiqua son dessein au Duc de la Rochefoucault & Marsin; l'un & l'autre lui représenterent également ce qu'il y avoit en craindre & à en espérer sans lui donner de conseil là-dessus; mais tous deux lui demanderent instamment de le suivre. Il choisit le Duc de la Rochefoucault pour l'accompagner, & laissa Marsin auprès du Prince de Conti, se reposant entièrement sur lui du soin de maintenir son parti en Guienne, & de conserver Bordeaux, non seulement parmi les divisions qu'on avoit fomentées dans le peuple & dans le Parlement, mais aussi pour empêcher que les divers intérêts du Prince de Conti & de Madame de Longueville n'augmentassent leur méfiance, & ne hâtassent la perte de cette ville, où les affaires étoient de l'état que je vais dire.

Le peuple y étoit divisé en deux bales ; les riches Bourgeois en imposoient une , dont les sentimens étoient de maintenir l'autorité de leurs Magistrats , & de se rendre si puissans & si nécessaires dans la ville , que Mr. le Prince & le Parlement les considérassent comme ceux qui pouvoient le plus contribuer à leur conservation. L'autre bale étoit formée par les moines & les plus séditieux de la ville , lesquels s'étant assemblés plusieurs fois sans dessein en un lieu proche du château du Ha , nommé *Hormée* , en prirent enfin le nom. Le Parlement n'étoit pas plus uni que le peuple ; ceux de ce corps qui étoient contre la Cour , s'étoient divisés en deux factions : l'une s'appelloit *la grande Fronde* , & l'autre *la petite*. Bien que toutes deux s'accordassent à être dans les intérêts de Monsieur le Prince ,

elles étoient fort opposées dans tout le reste : au commencement , l'*Honnêteté* avoit été unie avec l'une & l'autre *Fronde* , & s'en étoit aussi séparée plusieurs fois , selon les divers intérêts qui ont accoutumé de faire agir les gens de cette sorte ; mais à la fin le Prince de Conti , & la Duchesse de Longueville , s'étant malheureusement divisés , augmentèrent à un tel point le crédit & l'insolence de cette faction pour se l'acquiescer , qu'ils avancèrent la perte de ce parti , en désespérant le Parlement & le reste du peuple , & en donnant lieu à plusieurs conjurations & à toutes les autres intelligences de la Cour , qui ont enfin remis Beaufort dans l'obéissance du Roi. Je ne parlerai qu'en passant des sujets qui ont causé tous ces désordres sans entrer dans le particulier de beaucoup de choses qui se peuvent écrire. Mr. le Prince de Conti

étant laissé persuader par ses gens
 agnés par le Cardinal Mazarin,
 e rompre avec éclat avec la Du-
 nesse de Longueville, sur des pré-
 xtes que la bienséance & les inte-
 ts du Sang lui devoient faire ca-
 mer (a), ils fomentèrent en haine
 in de l'autre la fureur de l'*Hormée*,
 sacrifièrent en tant de rencontres
 s plus grands avantages du parti,
 leurs passions & à leurs aigreurs
 articulieres, qu'au lieu d'établir
 ur autorité, & de se rendre par-
 nécessaires à Mr. le Prince, com-
 e chacun d'eux en avoit le dessein,
 s donnerent cours aux desordres
 : aux séditions du peuple, qui fu-
 nt si près de les envelopper, qu'ils
 s réduisirent enfin à la nécessité
 abandonner Mr. le Prince, & de
 ibir toutes les conditions, que le

(a) Socium delationis extitisse mira-
 tlo erat, quia suam ipse nobilitatem,
 tum sanguinem perditum ibat. *Ann.* 4.

Cardinal voulut leur imposer. Le Duc de la Rochefoucault étant persuadé par plusieurs expériences que leur commune grandeur dépendoit de leur union, s'étoit trouvé plus en état que personne de la maintenir entre eux depuis la guerre de Paris : mais alors Madame de Longueville crût mieux trouver ses avantages à changer de plan ; & il arriva que les moyens dont elle se servit pour en venir à bout, la brouillerent avec ses freres Monsieur le Prince de Conti étoit porté à la Paix par l'ennui & par la lassitude qu'il avoit d'une guerre, où il ne s'étoit engagé que pour complaire à Madame de Longueville, & dont il se repentit à moment qu'il fut mal avec elle (a)

(a) *Mobilitate ingenii. Hist. 1. § 3*

gné un écrit, où il lui promettoit
 ne point traiter sans lui faire
 voir le Gouvernement de Proven-
 , s'étoit absolument relâché sur
 ses intérêts. Mais la véritable cause
 de son détachement, fut cette ani-
 mosité contre Madame sa sœur,
 dont je viens de parler, & qui le
 toitoit dans un emportement de co-
 lère & de jalousie contre elle, qui
 n'étoit plus supportable à un amant
 d'un frère (a). D'autre côté, en-
 tre que Monsieur le Prince parlât
 moins que lui de la conduite de
 Madame de Longueville, il n'en
 étoit pas plus avantageusement
 persuadé en son cœur; il sçavoit la
 raison qu'elle avoit faite avec le
 Duc de Nemours, & ce qu'elle
 avoit pensé produire contre ses
 vrais intérêts; & il craignoit enco-

(a) Fratrū non incestū; sed in-
 stitutum amorem ad infamiam traxit.

re, qu'elle ne fût capable d'en prendre de nouvelles, qui lui pourroient peut-être causer de plus grands embarras. Pour augmentet celui où se trouvoit alors Madame de Longueville, il y avoit de plus qu'elle se croyoit irréconciliable avec son mari, par les mauvais Offices qu'on lui avoit rendus auprès de lui, & par l'impression qu'il avoit, qu'elle n'eût trop de part en cette guerre. Elle avoit aussi tenté inutilement de se raccommoier à la Cour par la Princesse Palatine. Se voyant donc également ruinée de tous les côtés elle crut ne se pouvoir rétablir qu'en formant un parti dans Bordeaux qui fut assez puissant pour lui donner une nouvelle considération envers la Prince de Condé, ou envers la Cour. Dans cette vûe, elle ne trouva rien de si propre à son dessein, que de se joindre avec *l'Hor*
mée, & d'y engager les plus confi

érables. Au contraire, Mr. le Prince de Conti, pour satisfaire sa vengeance, ne songeoit qu'à ruïner le crédit de Madame sa sœur, parmi les plus considérables de cette même faction, pour se les acquérir, sans tant mieux leur souffrir & leur permettre toutes sortes d'excès plutôt que de les laisser regagner par aucune personne contre laquelle il étoit fort aigri. De sorte que Mr. le Prince, qui prévoyoit ce qu'une si grande opposition de sentimens alloit produire dans son parti, & qui craignoit encore que l'aigreur & la division augmenteroient par son éloignement, laissa Marsin, comme on lui dit, pour remédier autant qu'il pourroit, à de si grands desordres, & en tout événement, pour empêcher que le Prince de Conti & la Duchesse de Longueville n'entreprissent rien qui lui pût préjudicier durant son absence. Après donc

qu'il eut réglé avec Marsin, & avec Laisné, ce qui regardoit l'armée de Guienne, les Rebelles de Bordeaux & celles de sa famille, il fit venir le Prince de Conti à Agen; & en lui laissant la conduite de toute chose, le pria de suivre les avis de Marsin & de Laisné. Il témoigna aussi en apparence beaucoup de confiance au Président Viole; mais en effet il ne croyoit laisser personne à Bordeaux, qui fût véritablement dans ses intérêts, que les deux premiers que je viens de nommer.

Les choses étant en cet état, il se prépara à partir d'Agen pour aller joindre l'armée de Mr. de Nemour. Ce voyage étoit fort long & plein de difficultés qu'on ne pouvoit vraisemblablement se promettre de surmonter: le Comte d'Harcourt étoit près d'Agen, & il y avoit dans la ville trop de gens gagnés de la Cour, pour ne l'avertir pas du de-

art de Mr. le Prince : ceux mêmes de son parti avoient soupçonné son voyage, & le bruit en avoit couru avant qu'il fut résolu : le chemin étoit de près de six vingt lieues qu'il falloit faire sur les mêmes rivières. Le Comte d'Harcourt pouvoit non - seulement faire suivre Mr. le Prince par des partis, mais encore donner avis en poste à la Cour de sa marche, & mander aux villes, & aux garnisons de s'opposer à son passage : de plus il ne pouvoit confier cette affaire à beaucoup de gens : & un petit nombre n'étoit pas capable de le suivre avec sûreté : il falloit encore persuader à tout le monde qu'il alloit à Bordeaux, & empêcher les Officiers de l'armée de l'y accompagner, sous des prétextes qui ne fissent rien imaginer de son dessein. Pour cet effet, il laissa le Prince de Conti à Agen, & feignant de vouloir aller à Bor-

deux pour deux ou trois jours seulement, il donna ordre à tous les Officiers & à tous les Volontaires de demeurer à Agen auprès de son frere. Il en partit le jour des Rameaux à midi avec le Duc de la Rochefoucault, le Prince de Marillac, Guitault, Chavaignac, Gourville, & un Valet de chambre. Le Marquis de Lévy l'attendoit avec des chevaux à Languais, maison du Duc de Bouillon, où étoit aussi Bercenes Capitaine des Gardes du Duc de la Rochefoucault. Comme le Marquis de Lévy avoit un Passeport du Comte d'Harcourt, pour se retirer chez lui en Auvergne avec son train, le Prince de Condé, & ceux qui l'accompagnoient, passerent à sa suite, comme s'ils eussent été les mêmes domestiques dont les noms étoient écrits dans son passeport, bien qu'il fût à la fin résolu de ne s'en point servir.

De qu'il y eut de plus rude dans ce voyage, fut l'extraordinaire diligence, avec laquelle on marcha jour & nuit, & presque toujours sur les mêmes chevaux, & sans demeurer amais deux heures en un même lieu, ou pour dormir ou pour repaître. On logea chez deux ou trois Gentilshommes amis du Marquis le Lévy, pour se reposer quelques heures, & pour acheter des chevaux; mais ces Gentilshommes soupçonnoient si peu Mr. le Prince d'être ce qu'il étoit, que dans un de leurs repas, où l'on dit d'ordinaire ses sentimens avec plus de sincérité qu'ailleurs (a), il apprit des nouvelles de ses proches qu'il avoit peut-être ignorées jusques-là. Enfin, après avoir pris son chemin par la Vicomté de Turenne, & par Char-

M 4

(a) Quo tempore ad simplices cogitationes patet animus & nuda omnium mens. *In Germ.*

lus en Auvergne, il arriva le samedi au soir au Bec-d'Aliër (a) à deux lieues de la Charité, où il passa la rivière de Loire sans aucun empêchement, quoiqu'il y eût deux Compagnies de cavalerie dans la Charité commandées par Bussy Rabutin. De-là il dépêcha Gourville à Paris, pour avertir Son Altesse Royale, & Chavigny de sa marche; il passa le jour de Pâques dans Cômes, où l'on faisoit garde; & comme la Cour étoit à Gien, il dit par-tout qu'il alloit avec ses Compagnons servir son quartier auprès du Roi. Néanmoins jugeant qu'il ne pouvoit suivre long-temps le grand chemin de la Cour sans être connu, il résolut de le quitter pour prendre celui de Châtillon. Il pensa même avoir sujet de se repentir de ne l'avoir pas fait plutôt; car ayant

(a) *Ostium, seu os Elaveris.*

rencontré deux Couriers , il y en eut un qui reconnut Guitault , & bien qu'il ne s'arrêtât pas pour lui parler , il parut assez d'émotion sur son visage , pour faire juger qu'il soupçonnoit que Mr. le Prince fût . Il s'en éclaircit bien-tôt après ; car ayant rencontré le Valet-de-chambre de Monsieur le Prince qui étoit demeuré derrière , il l'arrêta , & faisant semblant de le vouloir tuer, il apprit que son soupçon étoit bien fondé. Cet accident fit résoudre Mr. le Prince non-seulement à quitter le grand chemin à l'heure même ; mais encore à laisser Berneus Capitaine des Gardes du Duc de la Rochefoucault dans des mâtures proches d'un pont , pour tuer le Courier , en cas qu'il prît ce chemin-là , qui paroïssoit celui qu'il devoit tenir pour aller porter à la Cour l'avis de la marche du Prince de Condé ; mais la fortune de cet

homme lui en fit prendre un autre & lui fit porter en diligence à Gien la nouvelle de ce qu'il avoit vû. On dépêcha à l'heure même Saint Maure avec vingt maîtres choisis pour aller attendre Mr. le Prince sur le chemin de Châtillon à l'armée de Monsieur de Nemours, avec ordre de le prendre vif ou mort. Le Prince de Condé, qui jugea bien que cette rencontre feroit indubitablement découvrir son passage, marcha en diligence vers Châtillon ; mais comme il falloit faire ce jour-là trente-cinq lieuës sur les mêmes chevaux, la nécessité de repaître nous fit perdre beaucoup de temps, & donna à Sainte Maure celui qu'il lui falloit pour nous rejoindre. Un autre accident pensa faire prendre encore Monsieur le Prince ; car étant arrivé au canal de Briare, il rencontra les Maréchaux de Logis de deux ou trois régimens

de cavalerie , qui venoient au logement en ce lieu - là ; & comme le corps y arrivoit par différens côtés , il étoit bien difficile de prendre un chemin assuré. Chavaignac qui connoissoit près de là un Gentilhomme nommé *la Bruslerie* , le voulut aller chercher , & mena Guitault avec lui , pour porter quelque chose à manger au Prince de Condé ; mais comme cette journée-là étoit destinée aux aventures , dans l'instant que Chavaignac sortoit de cette maison , pour aller chercher le maître , & pour dire à Guitault d'y entrer , un Officier des régimens que j'ai dit , y arriva , & tout ce que pût faire la maîtresse de la maison , dans la crainte de voir arriver du desordre chez elle , par la rencontre de gens de différent parti , fut d'envoyer sa fille au-devant de Guitault pour l'avertir qu'il étoit entré chez elle un Officier des troupes du Roi.

Comme cela se passoit ainsi , Mr. le Prince qui attendoit des nouvelles de Chavaignac & de Guitault , n'avoit pû demeurer au lieu où ils l'avoient laissé , à cause de l'arrivée des troupes. Il avoit envoyé son Valet de chambre à Châtillon , pour avertir le Concierge de tenir la porte du Parc ouverte ; & ainsi il n'avoit avec lui que le Duc de la Rochefoucault , & le Prince de Marsillac. Ils marcherent néanmoins toujours vers Châtillon. Le Prince de Marsillac marchoit cent pas devant Monsieur le Prince , & le Duc de la Rochefoucault alloit après lui à même distance , afin qu'étant averti par l'un des deux , il eût quelque avantage pour se sauver. Ils n'eurent pas fait grand chemin en cet état - là , qu'ils entendirent tirer des coups de pistolet du côté où étoit allé le Valet de chambre , & en même temps virent paroître qua-

re Cavaliers sur leur main gauche, qui marchoient au trot vers eux : ils ne douterent point alors, qu'ils ne fussent suivis ; & prenant parti de charger les quatre hommes, qui venoient, ils y tournerent sans le dessein de se faire tuer plutôt que d'être pris. Mais s'en étant approchés, ils reconnurent Chaignac qui les cherchoit avec trois gentilshommes ; & tous ensemble arriverent à Châtillon sans aucun danger. Le Prince de Condé y apprit des nouvelles de l'armée qu'il vouloit joindre, & sçût qu'elle étoit vers Lory près de la Forêt d'Orléans, à huit lieuës de Châtillon ; il sçut encore qu'il y avoit dix ou douze Chevaux - legers de la Garde du Roi, & quelques Officiers logés dans la ville de Châtillon ; & cela l'obligea d'en partir en diligence sur la minuit avec un guide pour Lory. Ce guide pensa être cause

de sa perte ; car après avoir long-temps marché , il reconnut qu'il n'étoit qu'à une petite lieuë de Gien ; de sorte que voulant quitter ce chemin-là , pour prendre celui de Lory , Monsieur le Prince passa à trente pas du lieu où Sainte Maure l'attendoit : & soit que celui-ci ne le connût pas , ou qu'il n'osât le charger , rien ne s'opposa à son passage , & il arriva à Lory , où il apprit des nouvelles certaines de son armée , qui n'étoit qu'à deux lieuës de lui. Bien qu'il se cachât avec les mêmes précautions qu'il avoit fait ailleurs , il fut reconnu , & le Duc de la Rochefoucault aussi , par plusieurs habitans du lieu , desquels il y en avoit beaucoup qui étoient domestiques du Roi & de Monsieur. Mais cela lui servit , au lieu de lui nuire ; car il y en eut quelques-uns qui monterent à cheval avec lui , & l'accompagnèrent

usqu'à l'armée. Il en rencontra
 avant-garde dans le commence-
 ment de la Forêt d'Orléans ; quel-
 ques Cavaliers vinrent au *qui vive*
 avec lui ; mais l'ayant reconnu , ce
 fut une joye & une surprise pour
 toute l'armée , qui ne se pouvoit
 exprimer. Jamais elle n'avoit eu
 tant de besoin de sa présence qu'a-
 lors ; & jamais elle ne l'avoit moins
 attendue. L'aigreur augmentoit
 tous les jours entre les Ducs de
 Nemours & de Beaufort & l'on
 voyoit périr avec certitude la seule
 ressource du Parti , par la division
 des chefs (a) , lorsque la présence
 du Roi , & de son armée , les
 devoit le plus obliger à préférer
 l'interêt public à leurs querelles
 particulieres (b). Il étoit trop im-

(a) *Rebus turbatis , malum extremum
 discordia accessit. Ann. 4.*

(b) *Prava certamina communi utilitate
 abolere , & positis odiis in medium
 consulere Hist. 2. Privata odia publicis
 utilitatibus remittere. Ann. 1.*

portant à Monsieur le Prince de les terminer, pour n'y travailler pas avec tout l'empressement imaginable; & il lui fut d'autant plus facile d'en venir à bout, que son arrivée leur ôtant le commandement, leur ôtoit aussi la principale source de leur jalousie & de leur haine. Les choses étant ainsi, l'armée marcha à Lory, où l'on se reposa un jour; il s'en passa encore trois ou quatre durant lesquels on alla à Montargis, qui se rendit sans résistance. On quitta de bonne heure ce lieu-là, parce qu'il étoit rempli de bled & de vin, dont on se pouvoit servir au besoin: & on le fit encore, pour donner un exemple de douceur, qui pût produire quelque effet avantageux pour le parti dans les autres villes. L'armée partit de Montargis, & alla à Châteaurenard; Gourville à arriva en même temps de Paris, pour rapporter au

ince les sentimens de ses amis
 r sa conduite envers Monsieur,
 envers le Parlement. Les avis
 rent bien differens ; car une par-
 lui conseilloit de demeurer à
 rmée, lui représentant, que les
 solutions de Monsieur & du Par-
 nent dépendroient toujours de
 venement de cette guerre ; &
 ie tant qu'il seroit à la tête d'une
 mée victorieuse, la puissance du
 ois résideroit entre ses mains : au
 u qu'allant à Paris il ôtoit à ses
 oupés toute la réputation que sa
 esence leur avoit donnée, n'en
 ouvant laisser le commandement
 a'aux mêmes personnes, dont la
 vision & l'incapacité avoient été
 r le point de produire tant de
 désordre (a). Chavigny au contraire

(a) Remanentium frangeretur ani-
 us, quando suspecti duces ; & ipse,
 si uni apud militem fides, imperia
 cum in incerto relinqueret. *Hist.* 2.

mandoit positivement à Monsieur le Prince, que sa présence étoit nécessaire à Paris; que les cabales de la Cour, & du Cardinal de Rets, augmentoient tous les jours dans le Parlement; & qu'enfin elle entraîneroit indubitablement Monsieur le Duc d'Orléans, si Mr. le Prince ne venoit lui-même le retirer de la dépendance où il étoit, & mettre le Duc de Rohan & Chavigny en possession d'une place qu'ils ne pouvoient plus disputer sans lui au Cardinal de Rets. La fin des uns & des autres étoit préférablement à toutes choses d'entreprendre quelque chose de considérable sur l'armée du Roi & tout dépendoit d'un heureux événement. Dans ce temps-là, le Prince de Condé reçut avis que la brigade du Maréchal d'Hocquincourt étoit encore dans des quartiers séparés, assez proche de Châ

au-renard , & que lendemain elle
devoit rejoindre à celle du
Maréchal de Turenne. Cela le fit
soudre de marcher à l'heure mê-
e avec toute son armée , droit à
celle du Maréchal d'Hoquincourt,
tant qu'il eût eu le temps de ras-
sembler ses troupes , & de se retirer
vers le Maréchal de Turenne ; &
succès répondit à son attente.
entra d'abord dans deux quar-
ters , qui donnerent l'allarme aux
autres ; mais cela n'empêcha pas ,
qu'on n'en enlevât cinq tout de
suite : les quatre premiers ne firent
presque point de résistance ; mais
le Maréchal d'Hoquincourt s'étant
mis en bataille avec huit cent che-
vaux sur le bord d'un ruisseau ,
qu'on ne pouvoit passer qu'un à
un sur une digue fort étroite &
fort rompue , fit mine de vouloir
disputer ce passage au-delà duquel
étoient les autres quartiers qu'on

alloit attaquer : mais dès que le Duc de Nemours & trois ou quatre autres eurent passé le défilé, le Maréchal qui jugeoit bien que toute l'armée devoit être là, se retira derrière le quartier, & laissa piller, se contentant de remettre en bataille, pour essayer de prendre son temps, & de charger pendant le pillage. Ce quartier-là ne fit pas plus de résistance que les autres; mais comme les maisons étoient couvertes de chaume, & qu'on y mit le feu, il fut aisé au Maréchal d'Hoquincourt de discerner à la clarté, le nombre des troupes qui étoient passées; & voyant qu'il n'y avoit pas plus de cent chevaux, il marcha pour les charger avec plus de huit cent. Le Prince de Condé voyant fondre sur lui cette Cavalerie, fit promptement un escadron de ce qu'il avoit avec lui, & marcha aux ennemis avec

Le nombre si inégal, qu'il semble
que le hazard avoit fait trouver en
ce lieu-là tout ce qu'il y avoit d'Of-
ficiers Généraux dans son armée,
pour lui faire voir ce qu'un mau-
vais événement étoit capable de lui
faire perdre. Il avoit composé le
premier rang, où il étoit, des Ducs
de Nemours, de Beaufort, & de
Rochefoucault, du Prince de
Tarfillac, du Marquis de Clin-
tant qui commandoit les troupes
d'Espagne, du Comte de Tavanes
Lieutenant-Général, de Guitault,
de Gaucourt, & de quelques au-
tres Officiers : les deux escadrons
firent leur décharge d'assez après,
sans que pas un pliât ; mais deux
autres ayant chargé aussi-tôt près
de lui du Prince, le Duc de Nemours
eut un coup de pistolet au travers
du corps, & son cheval fut tué.
L'escadron du Prince de Condé,
ne pouvant soutenir deux charges

si près à près, se rompit, & se retira cent pas en desordre vers le quartier qui étoit en feu ; mais le Prince & les Officiers Généraux qui étoient avec lui, ayant pris la tête de l'escadron, l'arrêterent. Les ennemis contenterent de l'avoir fait plier sans l'enfoncer : il y eut seulement quelques Officiers & quelques Cavaliers qui avancerent ; & le Prince de Marillac, qui se trouva douze ou quinze pas derrière l'escadron qui plia, tourna à un Officier & le tua de coups d'épée entre les deux escadrons. Le Prince de Condé, comme j'ai dit, arrêta le sien & lui fit tourner tête aux ennemis, qui ne l'avoient osé pousser, de crainte qu'il ne fût soutenu par de l'infanterie. Ce desordre avoit donné temps à un escadron de trente maitres de passer le défilé : le Prince de Condé se mit aussi-tôt à la tête avec le Duc de la Rochefoucault

attaquant le Maréchal d'Hoquin-
 urt par le flanc, le fit charger
 tête par l'escadron où il avoit
 flé le Duc de Beaufort. Cela ache-
 de renverser les ennemis, dont
 e partie se jetta dans Bleneau ;
 on poussa le reste trois ou quatre
 uës vers Auxerre, sans qu'ils
 eyassent de se rallier. Ils perdirent
 ut leur bagage, & on leur prit
 is cent' chevaux. Cette déroute
 : été plus grande, sans l'avis
 i fût donné au Prince de Condé,
 é l'armée du Maréchal de Turen-
 paroïssoit.

Cette nouvelle le fit retourner à
 l'Infanterie, qui s'étoit débandée
 ur piller (a) ; & après avoir rallié
 troupes, il marcha vers le Ma-
 chal de Turenne, qui mit son ar-
 ée en bataille dans de fort gran-

(a) Obstitit vincentibus pravum inter
 os certamen hoste omisso spolia con-
 tandi. *Hist.* 4.

des plaines, & plus près que la portée du mousquet d'un bois de très-grande étendue, par le milieu duquel l'armée du Prince de Condé devoit passer pour aller à lui. Ce passage étoit de soi assez large pour pouvoir faire marcher deux escadrons de front; mais comme étoit fort marécageux, & qu'on avoit fait plusieurs fossés pour le dessécher, on ne pouvoit arriver à la plaine, qu'en défilant. Le Prince de Condé la voyant occupée par les ennemis, jetta son Infanterie droit & à gauche dans le bois qui la bordoit, pour en éloigner les ennemis; & cela fit l'effet qu'il avoit désiré: car le Maréchal de Turenne, craignant d'être incommodé par la mousqueterie, quitta son poste pour en aller prendre un autre qui étoit un peu plus éloigné & plus élevé que celui de Monsieur le Prince. Mais le mouvement

qu'

u'il fit pour cela , fit croire à Mr.
 Prince , qu'il se retiroit vers
 ien , & qu'on le déferoit aisément
 ans le désordre de sa retraite avant
 u'il pût y arriver. Pour cet effet
 fit avancer sa cavalerie , & se
 ta de faire passer le défilé à six es-
 drons pour entrer dans la plaine ;
 ais le Maréchal de Turenne ju-
 ant bien le désavantage qu'il au-
 it de combattre Monsieur le
 ince dans la plaine , avec des
 oupes victorieuses & plus fortes
 e les siennes , prit le parti de re-
 urner l'épée à la main sur ces
 escadrons , pour défaire ce qui
 oit passé , & pour arrêter le reste
 s troupes au delà du défilé. Mon-
 ur le Prince , qui jugea de son
 tention , fit repasser sa Cavalerie ;
 ainsi le défilé les empêchant de
 ouvoir aller l'un à l'autre sans un
 ès-grand désavantage , l'on se con-
 ta de faire avancer l'artillerie de

deux côtés, & de se canoner for
 long-temps; mais le succès n'e
 fut pas égal; car outre que celle d
 Monsieur de Turenne étoit en plu
 grand nombre & mieux servie qu
 celle de ses ennemis, elle avoit en
 core la hauteur (a) sur les troupe
 de Monsieur le Prince, lesquelles
 étant ferrées dans le passage, qu
 séparoit le bois, il n'y eut presq
 point de coups inutiles (b); & on
 perdit plus de six-vingt Cavaliers
 & plusieurs Officiers, entre leque
 fut Maréfrere du Maréchal de Gra
 cey. On passa ainsi le reste de
 journée. Au coucher du soleil,
 Maréchal de Turenne se retira ve
 Gien; le maréchal d'Hoquincour

(a) Confertus pedes, dispositæ cun
 ta prælio provisa. *Ann.* 4.

(b) Neque feriendi, neque declina
 di providentia nihil prodesse vertu
Hist. 4. Et c'étoit un carnage plutôt qu'
 Combat. Cædes magis quam pug
Hist. 3.

qui l'avoit joint depuis sa défaite, demeura à l'arriere-garde; & étant allé avec quelques Officiers, pour retirer l'escadron le plus près du défilé, il fut reconnu de Monsieur le Prince, qui lui envoya dire, qu'il seroit bien-aïse de le voir, & qu'il pouvoit avancer sur sa parole. Il fit ce que Monsieur le Prince desira, & s'avançant avec quelques Officiers, il rencontra Monsieur le Prince, suivi des Duc de la Rochefoucault & Beaufort, & de deux ou trois autres. La conversation se passa en civilités & en railleries du côté de Monsieur le prince, & en justifications de celui du Maréchal, sur ce qui lui venoit d'arriver, se plaignant de Mr. de Turenne, bien qu'on pût dire avec justice, qu'il fit ce jour-là deux actions belles & hardies, dont le succès fut la cause de son salut & de celui de la Cour: car dès qu'il sçut que la bri-

gade du Maréchal d'Hoquincourt, qui le devoit venir joindre le lendemain, étoit attaquée, il marcha avec très-peu de gens dans le lieu, où on le trouva en bataille; & attendit tout le jour le reste de ses troupes, s'exposant par-là à être inévitablement défait: Mr. le Prince eût été à lui, au lieu de suivre deux ou trois lieuës, comme il fit, les troupes qu'il avoit défaites la nuit: il sauva encore ce même jour-là les restes de l'armée du Roi avec beaucoup de valeur & de conduite: lorsqu'il retourna sur les six escadrons de Monsieur le Prince, qui avoient passé le défilé, & arrêté par cette action, une armée qui sans doute l'auroit taillé en pièces, si elle avoit pû se mettre en bataille dans la même plaine, où il étoit. L'armée du Roi étant retirée, Monsieur le Prince fit prendre à la sienne le chemin de Chatillon, & al

la cette nuit loger dans les quartiers, sur le canal de Briare, près la Brusserie. Il se rendit le lendemain à Charillon avec toutes ses troupes, dont il laissa deux jours après le Commandement à Clinchant, & au Comte de Tavanès, pour aller à Paris avec les Ducs de Beaufort & de la Rochefoucault. Ce voyage étoit de plus grande importance, qu'il ne lui parut alors; & je suis persuadé, que l'envie seule d'aller à Paris, & d'y recevoir l'applaudissement général que méritoit le succès d'un si périlleux voyage, & d'une si grande victoire, lui fit approuver les raisons de Chavigni, qui desiroit en effet d'être appuyé de la personne & de l'autorité de Monsieur le Prince, pour occuper la place que le Cardinal de Retz tenoit auprès de Monsieur le Duc d'Orléans. Il esperoit, comme j'ai déjà dit, se rendre également con-

fidérable à ces deux Princes, en persuadant à l'un & à l'autre, qu'il étoit le véritable sujet de leur union; & de plus il croyoit que cette voye étoit la plus facile pour réussir dans le projet qu'il avoit fait avec Fabert. Il pressa donc Mr. le Prince de venir à Paris pour s'opposer aux efforts que le Cardinal de Rets faisoit sur l'esprit de Monsieur, & pour profiter de la bonne disposition du Parlement, qui avoit donné un Arrêt, par lequel il mettoit à prix la tête du Cardinal Mazarin. De quelque façon que Monsieur le Prince fût persuadé des avis de Chavigny, il ne laissa pas de les suivre; il fut reçu à Paris avec tant d'acclamations & de témoignages de la joye publique, qu'il ne crût pas avoir sujet de se repenir de son voyage. Les choses demeurerent quelque temps en ces termes; mais comme l'armée manquoit de fourrage vers

Châtillon & Montargis, & qu'on
 oſoit ni l'éloigner ni l'approcher
 e Paris, on la fit marcher à Eſtam-
 es, où l'on crût qu'elle pouvoit
 éjourner un temps conſidérable,
 vec ſûreté & abondance de toutes
 hoſes. Le Duc de Nemours n'étoit
 as encore guéri de ſa bleſſure,
 orſqu'on vint donner avis au Prin-
 e de Condé, que quelques troupes
 lu Roi commandées par le Comte
 le Mioſſens & le Marquis de Saint
 Meſgrin, Lieutenants - Généraux,
 marchoient de Saint Germain à
 Saint Cloud avec deux canons, à
 eſſein de chaffer cent hommes du
 égiment de Condé, qui s'étoient
 retranchés ſur le pont, & en avoient
 ompu une arche. Cette nouvelle fit
 auſſi-tôt monter à cheval Monsieur
 le Prince avec ce qu'il rencontra au-
 près de lui; mais ce bruit s'étant
 répandu par la ville, tout ce qu'il
 y avoit de perſonnes de qualité, le

vinrent trouver à Boulogne , & furent suivis de huit ou dix mille Bourgeois en armes. Les troupes du Roi se contenterent de tirer quelques coups de canon , & se retirèrent sans avoir essayé de se rendre maîtres du pont ; mais le Prince de Condé voulant profiter de la bonne disposition des Bourgeois , leur ayant donné des Officiers , les fit marcher vers St. Denis , où il avoit appris qu'il y avoit une garnison de deux cent Suisses ; les troupes y arriverent à l'entrée de la nuit , & ceux de dedans en ayant pris l'alarme , la donnerent promptement aux assiégeans. Car , Monsieur le Prince , étant au milieu de trois cent chevaux composés de tous les braves & de tous les intrépides de son parti , s'en vit abandonné (a) , dès qu'on eut tiré quelques mous-

(a) Ante discrimen feroces , in periculo pavidus. *Hist.* I.

quetades , & demeura lui septième. Le reste se renversa en désordre sur l'infanterie des Bourgeois , qui s'ébranla , & qui eut sans doute suivi l'exemple de la Noblesse , si Mr. le Prince , & ce qui étoit demeuré auprès de lui , ne l'eût arrêtée , & ne l'eût faite entrer dans St. Denis par des vieilles brèches qui n'étoient point défendues. Alors toutes ces personnes de condition , qui l'avoient abandonné , revinrent le trouver , chacun alléguant une raison particulière pour excuser sa fuite (a) , bien que la honte en dût être commune. Les Suisses voulurent défendre quelques barricades dans la ville ; mais étant pressés ils se retirèrent dans l'Abbaye, où ils se rendirent deux heures après prisonniers de guerre. On ne fit au-

N 5

(a) Diversas fugæ causas obtendentes. *Ann.* 15. Suum quisque flagitium aliis objectantes. *Hist.* 2.

cun desordres aux habitans , ni aux Couvents , & Mr. le Prince se retira à Paris , laissant Deslandes Capitaine de Condé avec deux cent hommes dans Saint Denis , qui fut repris dès le soir même par les troupes du Roi : mais Deslandes se retira dans l'Eglise, où il se tint trois jours. Bien que cette action-là ne fût considérable de soi par aucune circonstance , elle ne laissa pas de disposer les Bourgeois en faveur de Mr. le Prince; & ils lui donnoient des louanges d'autant plus volontiers , que chacun le prenoit pour témoin de son courage , & du péril qu'il croyoit avoir couru dans cette occasion. Cependant le Duc de Rohan & Chavigny voulurent suivre leur premier dessein , & profiter d'une conjoncture si favorable , pour faire des propositions d'accommodement : ils croyoient , que la Cour accompliroit de bonne foi ,

toutes les choses dont Fabert ne leur avoit fait des ouvertures , que pour les engager avec le Cardinal , qui se vouloit servir d'eux pour entraîner Mr. le Duc d'Orléans & Mr. le Prince dans cet abîme de négociations , dont on n'a jamais vû le fond , & qui a toujours été son fait , aussi-bien que la perte de ses ennemis (a). En effet , dès que les premiers jours de l'arrivée de Mr. le Prince furent passés , les intrigues & les cabales se renouvelèrent de tous côtés ; & soit qu'il fût lassé d'avoir soutenu une guerre si pénible , ou que le séjour de Paris lui donnât l'envie & l'espérance de la paix , il quitta enfin pour un temps toutes les autres pensées , pour chercher les moyens de la faire aussi

OLDENBURG II 3723 (N. 6)

(a) Tentatis per colloquium & promissa , postquam pax & concordia speciosis & irritis nominibus jactata sunt , consilia curasque in eos vertit. *Hist.* 2.

avantageuse qu'il l'avoit projetée. Mr. de Rohan & Chavigny lui en donnerent de grandes espérances, pour l'obliger à se reposer sur eux du soin de cette négociation & à les laisser aller seuls avec Goulas à St. Germain chargés de ses intérêts & de ceux de Mr. le Duc d'Orléans. On proposa aussi d'y envoyer Mr. de la Rochefoucault, & Monsieur le Prince le souhaitoit pour beaucoup de raisons; mais il s'excusa sur l'opinion qu'il eut, ou que la paix étoit déjà conclue entre Mr. & la Cour par l'entremise secrète de Chavigny sans la participation de Mr. le Prince; ou qu'elle ne se concluroit point alors, non seulement parce que les prétentions de Mr. le Prince étoient trop grandes, mais encore parce que le Duc de Rohan & Chavigny vouloient assurer les leurs, par préférence à tout le reste. Ainsi le Duc de Rohan, Chavigny,

& Goulas allerent à Saint Germain avec charge expresse de ne point voir le Cardinal Mazarin , & de ne rien traiter avec lui. Les demandes de Mr. consistoient principalement à l'éloignement du Cardinal ; mais celles de Mr. le Prince étoient plus étenduës , parce qu'ayant engagé dans son parti la ville & le Parlement de Bordeaux , & un grand nombre de personnes de qualité , il avoit fait des traités particuliers avec eux , où il s'engageoit de n'en faire point avec la Cour , sans y comprendre leurs interêts , en la maniere que je dirai ci-après. Personne ne doutoit du succès du voyage de ces Messieurs ; il n'y avoit pas aussi d'apparence , qu'un homme habile comme Chavigny connoissant la Cour & le Cardinal Mazarin par tant d'expériences , se fut engagé à une négociation du poids de celle-là , l'ayant ménagée trois

mois , sans être aſſûré de l'événement. Cette opinion ne dura pas long-temps, & l'on apprit par le retour des Députés , que non ſeulement ils avoient traité avec le Cardinal Mazarin , contre les ordres exprès qu'ils en avoient ; mais même , qu'au lieu de demander pour Mr. le Prince ce qui étoit porté dans leur inſtruction , ils n'avoient inſiſté principalement , que ſur l'établiſſement d'un Conſeil néceſſaire , preſque en la même forme de celui que le feu Roi avoit ordonné en mourant ; moyennant quoi ils devoient porter Mr. le Prince à conſentir , que le Cardinal Mazarin , ſuivi de Chavigny , allât traiter la Paix générale au lieu de Monſieur le Prince ; & qu'il pût revenir en France après la concluſion. Comme ces propoſitions étoient fort éloignées des interêts & des ſentimens de Mr. le Prince , il les reçut auſſi

vec aigreur contre Chavigny , & éfolut de ne lui donner plus deformais aucune connoiffance de ce qu'il traiteroit fecretement avec la Cour. Pour cet effet , il chargea Gourville d'une inftruition dressée en la préfence de la Ducheffe de Châtillon , & des Ducs de Nemours & de la Rochefoucault , qui portoit ce qui s'enfuit.

Le premier point étoit : » Qu'on ne veut plus de négociation paffée aujourd'hui ; & qu'on veut une réponfe pofitive fur tous les points, de oui , ou de non , n'étant pas poffible de fe relâcher fur aucun. On veut agir fincerement , & par conféquent on ne veut promettre que ce qu'on veut exécuter ; mais aufli l'on veut être affuré de ce que la Cour promettra.

2°. On fouhaite que le Cardinal Mazarin forte préfentement du Royaume , & qu'il aille à Bouillon :

» 3°. Que le pouvoir soit donné
 » à Monsieur & à Mr. le Prince de
 » faire la paix générale, & qu'ils
 » puissent travailler présentement :

» 4°. Qu'à cet effet on convien
 » ne de conditions justes & raison
 » nables, & que Mr. le Prince puis
 » se envoyer en Espagne pour de
 » meurer d'accord du lieu de la
 » Conférence :

» 5°. Qu'on fasse un Conseil com
 » posé de personnes non suspectes
 » dont on conviendra :

» 6°. Qu'on ôte le Surintendant
 » & qu'on régle les Finances par un
 » bon Conseil :

» 7°. Que tous ceux qui ont ser
 » vi Monsieur, ou Mr. le Prince,
 » soient rétablis dans leurs biens,
 » & dans leurs Charges, Gouver
 » nemens, pensions & assignations,
 » & soient réassignés sur des bons
 » fonds, & Monsieur & Messieurs
 » les Princes aussi :

» 8°. Que Mr. le Duc d'Orléans sera satisfait sur les choses qu'il peut desirer pour lui , & pour ses amis :

» 9°. Que les troupes & les Officiers , qui ont suivi Messieurs les Princes , seront traités comme ils étoient auparavant , & auront les mêmes rangs qu'ils avoient.

» 10°. Qu'on octroyera à Messieurs de Bordeaux les choses qu'ils demandoient avant cette guerre , & pour lesquelles ils avoient des Députés à la Cour :

» 11°. Qu'on accordera quelque décharge de Tailles dans la Guienne , dont on conviendra de bonne foi :

» 12°. Qu'on donnera à Mr. le Prince de Conti la permission de traiter du Gouvernement de Provence avec Mr. d'Angoulême , & celle de lui donner la Champagne en échange, ou de la vendre à qui

» il voudra pour lui en donner l'ar.
 » gent : & que pour le surplus , on
 » l'assistera d'une somme d'argent
 » dont on conviendra :

» 13°. Qu'on donnera à Mr. de
 » Nemours le Gouvernement d'Au.
 » vergne :

» 14°. Qu'on donnera au Prési.
 » dent Viole la permission de traite
 » d'une charge de Président au Mor
 » tier ou de Secrétaire - d'Etat ; &
 » parole , que ce sera la premiere
 » & une somme d'argent dès cette
 » heure , pour lui en faciliter la ré.
 » compense :

» 15°. Qu'on accordera à Mon.
 » sieur de la Rochefoucault le bre.
 » vet qu'il demande , pareil à celui
 » de Messieurs de Bouillon & de
 » Guimené , & le Gouvernement
 » d'Angoumois & de Xaintonge ,
 » ou la somme de six-vingt mille
 » écus ; & la permission de traiter
 » dudit Gouvernement , ou de tel
 » autre qu'il voudra :

» 16°. Qu'on donnera au Prince Tarente un brevet pour son rang, pareil à celui de Mr. de Bouillon; & qu'on l'en mettra en possession, & qu'on le dédommagera des pertes qu'il a souffertes à la prise & au rasement de Taillebourg, suivant le mémoire qu'il en donnera :

» 17°. Qu'on fera Messieurs de Marfin & du Doignon Maréchaux de France :

» 18°. Qu'on donnera des Lettres de Duc à Mr. de Montespan :

» 19°. Qu'on rétablira Mr. de Rohan dans son Gouvernement d'Anjou & d'Angers, & qu'on lui donnera le pont de Cé avec le ressort de Saumur :

» 20°. Qu'on donnera à Mr. de la Force le Gouvernement à Bergerac & Sainte-Foi, & la survivance de Monsieur de Castelnau, son fils :

» 21°. Qu'on assureira Monsieur
 « le Marquis de Sillery , de le faire
 » Chevalier de l'Ordre à la pro-
 » miere promotion , & qu'on lui e-
 » donnera un brevet, avec une son-
 » me de cinquante mille écus , pour
 » acheter un Gouvernement : me-
 » yennant quoi l'on promet de por-
 » ter les armes , & de consentir c-
 » bonne-foi à tous les avantages d-
 » Cardinal Mazarin , & à son re-
 » tour dans trois mois , ou dans
 » temps que Mr. le Prince aya-
 » ajusté les points de la paix gé-
 » rale avec les Espagnols , sera si-
 » le lieu de la Conférence avec le
 » Ministres d'Espagne , & qu'il au-
 » ra mandé , que la paix est pré-
 » d'être signée ; laquelle il ne signe-
 » ra qu'après le retour du Cardina-
 » Mazarin : mais que l'argent mer-
 » tionné par le traité , sera donn-
 » avant son retour. «

Le Cardinal écouta les propositions de Gourville, & y parût très-à-propos, soit qu'il eût intention de les agréer, ou qu'il voulût que les difficultés vinssent d'ailleurs; mais le Duc de Bouillon qui craignoit que la paix ne se fit sans qu'il eût la Duché d'Albret, qu'on devoit retirer de Mr. le Prince, pour faire une partie de la récompense de Sedan, & au Cardinal, que puisqu'il trouvoit juste de faire des graces à tous les amis de Monsieur le Prince qui avoient ses ennemis jurés, il croyoit qu'il étoit encore plus raisonnable de faire justice à tous ses amis, qui avoient assisté & maintenu contre Monsieur le Prince: qu'il ne trouvoit rien à redire à ce qu'on vouloit faire pour les Ducs de Nemours & de la Rochefoucault, Marsin, & les autres; mais qu'il pensoit qu'ayant un intérêt aussi considérable que la Duché d'Albret, on ne devoit rien

conclure sans obliger Mr. le Prince à le satisfaire là-dessus.

De quelque esprit que partissent ces raisons du Duc de Bouillon elles empêchèrent le Cardinal de passer outre, & il renvoya Gouville vers Mr. le Prince pour lever cette difficulté. Mais comme dans toutes les grandes affaires les retards sont d'ordinaire très-considérables, ils le devoient être particulièrement dans celle-ci qui étoit composée non-seulement de tant d'intérêts différens, & regardée par tant de cabales opposées qui la vouloient rompre; mais qui par-dessus tout cela étoit conduite par le Prince de Condé d'une part, & par le Cardinal Mazarin de l'autre; lesquels pour avoir plusieurs qualités directement contraires (a), ne lai-

(a) Neque sperasse corruptissimo sculo tantam moderationem reor; ut quae pacem belli amorem turbaverant bellu-

ient pas de convenir en plusieurs choses, & particulièrement à traiter toutes sortes d'affaires sans y avoir des prétentions limitées; ce qui fait que lorsqu'on leur accorde ce qu'ils demandent, ils croyent toujours en pouvoir obtenir davantage (a) & se persuadent tellement que tout est à leur bonne fortune, que la balance ne peut jamais être assez égale entre eux, ni demeurer assez longtemps en cet état-là, pour leur donner loisir de résoudre un traité & de conclure. D'autres obstacles se signèrent encore à ceux-ci: l'intérêt du Cardinal de Rets étoit d'empêcher la paix, parce qu'étant faite sans sa participation, & Monsieur le

precis caritate deponerent, neque (homines) moribus distonos in hunc consensum potuissent coalescere. *Hist.* 2.

(a) Multa concedendo nihil aliud efficitur, quam ut acrius (alia) exposcantur. *Hist.* 4.

Duc d'Orléans & Monsieur le Prince étant unis avec la Cour, il de meuroit exposé & sans protection d'ailleurs Chavigni ensuite du mauvais succès de sa négociation, étoit piqué contre la Cour, & contre Mr. le Prince, aimoit mieux que la paix se rompît, que de la voir faire par d'autres voyes que sienne (a).

Je ne puis dire si cette conformité d'intérêts, qui se rencontra alors entre le Cardinal de Rets & Chavigni, les fit agir de concert pour empêcher le traité de Monsieur le Prince : ou si l'un des deux fit agir Mr. le Duc d'Orléans ; mais j'ai su depuis par une personne que je dois croire, que, dans le temps que Gourville étoit à Saint Germain Monsieur manda au Cardinal Mazzari

(a) Bonum publicum privatis similitudinibus impediēbat. *Ann.* 14.

arin par le Duc d'Anville qu'il ne conclût rien avec Mr. le Prince ; qu'il vouloit seul avoir le mérite de la paix envers la Cour ; qu'il étoit prêt d'aller trouver le Roi & de donner par-là un exemple , qui seroit suivi du peuple & du Parlement de Paris. Il y avoit apparence, qu'une proposition comme celle-là seroit écoutée préférablement à toutes les autres ; & en effet , soit par elle que j'ai déjà dite de la maniere de l'esprit de Mr. le Prince & du Cardinal Mazarin , ou soit , comme j'ai toujourns crû , que le Cardinal a jamais voulu la paix , & qu'il est seulement servi des négociations , comme d'un piège où il pouvoit surprendre les ennemis (a) ; afin les choses furent si brouillées si éloignées en peu de temps , que le Duc de la Rochefoucault ne

(a) Simulationem profus fuisse , ad capiendos tot illustres viros. *Hist.* 3.

voulut plus que ses gens eussent part à des négociations qui ruinoient son parti, & chargea Gourville de tirer une réponse positive du Cardinal, la seconde fois qu'il alla à Saint Germain avec ordre de n'y plus retourner.

Cependant, outre que l'esprit du Prince de Condé n'étoit pas toujours de soi-même constamment arrêté à vouloir la paix, il étoit combattu sans cesse par les divers intérêts de ceux qui l'en vouloient détourner. Les ennemis du Cardinal Mazarin ne se croyoient pas vengés, s'il demeuroit en France & le Cardinal de Rets jugeoit bien que l'accommodement de Mr. le Prince lui ôtoit tout son crédit, & l'exposoit à ses ennemis; au lieu que la guerre ne pouvoit durer sans perdre Mr. le Prince, ou éloigner le Cardinal Mazarin; & qu'ainsi demeurant seul auprès de Monsieur le

Duc d'Orléans, il pouvoit se rendre considérable à la Cour, pour en tirer ses avantages. D'autre part les Espagnols offroient au Prince tout ce qui étoit le plus capable de le tenter, & mettoient tout en usage, pour faire durer la guerre civile; les plus proches parens, les amis, & les domestiques mêmes appuyoient ce sentiment par leur intérêt particulier: enfin, tout étoit partagé en cabales pour faire la paix; ou pour continuer la guerre.

Tout ce qu'il y a de plus raffiné & de plus sérieux dans la politique, étoit exposé aux yeux de Monsieur le Prince, pour l'obliger à prendre un de ces deux partis, lorsque Madame de Châtillon lui fit naître le desir de la paix par des moyens plus agréables: elle crût qu'un si grand bien devoit être l'ouvrage de sa beauté; & mêlant de l'ambition avec le dessein de faire une nouvelle

conquête, elle voulut en même temps triompher du cœur de Mr. le Prince, & tirer de la Cour tous les avantages de la négociation.

Ces raisons-là ne furent pas les seules, qui lui donnerent ces pensées; il y avoit un intérêt de vanité & de vengeance qui y eut autant de part que le reste; l'émulation, que la beauté & la galanterie produisent souvent parmi les Dames, avoit causé une aigreur extrême entre Madame de Longueville & Madame de Châtillon (a) : elles avoient long-temps caché leurs sentimens; mais enfin ils parurent avec éclat de part & d'autre : & Madame de Châtillon ne borna pas seulement

(a) Muliebri æmulatione. *Ann.* 2. Nec forma, ætas, opes, multum distabant; & utraq; impudica, infamis, violenta, vitis æmulabantur. Certamen æcerimum utra apud principem prævaleret. *Ann.* 12.

sa victoire à obliger Monsieur de Nemours de rompre, par des circonstances très-piquantes & très-publiques, tout le commerce qu'il avoit avec Madame de Longueville: elle voulut encore lui ôter la connoissance des affaires, & disposer seule de la conduite & des intérêts de Monsieur le Prince. Le Duc de Nemours, qui avoit beaucoup d'engagement avec elle, approuva ce dessein, & crût que pouvant régler la conduite de Madame de Châtillon envers Monsieur le Prince, elle lui inspireroit les sentimens qu'il lui voudroit donner; & qu'ainsi il disposeroit de l'esprit de Monsieur le Prince par le pouvoir qu'il avoit sur celui de Madame de Châtillon. Le Duc de la Rochefoucault de son côté avoit alors plus de part que personne à la confiance de Mr. le Prince, & se trouvoit en même temps dans une liaison très-étroite

avec le Duc de Nemours & Madame de Châtillon: il connoissoit l'irrésolution de Mr. le Prince pour la paix; & craignant ce qui est arrivé depuis, que la cabale des Espagnols & celle de Madame de Longueville ne se joignissent ensemble, pour éloigner Monsieur le Prince de Paris, où il pouvoit traiter tous les jours sans leur participation, il crût que le dessein de Madame de Châtillon pouvoit lever tous les obstacles de la paix; & dans cette pensée il porta Monsieur le Prince à s'engager avec elle, & à lui donner Merlou en propre. Il la disposa aussi à ménager Monsieur le Prince, & Mr. de Nemours, en sorte qu'elle les conservât tous deux; & fit approuver à Monsieur de Nemours cette liaison, qui ne lui devoit pas être suspecte, puisqu'on vouloit lui en rendre compte, & ne s'en servir, que pour lui donner

la principale part aux affaires. Cette machine étant conduite & réglée par le Duc de la Rochefoucault, lui donnoit la disposition presque entière de tout ce qui la composoit; & ainsi ces quatre personnes y trouvant également leur avantage; elle eût eu sans doute à la fin le succès qu'il s'étoit proposé, si la fortune ne s'y fût opposée par tant d'acci- qu'on ne peut éviter (a)

Cependant, Madame de Châtillon voulut paroître à la Cour avec l'éclat que son nouveau crédit lui devoit donner: elle y alla avec un pouvoir si général de disposer des intérêts de Mr. le Prince, qu'on le prit plutôt pour un effet de sa complaisance envers elle, & pour une

O. 4.

(a) *Le succès des affaires, dit Seneque, n'est pas de la juridiction du sage. Car selon Paternule, la fortune a plus de force que les conseils. Prævalent fata consiliis. Hist. 2.*

envie de flater sa vanité, que pour
 une intention véritable de faire un
 accommodement. Elle revint à Pa-
 ris avec de grandes espérances ;
 mais le Cardinal tira des avantages
 solides de cette négociation (a) : il
 gaignoit du temps, il augmentoit
 les soupçons des cabales opposées,
 & amusoit Mr. le Prince à Paris
 sous l'espérance d'un traité, pen-
 dant qu'on lui ôtoit la Guienne,
 qu'on lui prenoit ses Places, &
 que l'armée du Roi commandée
 par les Maréchaux de Turenne &
 d'Hoquincourt, tenoit la Campa-
 gne & que la sienne étoit retirée
 dans Estampes. Elle ne pût même y
 demeurer long-temps sans recevoir
 une perte considérable : ce fut que
 le Maréchal de Turenne ayant avis,
 que Mademoiselle passant par Es-
 tampes avoit voulu voir l'armée en

(a) Qui ressembloit à celle de la poule
 avec le renard.

bataille , fit marcher ses troupes , & arriva au Fauxbourg d'Estampes , devant que celles de l'armée , qui y étoient logées fussent en état de défendre leur quartier : il fut forcé & pillé ; & les Maréchaux de Turenne & d'Hoquincourt se retirèrent au leur , après avoir tué mille ou douze cent hommes des meilleures troupes de Mr. le Prince , & emmené plusieurs prisonniers.

Ce succès augmenta les espérances de la Cour , & fit naître le dessein d'assiéger Estampes avec toute l'armée , qui étoit dedans. Quelque difficile que parût cette entreprise , néanmoins elle fut résolue sous l'espérance de trouver des troupes étonnées & des Chefs divisés ; une Place ouverte en plusieurs endroits , fort mal munie , & hors d'état de pouvoir être secourue , que par Mr. de Lorraine , avec qui la Cour crovoit avoir traité. Par-dessus tout cela

on considéra , à mon avis encore moins l'événement du siège , que la réputation , qu'un si grand dessein devoit donner aux armes du Roi ; car bien que l'on continuât de négocier avec empressement , & que Monsieur le Prince eût alors un extrême desir de la paix , on ne la pouvoit pas toutefois raisonnablement attendre , jusqu'à ce que le succès d'Estampes en eût réglé les propositions.

Cependant , les partisans de la Cour se servoient de cette conjoncture pour gagner le peuple , & pour faire des cabales dans le Parlement ; & bien que Mr. le Duc d'Orléans parût alors très-uni avec Monsieur le Prince , il avoit néanmoins tous les jours conférence particulière avec le Cardinal de Retz , qui s'attachoit principalement à détruire toutes les résolutions , que Mr. le Prince lui faisoit prendre. Le siège

d'Estampes continuoit toujours, & quoique les progrès de l'armée du Roi ne fussent pas considérables, néanmoins les bruits qui se répandoient dans le Royaume lui étoient avantageux, & Paris attendoit le secours de Mr. de Lorraine comme le salut du parti. Il y arriva enfin après tant de remises, & après avoir donné beaucoup de soupçon de son accommodement avec le Roi (a); toutefois sa présence dissipa pour un temps cette opinion, & on le reçut avec une joye extrême. Ses troupes camperent près de Paris, & l'on en souffrit les désordres sans se plaindre.

D'abord il y eut quelque froideur entre Monsieur le Prince & lui pour

O 6

(a) Nec desuere, qui cum suspitionibus arguerent tanquam dolo cunctantem, post secretas epistolas, quibus pretium prodicionis offerebantur. *Hist.* 3.

le rang; mais voyant que Monsieur le Prince tenoit ferme, il se relâcha de ses prétentions d'autant plus facilement, qu'il n'avoit fait ces difficultés, que pour avoir le temps de faire un traité secret avec la Cour, pour lever le siège d'Estampes sans hazarder un combat. Néanmoins, comme l'on n'est jamais si aisé à être surpris, que quand on songe trop à tromper les autres, il arriva que Monsieur de Lorraine, croyant rencontrer tous ses avantages & toutes ses sûrerés, dans les négociations continuelles, qu'il faisoit avec la Cour avec beaucoup de mauvaise foi, vit tout d'un coup marcher Monsieur de Turenne à lui avec toute l'armée, qui lui manda de décamper à l'heure même, & de s'en retourner en Flandre. Les troupes de Mr. de Lorraine n'étoient pas inférieures à celles du Roi, & un hommes qui n'eût eu soin que

de sa réputation , eût pû raisonna-
blement hazarder un combat. Mais
quelles que fussent les raisons du
Duc de Lorraine , elles lui firent
préférer le parti de se retirer avec
honneur , & de subir ainsi ce que Mr.
de Turenne lui voulut imposer. Il
ne dit rien de tout ce qui se passoit
ni à Monsieur , ni à Monsieur le
Prince , & le premier avis qu'ils en
eurent , fut que leurs troupes étoient
sorties d'Estampes , que l'armée du
Roi s'en étoit éloignée , & que Mr.
de Lorraine se retiroit en Flandres ,
prétendant avoir pleinement satis-
fait aux ordres des Espagnols , & à
la parole qu'il avoit donnée à Mr.
Cette nouvelle surprit tout le mon-
de , & fit prendre résolution à Mr.
le Prince d'aller joindre ses troupes,
craignant que celles du Roi ne les
chargeassent en chemin. Il sortit de
Paris avec douze ou quinze che-
vaux , & s'exposant à être rencon-

tré par les partis ennemis , il joignit son armée , & la mena loger vers Ville-juive : elle passa ensuite à St. Cloud , où elle fit un long séjour , pendant lequel non - seulement la moisson fut perdue ; mais presque toutes les maisons de la campagne furent brûlées. Ce qui commença l'aigreur des Parisiens , dont Mr. le Prince fut prêt de recevoir de funestes marques à la journée de Saint Antoine.

Cependant , Gaucourt avoit des conférences secrètes avec le Cardinal , qui lui témoignoit toujours de desirer la paix avec empressement ; il étoit convenu des principales conditions ; mais plus il insistoit sur les moindres , & plus on devoit croire qu'il ne vouloit pas traiter. Ces incertitudes donnoient de nouvelles forces à toutes les cabales , & de la vraisemblance à tous les divers bruits qu'on vouloit semer. Jamais

Paris n'a été plus agité, & jamais l'esprit de Mr. le Prince n'a été plus partagé pour se résoudre à la paix ou à la guerre. Les Espagnols le vouloient éloigner de Paris pour empêcher la paix, & les amis de Madame de Longueville contribuoient à ce dessein pour l'éloigner aussi de Madame de Châtillon. D'ailleurs Mademoiselle avoit ensemble le même but que les Espagnols & Madame de Longueville; car d'un côté elle vouloit la guerre, pour se venger de la Reine & du Cardinal, qui empêchoient qu'elle n'épousât le Roi; & de l'autre elle vouloit ôter Monsieur le Prince à Madame de Châtillon, & avoir plus de part à sa confiance & à son estime: & même pour le gagner parce qu'il lui étoit de plus sensible, elle leva des troupes en son nom, & lui promit de fournir de l'argent pour en lever d'autres.

Ces promesses jointes à celles des Espagnols, & aux artifices des amis de Madame de Longueville, ôterent de l'esprit de Monsieur le Prince les pensées qu'il avoit eues pour la paix. Ce qui, à mon avis, l'en éloigna encore plus, fut non seulement le peu de confiance, qu'il crût pouvoir prendre désormais en la Cour; mais ce qui sera difficile à croire d'une personne de sa qualité & de son mérite, fut une envie démesurée d'imiter Monsieur de Lorraine en plusieurs choses, & particulièrement en la manière de traiter ses troupes & ses Officiers; & il se persuada que si Mr. de Lorraine dépouillé de ses Etats, & avec de bien moindres avantages que les siens, s'étoit rendu si considérable par son armée & par son argent; qu'ayant des qualités infiniment au-dessus de lui, il feroit des progrès à proportion, & cependant

veneroit, pour y parvenir, une vie
entièrement conforme à son hu-
neur.

C'est, à ce qu'on a cru, le vérita-
le motif, qui a entraîné Monsieur
Prince avec les Espagnols, &
pour lequel il a renoncé à tout ce
qu'il a fait par sa naissance & ses services lui
voient acquis dans le Royaume. Il
a eu néanmoins ce sentiment au-
tant qu'il lui fut possible, & fit pa-
roître le même desir pour la paix,
à laquelle on traitoit toujours inutile-
ment. La Cour étoit alors à Saint
Denis, & le Maréchal de la Ferté
avoit joint l'armée du Roi avec les
troupes qu'il avoit amenées de
Lorraine. Celle de Monsieur le
Prince plus foible que le moindre
de ces deux corps, qui lui étoient
opposés, avoit tenu jusques-là le
poste de Saint Cloud, afin de se ser-
vir du Pont, pour éviter un combat
négal; mais l'arrivée du Maréchal

de la Ferté donna moyen aux trou-
pes du Roi de se séparer, & d'atta-
quer Saint Cloud par les deux cô-
tez, en faisant un Pont de bateau
vers Saint Denis; & fit résoudre
Monsieur le Prince à partir de Saint
Cloud, dans le dessein de gagner
Charenton, & de se poster dans
cette langue de terre, qui fait la
jonction de la riviere de Marne
avec la Seine. Il eût pris sans doute
un autre parti, s'il eût eu la liberté
de choisir, & il eût été bien sûr &
plus facile, de laisser la riviere de
Seine à la main gauche, & d'aller
par Meudon & par Vaugirard, &
poster sous le fauxbourg Saint
Germain, où peut-être on ne l'eût
pas attaqué, de peur d'engager par
là les Parisiens à le défendre. Mais
Mr. le Duc d'Orléans n'y voulut
jamais consentir, par la crainte
qu'on lui donna, non seulement
de l'événement d'un combat, qui

avoit voir des fenêtres du Luxembourg, mais aussi parce qu'on lui faisoit croire, que l'artillerie du Roi y faisoit de continuelles décharges pour l'en chasser. De sorte que par l'opinion d'un péril imaginaire, le Duc d'Orléans exposa ainsi sa vie & la fortune de Mr. le Prince à un des grands dangers qu'il ait jamais courus. Il fit donc marcher ses troupes à l'entrée de la nuit le premier de Juillet 1652, & crurent arriver à Charenton avant que les ennemis le pussent joindre, il fit passer ses troupes par le Cours de Reine Mere, & par le dehors de la ville, depuis la porte Saint Honoré jusqu'à celle de Saint Antoine, pour prendre de - là le chemin de Charenton.

Il voulut éviter de demander passage dans Paris, craignant de ne le pas obtenir, & qu'un refus dans ce temps comme celui-là ne fit

paroître le mauvais état de ses affaires. Il craignoit aussi, que l'ayant obtenu, ses troupes ne se dissipassent dans la ville, & qu'il ne fût plus en son pouvoir de les en faire sortir quand il en auroit besoin. La Cour fut aussi-tôt avertie de sa marche & le Maréchal de Turenne partit à l'heure même avec ce qu'il avoit de troupes, pour joindre celles de Monsieur le Prince, & pour les arrêter jusqu'à ce que le Maréchal de la Ferté qui suivoit avec les siennes, eût le temps d'arriver. Cependant on se préparoit à aller le Roi à Charonne, afin qu'il vînt de ce lieu-là, comme de dessus un théâtre il fût témoin d'une action qui selon les apparences devoit être la perte inévitable de Monsieur le Prince, & la fin de la guerre civile ; mais qui fut en effet une des plus périlleuses occasions qu'on ait vues dans la guerre, & celle où les grandes qualités de Monsieur le Prince

ûrent le plus avantageusement.
fortune même sembla se recon-
er avec lui en cette occasion, &
ilut avoir part à un succès, dont
& l'autre parti ont donné la
ire à sa valeur, & à sa conduite:
il fut attaqué précisément dans
emps, auquel il se pût servir
retranchemens que les Bour-
is du Fauxbourg Saint Antoine
ient fait, pour se garantir d'être
és des troupes de Monsieur de
raine; & il n'y avoit que ce lieu
is toute la marche qu'il vouloit
e qui fût retranché, & où il pût
mpêcher d'être entièrement dé-
; quelques escadrons même de
arrière - garde furent chargés
is le Fauxbourg Saint Martin par
gens, que le Maréchal de Tu-
ne avoit détachés pour l'amuser;
se retirèrent en desordre dans le
ranchement du Fauxbourg Saint
toine où il s'étoit mis en bataille.

Il n'eût que le temps qui lui étoit nécessaire pour cela, & pour garnir d'infanterie & de cavalerie tous les postes, par lesquels il pouvoit être attaqué; il fut contraint de mettre le bagage de l'armée, sur le bord d'un fossé de Saint Antoine, parce qu'il avoit refusé de le laisser entrer dans Paris. On avoit même pillé quelques chariots, & les partisans de Cour avoient ménagé, qu'on y veroit l'événement de cette affaire comme d'un lieu neutre.

Le Prince de Condé conserva auprès de lui ce qui s'y trouva de domestiques, ou de personnes de quelque qualité, qui n'avoient point de commandement, qui étoient au nombre de trente ou quarante: Le Maréchal de Turenne disposa de ces attaques avec toute la diligence & la confiance, que peut avoir un homme qui se croit assuré de la victoire. Mais comme ses gens dét

és furent à trente pas du retranchement, Mr. le Prince sortit avec l'escadron que j'ai dit, & se mêlant péc à la main défit entierement le taillon, qui étoit commandé, prit ses Officiers prisonniers, emporta les drapeaux & se retira dans son retranchement.

D'un autre côté, le Marquis de Saint Mesgrin attaqua le poste qui étoit défendu par le Comte de Tannes Lieutenant-Général & Lancais Maréchal de Camp: la résistance y fut si grande que le Marquis de Saint Mesgrin, voyant que son infanterie molissoit, emporté de valeur & de colere, avança avec une Compagnie des Chevaux-legers du Roi dans une rue étroite, fermée par une barricade, où il fut tué avec le Marquis de Nantouillet, le Fouilleux & quelques autres. Mancini favori du Cardinal Mazarin, y fut blessé & en mourut quelque temps après.

L'on continuoit les attaques de toutes parts avec une extrême vigueur, & le Prince de Condé chargea une seconde fois les ennemis avec le même succès que la première; il se trouvoit par tout dans le milieu du feu & du combat, & donnoit les ordres avec une netteté d'esprit, qui est si rare & si nécessaire dans ces lieux-là. Enfin les troupes du Roi avoient forcé la dernière barricade de la rue du *Cours*, qui va au bois de Vincennes, & elle étoient entrées en bataille jusqu'à la Halle du Fauxbourg St. Antoine lorsque le Prince de Condé y accourut, les chargea, & taillant en pièces tout ce qu'il rencontra, regagna ce poste (a), & en chassa le

(a) Cerialis turbidis rebus intrepidus & fugientes manu retrahens, promptus inter tela, felici temeritate, recuperatum pontem lecta manu firmavit. *Hist.* 4

es ennemis. Ils étoient néanmoins nâîtres d'une seconde barricade, qui étoit dans la ruë qui va à Chanton, laquelle étant quarante pas u-delà d'une fort grande Place, qui est sur cette même ruë, le Marquis de Noailles s'en étoit rendu nâître; & pour la mieux garder il voit fait percer les maisons, & mis les mousquetaires dans toutes celles de la ruë, pardevant lesquelles il falloit passer, pour arriver à la barricade. Le Prince de Condé avoit dessein de les déloger avec le l'infanterie, & de faire percer l'autres maisons, pour les chasser par un plus grand feu, comme c'étoit en effet le parti qu'on devoit prendre: mais le Duc de Beaufort (a), qui ne s'étoit pas rencontré auprès de Mr. le Prince au commencement de l'attaque, & qui sentit

(a) Proîperis rebus anxius quod de-
viffet. *Hist.* 3.

quelque dépit de ce que le Duc de Nemours y avoit toujours été pressa Mr. le Prince de faire attaquer cette barricade par de l'infanterie déjà lassée & rebutée, laquelle au lieu d'aller aux ennemis, se mit en haye contre les maisons, & ne voulut pas avancer.

Dans ce temps-là un escadron des troupes de Flandre avoit été posté dans une rue, qui aboutissoit à un coin de la place du côté des ennemis, & ne pouvant demeurer davantage de peur d'être coupé quand on auroit gagné les maisons proches de lui, revint dans la place; le Duc de Beaufort croyant que c'étoient les ennemis, proposa au Duc de la Rochefoucault, & au Duc de Nemours qui arriverent en ce lieu-là, de les aller charger, & trois étant suivis de ce qu'il y avoit de gens de qualité & de volontaires, on poussa à eux, & c

s'exposa ainsi inutilement à tout le feu de la barricade, & des maisons de la place ; car en abordant ils se reconnurent pour être d'un même parti ; mais voyant en même temps quelque étonnement parmi ceux qui défendoient la barricade, les Ducs de Nemours, de Beaufort, de la Rochefoucault, & le Prince de Marillac, y poussèrent & la firent quitter aux ennemis. Ils mirent pied à terre, & la garderent eux seuls sans que l'infanterie, qui étoit commandée voulût les soutenir.

Le Prince de Condé fit ferme dans la rue avec ce qui s'étoit rallié auprès de lui de ceux qui les avoient suivis. Cependant les ennemis qui enoient toutes les maisons de la rue, voyant la barricade gardée par quatre hommes seulement, l'eussent sans doute, reprise si l'escadron du Prince de Condé ne les en eut

empêchés ; mais n'y ayant point d'infanterie , qui les empêchât de tirer par les fenêtres , ils recommencerent à faire feu de tous côtés , & voyoient en renvers depuis les pieds jusqu'à la tête ceux qui tenoient la barricade (a). Le Duc de Nemours eut treize coups sur lui dans ses armes ; le Duc de la Rochefoucault y reçût aussi une mousquetade , qui lui perça le visage au-dessus des yeux , & lui faisant à l'instant perdre la vûe (b) obligea le Duc de Beaufort & le Prince de

(a) Romani conspicuam barbatorum aciem , & si quis audacia , aut insignibus effulgens , ad ictum destinabant
Hist. 4.

(b) *Au sujet de cet accident , il fit graver un portrait de Madame de Longueville avec ces deux vers au bas.*

Faisant la guerre au Roi , j'ai perdu
les deux yeux.

Mais pour un tel objet , je l'eusse fait
aux Dieux.

Marillac à se retirer avec ses deux
 blessés. On les poursuivit ; mais le
 Prince de Condé avança pour les
 dégager , & leur donna le temps de
 monter à cheval ; de sorte qu'ils
 laisserent aussi aux troupes du Roi
 le poste qu'ils venoient de leur fai-
 re quitter. Presque tous ceux qui
 voient été avec eux dans la pla-
 ce , furent tués ou blessés ; on y
 perdit entr'autres les Marquis de
 Lamarin & de la Rocheguiffart , le
 Comte de Castres , le Comte de
 Bossu , Desfourneaux , la Martiniere,
 la Motte-Guyonne , Bercenes Capi-
 taine des Gardes du Duc de la Ro-
 chefoucault , de l'Huillere qui étoit
 aussi à lui , & beaucoup d'autres ,
 dont on ne peut mettre ici les noms :
 enfin le nombre des morts ou blessés
 fut si grand de part & d'autre , qu'il
 sembloit , que chaque parti songeât
 plutôt à réparer ses pertes qu'à atta-
 quer ses ennemis.

Cette sorte de trêve étoit néanmoins plus avantageuse aux troupes du Roi, rebutées de tant d'attaques, où elles avoient été battues & repoussées; car durant ce temps-là le Maréchal de la Ferté avoit marché en diligence, & il se préparoit à faire un nouvel effort avec son armée fraîche & entière, lorsque les Parisiens, qui jusques-là avoient été spectateurs d'une si grande action, se déclarèrent en faveur de Monsieur le Prince. Ils avoient été si prévenus des artifices de la Cour, & de ceux du Cardinal de Rets, & on leur avoit tellement persuadé, que la Paix particulière de Monsieur le Prince étoit faite sans y comprendre leurs intérêts qu'ils avoient considéré le commencement de cette action comme une Comédie, qui se jouoit d concert avec le Cardinal Mazarin. Monsieur le Duc d'Orléans les con-

irma même dans cette pensée , en ne donnant aucun ordre dans la Ville , pour secourir Monsieur le Prince. Le Cardinal de Rets étoit auprès de lui , qui augmentoit encore le trouble & l'irrésolution de son esprit , en formant des difficultés sur tout ce qu'il vouloit entreprendre.

D'autre part , la porte St. Antoine étoit gardée par une Colonelle de Bourgeois , dont les Officiers qui étoient gagnés de la Cour , empêchoient presque également de sortir de la ville & d'y entrer. Enfin tout étoit mal disposé pour y recevoir Monsieur le Prince & ses troupes , lorsque Mademoiselle faisant un effort sur l'esprit de son pere , le tira de la létargie , où le tenoit le Cardinal de Rets ; elle alla porter ses ordres à la Maison de Ville pour faire prendre les armes aux Bourgeois ; en même temps elle com-

manda au Gouverneur de la Bastille de faire tirer le canon sur les troupes du Roi, & revenant à la porte Saint Antoine, elle disposa non-seulement tous les Bourgeois à recevoir Mr. le Prince & son armée, mais même à sortir & escarmoucher pendant que ses troupes entroient. Ce qui acheva encore d'émouvoir le peuple en faveur de Mr. le Prince, ce fut de voir remporter tant de gens de qualité blessés ou morts. Le Duc de la Rochefoucault voulut profiter de cette conjoncture pour son parti; & quoique sa blessure lui fit presque sortir les deux yeux hors de la tête, il alla à cheval du lieu où il fut blessé jusqu'au Fauxbourg St. Germain exhortant le peuple à secourir Mr. le Prince, & de mieux connoître l'avenir l'intention de ceux qui l'avoient accusé d'avoir traité avec la Cour. Cela fit pour un temps l'effe

qu'on desiroit , & jamais Paris n'a été mieux intentionné pour Mr. le Prince qu'il le fut alors.

Cependant le bruit du canon de la Bastille produisit en même temps deux sentimens bien différens dans l'esprit du Cardinal Mazarin ; car d'abord il crût que Paris se déclaroit contre Mr. le Prince , & qu'il alloit triompher de cette ville & de son ennemi ; mais voyant qu'en effet on tiroit sur les troupes du Roi , il envoya les ordres aux Maréchaux de France de retirer l'armée , & de retourner à Saint Denis.

Cette journée fut une des plus glorieuses de la vie de Monsieur le Prince (a) ; jamais sa valeur & sa conduite n'ont eu plus de part à sa

M. D. L. R. P 5

(a) Clara & antiquis victoriis par ea die laus parta. *Ann.* 14. Gloriæ ejus accessit , quod modica manu universi exercitûs famam adipisceretur. *Ibidem.*

victoire ; & l'on peut dire avec vérité , que jamais tant de gens de qualité n'ont fait combattre un plus petit nombre de troupes. On fit porter les drapeaux à Notre-Dame , & on laissa aller tous les prisonniers sur leur parole.

Cependant , on continua les négociations ; chaque cabale vouloit faire la paix , ou empêcher que les autres ne la fissent ; & Monsieur le Prince & le Cardinal étoient entièrement résolus de ne la point faire. Monsieur de Chavigni s'étoit bien mis en apparence avec Monsieur le Prince ; mais il seroit mal aisé de dire dans quels sentimens il avoit été jusqu'alors , parce que sa légèreté naturelle lui en inspiroit tous les jours de directement opposés (a) ; il conseilloit de pousser les choses à l'extrémité toutes les fois qu'il espe-

(b) Ad honesta seu prava juxta levis.
Ann. II.

roit de détruire le Cardinal, & de rentrer dans le Ministère ; & il vouloit qu'on demandât la paix à genoux toutes les fois qu'il s'imagineroit qu'on pilleroit ses terres, & qu'on raseroit ses maisons. Néanmoins, dans cette rencontre il fut d'avis, comme tous les autres, de profiter de la bonne disposition du peuple, & de proposer une assemblée à l'Hôtel de Ville, pour résoudre que Monsieur fut reconnu Lieutenant-Général de la Couronne de France ; qu'on s'uniroit inséparablement, pour procurer l'éloignement du Cardinal ; qu'on pourvoiroit le Duc de Beaufort du Gouvernement de Paris en la place du Maréchal de l'Hôpital ; & qu'on établiroit Broussel Prévôt des Marchands au lieu de le Febvre. Mais cette assemblée où l'on croyoit trouver la sûreté du parti, fut une des principales causes de sa ruine ; par une

violence qui pensa faire périr tout ce qui se trouva dans l'Hôtel de Ville (a), & fit perdre à Mr. le Prince tous les avantages, que la bataille du Fauxbourg St. Antoine lui avoit apportés.

Je ne puis dire qui fut l'auteur d'un si pernicieux dessein, car tous l'ont également désavoué (b); mais enfin, lorsque l'assemblée se tenoit, on suscita une troupe composée de toutes sortes de gens en armes, qui vint crier aux portes de la Maison de Ville, qu'il falloit non-seulement, que tout s'y passât selon l'intention de Monsieur le Prince, mais qu'on livrât dès l'heure même tous ceux qui étoient attachés au Cardinal Mazarin. D'abord on crut que

(a) Orta seditio propè urbi excidia fuit. *Hist.* 1.

(b) Arguentibus ipsis, qui suaserant. *Hist.* 4. *Comme il arrive toujours dans les affaires odieuses qui ne réussissent pas.*

ce bruit n'étoit qu'un effet ordinaire de l'impatience du menu peuple ; mais voyant , que la foule & le tumulte augmentoient , que les soldats & les Officiers mêmes avoient part à la sédition , & qu'en même temps on mit le feu aux portes , & on tira aux fenêtres ; alors tout ce qui étoit dans l'assemblée , se crût également perdu. Plusieurs , pour éviter le feu , s'exposèrent à la fureur du peuple , & il y eut beaucoup de gens tués (a) de toutes conditions & de tous les partis ; & chacun crût que Mr. le Prince avoit sacrifié ses amis , afin de n'être pas soupçonné d'avoir fait périr ses ennemis. On ne donna nulle part de

(a) Raptâ arma, nudati gladii, urbem ac palatium petunt fortuitus ne militum furor, an dolus principis, modò constantiam simulare, modò formidine detegi. Militum impetus ne foribus quidem palatii coërcitus, vulneratis & cæsis plerisque dum ruentibus obsistunt. *Ibid.*

cette affaire à Mr. le Duc d'Orléans, & on rejetta toute la haine sur Mr. le Prince, bien que je crois que l'un & l'autre s'étoient servis de l'entremise de Mr. le Duc de Beaufort, pour faire peur à ceux de l'assemblée qui n'étoient pas dans leurs intérêts ; mais qu'en effet pas un d'eux n'eut dessein de faire mal à personne. Quoi qu'il en soit, ils appaisèrent promptement le desordre ; mais ils n'effacèrent pas l'impression qu'il avoit faite dans tous les esprits (a).

On proposa ensuite de créer un Conseil composé de Mr. de Mr. le Prince, du Chancelier de France, des Princes Ducs & Pairs, Maréchaux de France, & Officiers Généraux du parti. Deux Présidens à Mortier y devoient assister de la part

(a.) Huc ejus vitæ fama quæ inclinavit ut conscius sceleris fuerit, cujus causa erat. *Hist.* I.

du Parlement; & le Prevôt des Marchands de la part de la ville, pour juger définitivement de tout ce qui concernoit la guerre & la police.

Ce Conseil augmenta le désordre au lieu de le diminuer, par les prétentions du rang qu'on y devoit tenir; & il eût enfin des suites funestes, comme avoit eu l'assemblée: car les Ducs de Nemours & de Beaufort, aigris par leurs différends passés, ou piqués de jalousie au sujet de quelques Dames, se querellerent pour la préséance au Conseil, & se battirent à coups de pistolet, & le Duc de Nemours fut tué, (a) par le Duc de Beaufort son beau-frère.

Cette mort donna de la compassion & de la douleur à tous ceux qui connoissoient ce Prince; le public même eût sujet de le regretter: car outre ses belles & aimables qualités,

(a) En 1652. 30. Juillet.

il contribuoit à la paix de tout son pouvoir, & lui & le Duc de la Rochefoucault avoient renoncé aux avantages que Monsieur le Prince leur devoit faire obtenir par le traité, pour apporter plus de facilité à sa conclusion. Mais la mort de l'un, & la blessure de l'autre, laisserent aux amis de Madame de Longueville, toute la liberté qu'ils desiroient, pour entraîner Monsieur le Prince; ils n'appréhenderent plus, que les propositions de mener Mr. le Prince en Flandre, fussent contestées; ils l'ébloüirent d'espérances, & il sembla que Madame de Châtillon lui parût moins aimable, parce qu'il ne trouva plus de rival illustre à combattre dans son cœur. Cependant, il ne rejetta pas d'abord les propositions de paix; mais prenant ses mesures pour faire la guerre, il offrit le même emploi du Duc de Nemours au Duc de la Ro-

chefoucault, qui ne le pût accepter à cause de sa blessure ; de sorte qu'il le donna ensuite au Prince de Tarente.

Paris étoit alors plus divisé qu'il n'avoit encore été ; la Cour gaignoit tous les jours quelqu'un dans le Parlement, & dans le peuple, le meurtre de l'Hôtel de Ville ayant donné de l'horreur à tout le monde : l'armée n'osoit tenir la Campagne, & son séjour à Paris augmentoit l'aigreur contre Monsieur le Prince. Enfin, ses affaires étoient réduites au plus mauvais terme, où elles eussent jamais été, lorsque les Espagnols voulant également empêcher sa ruine & son élévation, afin de perpetuer la guerre, firent marcher une seconde fois Monsieur de Lorraine à Paris avec un corps assez considérable, pour arrêter l'armée du Roi : il la tint même investie à Villeneuve-Saint-George, & man-

da à Paris , que les ennemis seroient contraints de donner bataille, ou de mourir de faim dans leur camp.

Cette espérance flata Monsieur le Prince , & il crût tirer de grands avantages de l'événement de cette action là , bien qu'il soit vrai , que le Maréchal de Turenne ne manqua point de vivres , & qu'il eût toujours la liberté de se retirer à Melun , sans hazarder un combat. Il le fit aussi , sans trouver de résistance , pendant que Monsieur de Lorraine étoit venu à Paris , & que Monsieur le Prince y étoit malade d'une fièvre continue. Ce fut en ce temps-là , que les troupes de Palluau joignirent l'armée du Roi, après avoir pris Montrond : le Marquis de Persan avoit été bloqué dedans dès le commencement de la guerre par le Comte de Palluau , avec assez peu de troupes ; mais lorsque la

garnison fut affoiblie, par la faim & par les maladies, on l'attaqua de force, & on le prit avec moins de résistance qu'on n'en devoit attendre de si braves gens dans une des meilleures Places du monde, si on n'y eût manqué de rien. Sa perte dût être d'autant plus sensible à Monsieur le Prince, qu'elle étoit arrivée par sa négligence, puisque dans le temps que l'armée du Roi étoit vers Compiègne, il pouvoit aisément secourir Montrond : au lieu que ses troupes, ruinant les environs de Paris, augmentèrent la haine qu'on lui portoit.

Monsieur le Prince ne fut pas plus heureux, ni mieux servi en Guienne, où la division du Prince de Conti & de Madame de Longueville servit de prétexte à tout ce qui voulut quitter son parti. Plusieurs villes, à l'exemple d'Agen, avoient ouvert les portes aux trou-

pes du Roi, & le peuple de Périgueux avoit poignardé Chanlost, son Gouverneur, & chassé la garnison; Villeneuve d'Aginois, où le Marquis de Tesbon s'étoit jetté, fut la seule qui se résolut de se défendre, & elle le fit avec tant de vigueur, que le Comte d'Harcourt fut contraint de lever le siège. Il séjourna peu en Guienne, après cette petite disgrâce; & soit qu'il eût de véritables défiances de la Cour, ou qu'il crût que se rendant maître de Brisach, de Philisbourg, & de l'Alsace, il pourroit y jeter les fondemens d'un établissement assuré & indépendant, il partit de son armée, comme un homme qui craint d'y être arrêté prisonnier, & se rendit à Philisbourg avec toute la diligence possible.

Cependant la maladie de Mr. le Prince s'augmentoît, & bien qu'elle fût très-violente, elle fut toutefois

moins funeste pour lui, que pour Monsieur de Chavigni; car dans un éclaircissement fort aigre, qu'il eut avec Monsieur le Prince, il en sortit avec la fièvre, dont il mourut (a) peu de jours après. Son malheur ne finit pas avec sa vie; & la mort, qui doit terminer les haines, sembla avoir réveillé contre lui celle de ses ennemis. On lui imputa toutes sortes de crimes, & Mr. le Prince particulièrement se voulut justifier à ses dépens des soupçons que les Espagnols & les *Frondeurs* conçurent d'un traité secret avec la Cour. Il se plaignit donc que Chavigni avoit écouté des propositions de l'Abbé Fouquet sans sa participation, (bien qu'il lui en eût donné charge par écrit) & qu'il avoit promis de le faire relâcher sur des articles, dont il ne pouvoit se départir.

(a) En 1652. âgé seulement de 44. ans.

Monfieur le Prince fit faire auffi une copie d'une lettre interceptée de l'Abbé Fouquet, dont j'ai vû l'original où il mandoit à la Cour, que Goulas porteroit Monfieur le Duc d'Orléans à fe détacher d'avec Mr. le Prince, s'il n'acceptoit les conditions de paix qu'on lui offroit mais dans des copies, que Mr. le Prince en a données de fa main il mettoit le nom de *Chavigni* en la place de celui de *Goulas*; de fort qu'il l'accufoit en même temps de le trahir, fans en donner d'autre preuves que les copies falsifiées de cette lettre écrite par le même Abbé Fouquet, avec qui Mr. le Prince traitoit tous les jours, & en rendoit compte à Chavigni.

Je ne puis attribuer la caufe d'un procédé fi injufte & fi extraordinaire, qu'à l'extrême envie, que Mr. le Prince avoit de faire la guerre, laquelle étant combattue par fes amis

lui fit changer de conduite avec eux, & donner toute sa confiance aux Espagnols.

En ce temps, le Duc de Bouillon mourut aussi à Pontoise. Mort, qui devoit guérir les hommes de l'ambition, & les dégoûter de tant de plans divers qu'ils font pour leur élévation. Car l'ambition de ce Duc étoit soutenue de toutes les grandes qualités, qui pouvoient la rendre heureuse : il étoit vaillant, & sçavoit parfaitement les ordres de la guerre ; il avoit une éloquence facile, naturelle, & insinuante ; l'esprit net, fertile en expédiens, & propre à soutenir les affaires difficiles ; le sens droit & un discernement admirable. Il écoutoit avec douceur, les conseils qu'on lui donnoit, & il faisoit tant de cas des raisons des autres, qu'il sembloit en tirer ses résolutions. Mais ces avantages lui furent inutiles par l'o-

piniaâreté de sa fortune , qui s'opposa touûjours à sa prudence.

Les Espagnols vengeoient par une longue & rude prison l'entreprise que le Duc de Guise avoit faite sur le Royaume de Naples , & ils se monstroient inexorables depuis longtemps à tous ceux qui les pressoient pour sa liberté. Ils l'accorderent pourtant à Mr. le Prince ; & ils renoncèrent en cette rencontre , à une de leurs principales maximes ; pour le lier encore plus étroitement à leur parti , par une déférence , qui leur est si peu commune.

Le Duc de Guise reçut donc la liberté lorsqu'il l'esperoit les moins & il sortit de prison , engagé par un si grand bienfait , & par sa parole , dans les interêts de Mr. le Prince. Il le vint trouver à Paris ; & croyant peut-être s'être acquitté par quelques complimens , & par quelques

quelques visites , de ce qu'il lui devoit , il s'en alla bien-tôt après au-devant de la Cour , pour offrir au Roi ce que de si grandes obligations lui faisoient devoir à Mr. le Prince.

Dès que Monsieur de Chavigni fut mort , Mr. le Prince commença à prendre toutes ses mesures , pour partir avec Mr. de Lorraine ; & en effet sa conduite avoit rendu ce conseil si nécessaire , qu'il ne lui restoit de parti à prendre , que celui-là ; car la paix étoit trop généralement désirée à Paris , pour y pouvoir demeurer avec sûreté dans le dessein de l'empêcher. Monsieur le Duc d'Orléans , qui de son côté l'avoit toujours désirée , & qui craignoit le mal , que la présence de Monsieur le Prince lui pouvoit attirer , contribua d'autant plus volontiers à son éloignement , qu'il se voyoit par-là en liberté de faire son traité particulier.

Bien que les choses fussent en ces termes , elles n'avoient pas arrêté le cours ordinaire de la négociation ; car dans le temps que le Cardinal Mazarin sortoit pour la seconde fois du Royaume , pour faire cesser le prétexte de la guerre civile, ou pour faire voir que Mr. le Prince avoit d'autres interêts , que son éloignement ; il envoya Langlade Secrétaire du Duc de Bouillon vers le Duc de la Rochefoucault , soit qu'il eût véritablement dessein de traiter pour faciliter son retour ; ou qu'il prétendit tirer quelques avantages , en faisant paroître qu'il desiroit la paix. Enfin Langlade vint avec des conditions beaucoup plus amples , que toutes les autres , & presque conformes à ce que Mr. le Prince avoit demandé ; mais elle furent également refusées , & sa destinée qui l'entraînoit en Flandres , ne lui a permis de connoître le précipice ,

que lorsqu'il n'a plus été en état de s'en retirer (a). Il partit enfin avec Mr. de Lorraine , après avoir pris de vaines mesures avec Mr. le Duc d'Orléans , pour empêcher que le Roi ne fût reçu à Paris : mais son crédit n'étoit pas alors en état de balancer celui de la Cour. Il eut ordre de sortir de Paris le jour que le Roi y devoit arriver, & il y obéit à l'heure même , pour n'être pas témoin du triomphe de ses ennemis (b) aussi-bien que de la joye publique.

(a) Ut evenit in consiliis infelicibus ; optima videbantur, quorum tempus effugerat. *Hist.* 1.

(b) Ne dissimilitudo fortunæ gloriam (inimicorum) augetet. *Ann.* 15.



SUPPLEMENT AUX RELATIONS des Guerres de Paris & de Guienne.

I.

LA raison qui a obligé Mr. le Prince à quitter le commandement de l'armée après la bataille de Lens, a été non seulement la crainte de hazarder sa réputation après tant de grands événemens; mais encore le desir de jouïr du fruit de ses victoites (a), & d'être dans les affaires en un temps, où la foiblesse du Gouvernement faisoit croire à ses proches, & à ses amis, qu'il seroit le maître de la Cour.

(a) Redire ad decretum triumphum; satis jam eventuum; satis casuum; prospera illi & magna prælia. *Ann. 2.*

II. Sous prétexte de rendre visite à Madame de Longueville, qui étoit à Noisi, les *Frondeurs* engagèrent le Prince de Conti, & le Duc de Longueville, à entrer dans les intérêts du Parlement, où l'on vouloit même, que Monsieur le Prince eût promis d'entrer, comme le Coadjuteur l'a toujourn dit depuis, & le lui a même reproché dans le Parlement. Ce qui produisit le démêlé, que ce Prélat eut au Palais avec le Duc de la Rochefoucault, & pensa être cause de sa perte. Or quoique Mr. le Prince désavoue de lui avoir jamais donné cette parole, l'apparence est très-grande, qu'il avoit bien voulu se faire Chef des *Frondeurs*, sur l'espérance qu'il avoit de les pouvoir mettre dans les intérêts de la Cour, auxquels il étoit autant attaché que jamais, quelque mine qu'il fit. Mais comme il s'apperçût, qu'ils ne lui donneroient point d'au-

torité sur eux, qu'autant qu'il lui en faudroit pour détruire la puissance qu'il vouloit maintenir, il feignit d'oublier lui-même d'avoir jamais eu de correspondance avec eux.

III. Le départ de Saint Germain du Prince de Conti, des Ducs de Longueville & de la Rochefoucault, & du Marquis de Noirmoustier, fut un effet des mesures prises à Noisi. Monsieur le Prince qui étoit tout-à-fait dans le parti de la Cour, y fit aller son frere. Le Duc de Longueville s'y rendit aussi, tant par son irrésolution naturelle, que par l'espérance, que les choses s'accommoderoient; mais comme le Duc de la Rochefoucault, & le Marquis de Noirmoustier furent interellés par leur liaison avec les *Frondeurs* à lui faire tenir sa parole, ils le contraignirent enfin à suivre le Prince de Conti à Paris. Il est vrai que n'y étant pas arrivés dans le temps qu'ils

avoient promis , ce retardement avoit obligé le Parlement à recevoir les offres du Duc d'Elbœuf , & à lui donner la Charge de Général : & ce Duc fit d'abord sa cabale si puissante dans le Parlement , & parmi le peuple , qu'il fut en son pouvoir de faire arrêter le Prince de Conti (a) , & tous ceux qui l'avoient accompagné ; les accusant d'être d'intelligence avec la Cour , & d'être venus de concert avec Monsieur le Prince qui avoit abandonné le Parlement. Cela passa si avant , que l'on mit des Corps de Garde devant l'Hôtel de Longueville , & qu'enfin le Prince de Conti , & la Duchesse de Longueville , furent contraints d'aller loger à l'Hôtel de Ville. Mais ce

Q 4

(a) *Tant un seul homme qui a du courage , est capable de se faire valoir dans une guerre civile , dit Tacite. Tantùm civilibus discordiis etiam singulorum audacia valet. Hist. 3.*

qui avoit attiré sur eux le soupçon , c'est que l'engagement qu'ils avoient pris dans le parti du Parlement, n'avoit été confié qu'à très-peu de parriculiers de cette Compagnie, qui n'oserent même s'en déclarer, que quand la présence de Mr. le Prince de Conti, & de ceux qui l'avoient accompagné, leur laissa la liberté de publier ce secret.

IV. Les vivres, qu'on laissa entrer à Paris, ne furent point l'effet d'aucunes intelligences de Monsieur le Prince avec ses proches, qui y étoient enfermés; car ils n'ont jamais été si brouillés ensemble qu'en ce temps-là; mais ce fut par l'extrême desir que la Cour avoit de pacifier promptement les choses avant l'arrivée de l'Archiduc & de son armée, & le soulèvement entier de toutes les Provinces. Et l'entréc des vivres étoit une conditions, sans laquelle on ne vouloit point commencer la conférence.

V. Le principal sujet de la brouillerie qui arriva entre Mr. le Prince & le Cardinal , vint de ce que celui-ci rejeta la haine des peuples sur l'autre, & le fit passer pour auteur de toutes les violences qu'ils avoient souffertes. De sorte que Monsieur le Prince , qui crût ne pouvoir mieux détruire cette impression, que par le moyen des *Frondeurs*, dont les peuples épousoient les affections & les sentimens , se résolut de se reconcilier avec eux , en faisant un éclat contre le Cardinal , & en leur faisant voir qu'il n'étoit pas dans une telle dépendance de la Cour , qu'ils avoient cru. Ce n'est pas qu'il fit cela , pour se déclarer leur Chef ; mais pour être plus redoutable à la Cour , pour se remettre dans l'esprit des peuples , & pour en faire sa condition plus avantageuse. Et d'autant qu'il avoit senti le mal , que la division de sa famille lui avoit cau-

fé, il fouhaita ardemment de fe reconcilier avec le Prince de Conti, avec la Ducheffe de Longueville, & avec le Duc de la Rochefoucault qui avoit alors toute la confiance du Prince de Conti & de la Ducheffe de Longueville. Ce fut donc pour toutes ces raifons qu'il prit le prétexte d'éclater, fur le refus qu'on fit au Duc de Longueville du Gouvernement du pont de l'Arche : & comme il ne vouloit pas demeurer long-temps à la Cour, il crût bientôt en avoir affez fait, & fe raccommoda dans huit huit jours avec le Cardinal. Cela lui fit perdre de nouveau les *Frondeurs* & les peuples, & ne lui donna aucun avantage que la réünion de fa famille.

VI. Monsieur le Prince appuya les interêts de Bordeaux, pour obliger à bon marché un grand Parlement & une puiffante ville, & afin que cela le rendît plus confidérable

à la Cour ; & le mît plus en état d'en tirer des avantages.

VII. La liaison du Prince de Conti avec l'Abbé de la Riviere se fit sans la participation de Monsieur le Prince : c'est-à-dire , Monsieur le Prince n'y eut autre part , que de consentir , que l'Abbé de la Riviere fit obtenir dans la paix de Paris à Monsieur le Prince de Conti , son rétablissement dans ses Gouvernemens ; celui de Monsieur de Longueville dans le sien , dont il avoit été refusé absolument par la Cour , & de plus le Gouvernement de Damvilliers , moyennant que Mr. le Prince de Conti renonceroit au Chapeau en faveur de l'Abbé de la Riviere. Ce fut le Duc de la Rochefoucault , qui traita cette affaire-là , parce que le Prince de Conti ne vouloit pas être d'Eglise , & parce qu'il jugea , que tant que l'Abbé de la Riviere espéreroit d'être

tre Cardinal, il feroit toujours prendre à Monsieur toutes les mesures, que Monsieur le Prince de Condé desireroit. Cela réussit ainsi jusques à la prison des Princes, que l'Abbé de la Riviere fut chassé du consentement de ces Messieurs.

VIII. L'affaire de Jolly n'a jamais été bien éclaircie, pour en pouvoir parler affirmativement: mais ce que j'en crois, c'est que ce fut la Boulaye, qui suscita la sédition du matin par la participation du Duc de Beaufort; & qu'il essaya le soir d'en susciter une seconde, pour faire peur à la Cour, & se mettre par là à couvert de la première. Aussi, le Cardinal, qui cherchoit depuis long-temps, les moyens de mettre le Prince de Condé en guerre ouverte avec les *Frondeurs*, se servit de cette conjoncture, pour les diviser irréconciliablement. Il fit croire au Prince de Condé, qu'on en

vouloit à sa personne. La démonstration , qu'il en fit au Parlement , donna enfin lieu aux *Frondeurs* de se reconcilier avec la Cour , & de faire le projet de la prison des Princes , qui s'exécuta bien-tôt après , & qui produisit tous les maux , que nous avons vû arriver depuis.

MANIFESTE DE MONSIEUR le Prince de Condé, contenant les véritables raisons de sa sortie de Paris le 6. Juillet 1651.

J E ne doute pas que ma sortie n'ait beaucoup travaillé les esprits de ceux , qui ne sçavent pas les raisons , qui m'ont obligé de la précipiter , même en un temps , où je devois présumer qu'il ne se pouvoit que ce départ ne fût nécessairement suivi de l'étonnement public , dans

la créance générale qu'on a que je donne le branle à tous les mouvemens de l'Etat, & que je balance si puissamment les affaires, qu'elles ne prennent jamais d'autre pente, que celles que je leur donne au gré de mes seules inclinations.

Si ceux, qui sont dans ce sentiment, ne jugent de la sorte qu'en suite de la haute réputation que je me suis acquise dans une infinité de rencontres, où j'ai toujours pris plaisir de prodiguer mon sang, afin d'en cimenter la gloire & le repos de la France; je leur avoue, qu'ayant eu ce bonheur dans toutes mes entreprises, que de les avoir faites constamment réüssir, tant au gré de ma propre & juste ambition, qu'à l'avantage de la Royauté, pour la défense de laquelle je n'épargnerai jamais ni mon honneur, ni mes richesses, ni ma vie; il n'est point de véritable zélateur du bien de la

Monarchie, qui ne m'ait toujours déferé, comme à celui, qui n'ayant pour but que les interêts de l'Etat, ne pouvoit par même raison manquer de justifier tous les mouvemens de ceux qui voudroient régler les leurs au niveau de ma conduite.

Aussi puis-je protester à toute la France, que je n'ai jamais eu d'autres ennemis que les siens; & que je ne fusse jamais tombé dans le malheur qui fit, il y a deux ans, triompher l'injustice de ma générosité, si les perturbateurs du repos public n'eussent bien prévû, que je ne serois jamais assez lâche pour complaire servilement au dessein qu'ils avoient de traverser le repos de l'Etat; & que loin de les favoriser, je serois le premier à contreminer toutes leurs menées, par les obstacles invincibles que l'honneur & la qualité de premier Prince du Sang me devoit obliger d'y former, pour les interêt du peuple.

Cette haine , qui sembloit avoir été pleinement assouvie par un cruel emprisonnement de quatorze mois , & que le bannissement du Cardinal me faisoit désormais regarder comme incapable de me pouvoir nuire , m'a fait voir par de grands indices , qu'elle n'avoit lâché la prise de trois Princes , que par force ; & que les créatures du Cardinal , appuyées de l'autorité Souveraine , la nourrissoient dans leur cœur , pour la faire éclater à la premiere occasion , par un second attentat , qui leur eût réüssi , sans doute , si leur imprudence ne m'eût obligé de me dérober à leurs embuches.

J'avoue , que depuis mon élargissement je n'ai jamais vécu que dans les appréhensions , quoique secretes , de cette seconde entreprise , & que je me suis toujours douté , que cet heureux calme que mon

élargissement avoit ramené dans la France , étant incompatible avec l'impatience de mes ennemis , ne manqueroit jamais d'être troublé par ceux , qui ne se sont si prodigieusement agrandis qu'à la faveur des désordres de la France. Mais je croyois , qu'ils auroient encore assez de prudence , pour épargner cette rude corvée au déclin de la Minorité ; & qu'ils attendroient du moins , que l'autorité d'un Majeur leur fit esperer un favorable succès , en secondant le dessein qu'ils auroient de me faire arrêter.

Cette précipitation me fait croire qu'ils ont pressenti , que l'innocence de mes intentions , & la fidélité de mes services , ne pourroient jamais être décriées dans l'idée de notre jeune Monarque , lequel étant parfaitement instruit des trahisons de leurs monopoles , & de la sincérité de mon procédé , bien loin de

les favoriser, seroit pour me justifier, par la faveur de son autorité, dans la créance publique: & pour cette raison ils ont jugé qu'il falloit prévenir ce temps fatal à leurs perverses intentions, & tâcher de se saisir de ma personne, avant que le Roi fût en état de signaler le premier coup de sa Justice, par la condamnation de leur injustice, & par la justification entiere de mon innocence.

En effet, depuis le temps de mon élargissement, & de la chasse que la Justice a donnée au Cardinal, les Et allons de sa tyrannie, ont si cauteusement disposé les affaires, à l'exécution de ce second attentât, forçant pour cette intention les débonnaires inclinations de la Régente, que la France étoit à la veille de r'avoir le Cardinal sur les bras, & de retomber dans le malheur des dernieres guerres, si par le conseil

de mes amis je n'eusse préféré une prudente fuite à une vigoureuse résistance, pour obvier aux troubles qui en seroient arrivés.

Je pense qu'il n'est point de sujet, quelque ignorant qu'il soit dans les affaires d'Etat, qui ne soit parfaitement instruit des brigues continuelles que les ennemis de notre repos n'ont jamais interrompues, pour le rétablissement du protecteur de toutes leurs menées; & pour tâcher de me faire condescendre à cette sanglante cabale, dont les propositions ne m'ont jamais semblé que très-criminelles, & dont j'ai toujours jugé que le parti n'étoit pas moins désavantageux à la tranquillité de l'Etat, que celui qui se forme tous les jours ou dans Bruxelles, ou dans Madrid.

Il est vrai que le motif de ces propositions sembloit du moins appuyé d'un prétexte spécieux, que

les émissaires de Mazarin empruntoient du mariage du Duc de Mercœur avec la Mancini, prétendant qu'après cette alliance du Sang de Vendôme avec celui d'un étranger inconnu, les raisons de s'opposer au rétablissement du nouvel oncle n'étoient plus que des opiniâtres artificieusement déguisées, & qu'on ne pouvoit plus empêcher son retour, à moins qu'on ne fût en dessein de vouloir allumer des guerres civiles, par les efforts que ses partisans feroient contre les plus justes résistances de ceux qui refuseroient de le signer.

Si Son Altesse Royale, que j'ai toujours regardé comme le niveau de ma conduite, ne se fût constamment inscrit contre la séditionnelle proposition qu'on faisoit de r'appeller ce Cardinal; je crois que tant d'importunités eussent du moins ébranlé ma conscience, & que

eusse eu bien de la peine à résister tant de poursuites : mais outre que mon consentement eût été très-inutile, j'ai crû qu'il ne falloit jamais fléchir après cet illustre exemple ; & que je devois cette force d'esprit à la foiblesse d'un Mineur, dont le Trône devoit infailliblement être ébranlé par les troubles, que le retour de cet ennemi eût assurément excités dans le Royaume.

Ces oppositions, que la qualité de Prince du Sang ne m'a jamais laissé interrompre, ont enfin fait conclure aux émissaires du Cardinal, le funeste dessein de me faire arrêter ; sur la créance qu'ils ont eüe, que s'ils m'avoient une fois lié les bras, ils auroient plus de liberté de travailler au rétablissement de ce proscriit, & qu'ils n'auroient qu'à s'assurer de ma personne, pour se mettre à l'abri de toute sorte de dangers.

Le dessein étoit sur le point d'être exécuté, lorsque je m'en suis aperçu, & que ceux qui observoient soigneusement la contenance de mes ennemis, m'ont averti qu'il étoit temps de songer à ma sûreté; & que la violence des affaires ne permettoit pas à ceux qui avoient ce dessein, de le différer davantage, de peur de le voir avorter, par la promptitude avec laquelle j'en anticiperois assurément l'exécution. Voilà l'unique motif qui ma fait sortir de Paris, & qui ne sera pas désapprouvé de ceux qui considéreront, que ni ma détention, ni le retour de Mazarin ne pourroient arriver qu'avec le danger manifeste de voir retomber la Monarchie dans les dernières convulsions.

Mes ennemis pourroient bien faire passer cette raison pour un beau prétexte du motif qu'ils voudroient faussement imputer à ma sortie; si

e n'établissois le soupçon de cette conjecture sur des raisons évidentes, & si je ne faisois voir par l'autorité des preuves de tout ce qui se passe de secret dans l'État, qu'on veut rappeler le Cardinal Mazarin, quel prix que ce soit, pour le faire remonter au timon de la Monarchie; & que par conséquent, on en veut à l'État & à ma personne.

Les desseins inconnus que le Coadjuteur de Paris & le Sieur de Lionne pratiquent secrettement dans un commerce si grand, qu'il marque une amitié très-particulière, & qui ne peut être si étroitement renouée après un mortel divorce, que par un motif qu'on peut raisonnablement soupçonner, me font justement appréhender les effets que je laisse au raisonnement politique d'un chacun; puisque l'un étant le plus mortel de tous mes ennemis, & l'autre

le plus zélé des partisans du Cardinal, il me semble, que ce n'est pas sans raison, que je me défie du succès de leur négoce.

Ceux qui sçavent les noms des personnes, que mon emprisonnement avoit unies avec le Coadjuteur, par le faux prétexte d'un principe d'amitié, & que le mauvais succès d'une alliance préméditée a mortellement aigries contre ma maison; ne pourront condamner la juste crainte que j'ai, que leur réunion, appuyée du bras Souverain que je respecte, ne fût à la fin pour disposer une seconde fois les affaires à ma perte; l'expérience m'ayant appris, qu'on ne sçauroit jamais trop se défier de la conduite du temps, ni des fourbes, que le Cardinal Mazarin a fait glisser dans la politique de la France.

Je voudrois encore imputer ce grand commerce du Coadjuteur &
du

du Sieur de Lionne , au renouvellement de quelque amitié innocente contractée par les instincts de quelque autre motif , si le voyage du Duc de Mercœur , qui partit , il y a quelques jours , pour Cologne , à dessein d'aller voir son oncle le Cardinal , ne me faisoit encore plus raisonnablement soupçonner , qu'en effet on a brassé le dessein de rappeler malgré moi ce proscrit. Les politiques jugeront , s'il leur plaît , de la sincérité de mon procédé , ensuite du voyage de ce Duc , & considereront , si ce n'est pas avec grande raison , que je me suis alarmé du retour de cet ennemi commun , qui tout absent qu'il est , gouverne la Monarchie plus souverainement que jamais.

Si la France considéroit le Cardinal Mazarin , comme le véritable ennemi de l'Etat , n'est-il pas vrai que la plus grossiere politique ne lui

défendrait pas seulement ce commerce si visible, avec le perturbateur de son repos; mais même l'obligeroit de le choquer, lui, & tout son parti, pour détromper entièrement les esprits de l'idée prétendue, ou véritable qu'on auroit, qu'elle vivroit encore avec lui dans une secrète intelligence? Tant s'en faut qu'elle se comporte de la sorte, que non contente d'avoir constamment entretenu son amitié, par l'entremise des Couriers exprès qu'elle lui dépêchoit secrètement, elle a enfin consenti, qu'un Prince même ait entrepris ce voyage, & qu'à la barbe de tous les sujets de l'Etat, que les tyrannies de cet Etranger avoient unanimement soulevés, il s'en allât lui porter les nouvelles espérances certaines de son prochain rétablissement.

On a beau déguiser cette sortie du Duc de Mercœur, & la vouloir

faire passer pour une promptitude d'un jeune Prince, que les mouvemens d'une premiere boutade ont fait échapper des mains de ceux qui l'épioient de bien près. Ce beau prétexte ne peut amuser que des esprits foibles, ou ceux qui ne sçavent que cette sortie se trouve dans une conjoncture d'affaires, qui me fait défier trop raisonnablement du dessein qu'on avoit, ou de rappeler Mazarin, supposé qu'on pût m'arrêter; ou de lui donner un lieu de sûreté dans les dépendances de la Couronne, si j'avois assez de pouvoir pour faire avorter les desseins de mes ennemis sur ma liberté.

Toute la France n'est que trop instruite des importunités extravagantes du Cardinal, qui ayant été condamné à sortir de l'Etat pour des malversations, qui seroient capables de faire exécuter à mort cent premiers Ministres, a néanmoins eu

l'effronterie d'intéresser vivement toutes les créatures, pour obtenir un azile dans quelque Place forte dépendante de la Couronne. Quoique cette proposition ait été sifflée dans le Conseil, elle n'a pas laissé de trouver des agens secrets, qui séduisant méchamment la bonté naturelle de la Régente, ont porté son esprit à des conseils, auxquels elle n'eût jamais consenti, si elle n'eût été malheureusement obsédée par ceux qui ne subsistent que par leurs souplesses, & par leurs fourbes.

Pour cet effet, ces secrets ennemis de l'Etat, ayant jetté les yeux sur Brizac; c'est-à-dire, sur une des plus fortes Places de la Chrétienté; se sont imaginé que leur maître seroit à l'abri de toutes les menaces des bons sujets de la France, s'ils pouvoient trouver le moyen de lui en ouvrir la porte, en procurant ce Gouvernement à quelqu'une de ses

créatures. Le dessein a réüissi parfaitement à leur gré , par la faveur de Charlevoy , Lieutenant pour le Roi dans Brizac , lequel leurré par les Mazarins, des espérances d'une plus haute fortune , a si secrettement ménagé sa trahison contre le sieur de Tilladet , Gouverneur de la Place , qu'il l'en a chassé sans autre ordre , que celui des secrettes intelligences qu'il a eues pour cet effet avec les émissaires de ce proscrit.

Ce qui me fait croire , sans aucun doute , que mes ennemis , & ceux du repos de la France , destinent Brizac pour en faire le Port , où Mazarin conservera le débris de son naufrage ; c'est que je vois qu'on en donne le Gouvernement à Vardes , insigne partisan de ce Cardinal , & lâche déserteur du service de Son Altesse Royale. Et Comme cela se fait dans la conjoncture du départ du Duc de Mercœur pour

Cologne , ce n'est pas sans raison , que je soupçonne que ce Prince s'en va lui faire escorte , comme pour l'y conduire avec plus d'éclat , pour la réparation de sa gloire , flétrie par tant d'Arrêts.

Que dois-je soupçonner autre chose de cette assutance , qu'on procure au plus grand de mes ennemis , & au boutefeu des desordres de cette Monarchie ? Ne puis-je pas dire sans témérité , qu'on en veut à ma personne ; qu'on en veut au repos de la France ; qu'on en veut au Trône de mon Roi ; qu'on en veut à la tranquillité des peuples ; puisque malgré les résistances du Conseil , & malgré tous les François , on se sert de toutes sortes de souplesses , pour lui chercher un lieu de sûreté ?

Toutes ces raisons , ne seroient encote que des prétextes , que je ne ferois passer que pour de foibles

préjugés de l'attentat que les Mazarins méditent une seconde fois sur ma personne, si deux ou trois cent personnes armées, qui rôdoient toute la nuit du sixième du courant, dans le Fauxbourg Saint Germain, & le Régiment des Gardes redoublé en même temps, ne m'eussent fait entrer en soupçon de l'entreprise qu'on alloit exécuter, après l'avoir concertée presque depuis le temps de mon élargissement. Cette conjoncture, fortifiée des conseils de tous mes amis, ne m'a plus permis de différer mon départ, afin de pourvoir à ma sûreté, par une prompte retraite, que j'ai même été contraint de précipiter, de peur de me voir obligé à quelque résistance, que je n'eusse jamais pû former, sans troubler la tranquillité publique. Encore en eût-il fallu venir aux mains, dans la rencontre que j'ai faite à ma sortie, de deux cent

Mazarins armés , si ma seule présence ne les eût combattus , ou ne les eût du moins empêchés de traverser ma sortie , par l'appréhension qu'ils ont eue , que ma résistance ne fist honteusement avorter toutes leurs attaques.

Voilà une bonne partie des motifs & des raisons , qui m'ont obligé de me retirer à Saint Maur , en attendant que la Justice conjurât l'orage que mes ennemis alloient faire tomber sur ma tête. Ai-je pû , ou plutôt ai-je dû me comporter avec plus de précaution ? Pouvois-je plus prudemment épargner le repos public , que j'eusse sans doute mortellement traversé , si j'eusse armé , pour ma défense , tous ceux que la justice de ma cause eût pû intéresser pour la querelle de mon parti ? Qu'on juge de mon procédé ; qu'on en balance les raisons ; je ne refuse aucun Juge , pourvû qu'il soit dé-

s'intéressé ; & je proteste à toute la France , que si je n'avois une parfaite sincérité pour la gloire de son service , je ne serois pas maintenant réduit à l'état où je me vois , par les injustes poursuites de mes ennemis.

Après avoir naïvement exposé les motifs de ma sortie , je pense qu'il ne sera pas hors de propos de faire voir les raisons qu'on a eu de me persécuter , après que mon élargissement , si généreusement procuré par la Justice , m'avoit , ce semble , mis en état de ne pouvoir plus être traversé par les efforts de la calomnie.

La première , ou plutôt la seule raison générale , n'est autre que l'âversion , que des Partisans du Cardinal Mazarin ont constamment entretenue contre moi , depuis que forcés de consentir à mon élargissement , ils ont été contraints de dis-

simuler leur haine , jusqu'à ce que quelque autre occasion les mît en état de la produire , ou de l'éteindre tout-à-fait , supposé qu'ils pûssent fléchir la résolution que j'avois prise de ne démordre jamais du dessein d'être l'ennemi le plus irréconciliable du Cardinal Mazarin. En effet, je ne doute pas, que les importunités qu'on m'a faites incessamment pour tâcher de m'engager dans son parti , & que j'ai toujours repoussées comme des suggestions criminelles , n'ayent été les causes des complots qu'on a brassés contre ma personne : aussi ne m'a-t'il jamais été possible de rassurer mon esprit dans l'idée qu'on me vouloit faire concevoir , que mon emprisonnement avoit entièrement effacé tout ce qu'on avoit conçu de mal-talent contre l'innocence de ma conduite : parce que je voyois , que l'esprit du Cardinal

animoit encore souverainement toute la Cour ; que ses créatures étoient mieux écoutées , que les Princes du Sang ; & que les expéditions des affaires importantes ne se faisoient jamais , à moins qu'elles ne fussent autorisées du consentement de celui qu'on a honteusement chassé , comme un criminel d'Etat.

Il ne faut pas être fort intelligent dans les affaires d'Etat , pour sçavoir , que la Cour ne reculoit si constamment de me donner le Gouvernement de Guienne , que parce-que le Cardinal ne le trouvoit pas à propos ; & que sa politique lui faisoit forger des fantômes , plutôt que des raisons , pour appuyer l'injustice de ce refus. Il ne faut pas , dis-je , pénétrer bien avant dans les secrets de l'Etat , pour voir que la négociation de Sedan , qu'on a donnée en échange du Duché de Bourgogne à la Reine Régente , est

un des plus visibles effets de ses intrigues , & du dessein qu'il a de trouver une porte pour rentrer dans le Gouvernement de la Monarchie.

Cette forte obstination de la Cour à poursuivre le retour de Mazarin , & à se défier de ma conduite , parceque j'y formois les plus puissantes oppositions, m'a fait épargner les visites , que mon devoir me faisoit souvent réitérer dans le Palais-Royal , jusqu'à ce que par la faveur de Son Altesse Royale , qui s'est entremise pour donner quelque meilleure & plus véritable idée de la sincérité de mes deportemens, je pusse connoître , que je n'y étois plus regardé de si mauvais œil , & que je pouvois espérer de n'y être plus traité avec tant de défiance.

Mais cette illustre entremise n'a pas été moins inutile que les efforts que je faisois constamment pour en faciliter la créance ; & les calom-

nies de mes ennemis ayant prévalu par-dessus les bons offices du Lieutenant-Général de l'Etat , on n'a pû davantage tirer en longueur le dessein de me perdre , pour sauver, aux dépens d'un Prince de la Maison Royale, les débris de la fortune d'un inconnu. Il est vrai qu'on n'en a précipité l'exécution , que parcequ'on a vû que le mariage du Duc de Mercœur étant découvert, il n'étoit plus temps de complaire aux oppositions de la France , & que cette alliance du Cardinal Mazarin avec la Maison de Vendôme justifieroit désormais tous les efforts qu'on feroit pour disposer les affaires à son retour.

Tellement qu'on peut aisément conclure, que ma disgrâce est un pur effet des oppositions que j'ai constamment formées contre le rétablissement de cet ennemi public , & qu'il ne tiendrait qu'à moi de

me remettre hautement dans la faveur, avec une pleine assurance, qu'on assouviroit toutes mes ambitions, si je voulois seconder le pernicieux dessein qu'on a de rappeler ce Cardinal au Gouvernement de l'Etat. Mais à Dieu ne plaise, que je me ravale jamais jusqu'à cette lâcheté, qui me rendroit sans doute criminel d'Etat, dans la parfaite connoissance que j'ai qu'on ne sçauroit procurer ce retour sans ébranler dangereusement cette Monarchie: à Dieu ne plaise, que je remette ce fardeau intolérable sur les épaules des peuples, que les saignées passées, dont cette sangsue s'est cruellement engraisée, ont réduit jusqu'à la dernière nécessité; à Dieu ne plaise, que je donne sujet au Roi Majeur, de me reprocher d'avoir contribué en aucune façon au rétablissement de celui qui ne peut revenir que pour ramener avec

foi toutes sortes de troubles dans la Monarchie.

Je sçai trop ce que je dois à Sa Majesté pendant le temps de son enfance ; ce que je dois à Son Altesse Royale , qui s'est si vigoureusement entremise pour briser les fers de ma captivité ; ce que je dois aux Parisiens , qui me font la faveur de me regarder maintenant comme l'écuëil fatal de cette tyrannie étrangere , & comme le restaurateur de leur ancienne & juste liberté ; ce que je dois à toute la France , laquelle s'étant si généreusement intéressée pour mon élargissement , exige justement de ma reconnoissance , que du moins je ne consente jamais au retour de son ennemi capital.

Ces motifs sont trop justes , pour ne devoir pas donner le branle à tous mes mouvemens ; ces raisons sont trop pertinentes , pour ne pas faire la règle de toute ma conduite ;

enfin je suis resolu de sacrifier tous mes interêts à la gloire du Roi, à l'avantage des Princes, à la défense des Parlemens, au progrès des affaires de l'Etat & au soulagement des peuples.

*APOLOGIE DE MONSIEUR
le Duc de Beaufort, contre la Cour,
la Noblesse & le peuple.*

M E S S I E U R S ,

Si j'étois aussi éloquent, que ceux qui ont écrit pour la Cour, ou pour les Princes, vous auriez une belle apologie en faveur du Duc de Beaufort ; mais n'ayant fait que chasser toute ma vie, & joüer à la longue paume avec lui, vous me dispenserez, s'il vous plaît, de la fatigue de l'éloquence, & me per-

mettrez d'aller mon grand chemin sans barguigner.

Pour entrer d'abord en matiere, il me semble, qu'il y a trois points en mon discours aussi-bien que dans son avis. Le premier est de le justifier à la Cour, qui le croit, dit-on, mal intentionné; le second, de le rétablir auprès de la Noblesse, qui l'a méprisé; le troisième, de lui redonner l'amitié du public qui l'abandonne. Jugez, Messieurs, si j'ai peu de chose à faire, & s'il ne seroit pas plus aisé de délivrer les Princes, & de perdre le Cardinal, que de réussir à ce que j'en treprends. Mais il n'importe, *in magnis voluisse sat est; si periculum supra vires, animus saltem non defuit.*

Je dis, que la Cour est tout-à-fait injurieuse à Monsieur de Beaufort, de croire, qu'il a de mauvais sentimens contre elle; & voici comme je raisonne là-dessus. Si Mon-

sieur de Beaufort avoit conservé quelque haine pour la Cour, si la reconciliation de Monsieur le Cardinal n'étoit pleine de sincerité & de franchise, il se maintiendrait en état de lui nuire, ou de s'en garantir : mais tant s'en faut : pour ôter tout sujet de crainte & de soupçon, pour établir une entière confiance, il se décrédite exprès dans le Parlement, il s'attire le mépris des honnêtes gens, & la haine des peuples. Quelle apparence donc, que Monsieur de Beaufort faisant toutes les choses qui doivent plaire à la Cour, ait dessein de la desservir, ou de se broüiller avec elle ?

Davantage : s'il étoit vrai, qu'il voulût entretenir une confédération désavantageuse à l'autorité du Roi, il seroit uni avec les *Frondeurs*, & tous ensemble auroient un même but & les mêmes interêts ; mais chacun sçait qu'il a rompu avec Madame de

Chevreuse, de peur qu'il ne semblât aller contre le testament de Louis XIII. s'il conservoit quelque sorte de liaison avec elle. Qu'elle apparence donc, qu'un homme qui a des respects si délicats pour la mémoire du feu Roi, pût avoir des sentimens si pernicious contre celui-ci ?

Pour l'union du Ministre & de l'Amiral, on ne sçauroit apparemment la desirer ni plus forte, ni plus étroite ; & ils sont trop généreux l'un & l'autre, pour croire qu'on ait donné & reçu quatre-vingt mille livres de rente comme un gage trompeur d'une fausse reconciliation.

Mais afin de laisser les conjectures, où il y a mille choses concluan-tes, pourquoi l'auroit-on appelé *Mazarin* sur le pont-neuf, au Palais, & dans tous les lieux publics ? Pourquoi dans la dernière assemblée du Parlement, auroit-il sollici-

té ce qui lui reste d'amis en sa faveur, s'il n'étoit véritablement dans ses interêts ?

On l'accuse de contribuer de tout son crédit à la ruïne du Duc d'Espéron. Et que peut faire autre chose ce généreux Prince, à moins que de souffrir les injures chrétiennement, & de s'enfermer dans un Cloître ? Ne faut-il pas avouer, que jamais persécution ne fut pareille à celle que lui fit le Duc de Candale ; & son acharnement à deshonorer un parent si proche ne mériter-il pas bien cette vengeance ?

Mais à dire vrai, ce ne sont qu'interêts particuliers ; en tout cas il se venge de ses ennemis malgré la Cour, & par une espece de compensation, il sçait abandonner ses amis pour lui plaire. Fontrailles & Matta autrefois si passionnés pour ses interêts, en ont fait l'expérience ; & le Comte de Fiesque, après

avoir reçu le même traitement, devroit se reprocher toute sa vie l'inutile générosité qu'il eut pour lui.

Concluons donc, que jamais personne n'a mieux suivi les intentions de la Cour, & que la Reine auroit fort mauvaise grace de lui refuser le Gouvernement de Bretagne, si elle croyoit que les grands services qu'il a rendus, ne sont pas bien payés de l'Amirauté.

Après avoir justifié ce grand Duc pour ce qui regarde la Cour, je le veux justifier auprès de la vraie Noblesse, & faire voir que rien n'est plus déraisonnable que le mépris qu'on en a fait depuis quelque temps.

Quand je parle de la vraie Noblesse, je n'entends pas parler de ceux, que le seul langage de ce Prince fait ses ennemis; gens nourris dans la mollesse & dans l'oisiveté, à qui les ruelles ont donné des entretiens particuliers.

Mr. de Beaufort se fait gloire d'ignorer des termes trop délicats, & capable d'amollir les courages, comme d'affoiblir les esprits. il ne sçait ce que c'est de justesse, ni de discernement; il ne cherche ni la politesse aux repas, ni la propreté aux habits; mais il sçait se faire aimer de ses voisins; & quand il a besoin d'amis, il trouve des cent Gentilshommes travestis en diables, qui ne manquent point de brocher Bayard. Voilà quelle est la maniere de vivre de ce grand Duc. Je vois bien, que j'ai à satisfaire la Noblesse sur un autre point, & qu'il y a peu de Gentilshommes, qui parlant de l'affaire de Renard, ne parlent aussi du peu d'envie qu'on a eu de satisfaire des gens de qualité si fort offensés. Avant que de venir au détail, je vous dirai, que le bon Prince s'est repenti mille fois de cette action: & pour vous montrer, que

je n'approuve pas l'affaire , ni la suite qu'elle a eue , je l'accuse d'avoir eu trop d'emportement & de courage chez Renard , & trop de réflexion & de sagesse dans le procédé. Mais pour peu de bonté que vous ayez , Messieurs , vous excuserez un homme , qui a pris seulement une chose pour l'autre ; qui fut vaillant, quand il falloit être sage ; & qui fut sage , quand il falloit être vaillant : si bien que ce n'est qu'un peu de mécompte , & vous auriez trop de sévérité si vous ne lui pardonniez cette méprise.

Et après tout , quand on voudroit prendre les choses à la rigueur , contre qui se devoit battre Monsieur de Beaufort ? S'il se fût battu contre Mr. de Candale , qui étoit le vrai procédé en cette affaire , au moindre désavantage qu'il eût eu , toute la Cour s'en fût réjouie : la Reine étoit encore aigrie

de la guerre de Paris ; sa reconciliation avec le Cardinal Mazarin n'étoit pas encore bien faite , presque tous les gens du monde s'étoient offerts à Monsieur de Candale : Dieu sçait quelle joye , s'il eût reçu quelque blessure , ou rendu l'épée ? De se battre contre Bouteville, c'étoit une chose presque aussi fâcheuse ; il ne lui pouvoit arriver du desordre , que Mr. le Prince & tous ses amis n'en eussent pris un merveilleux avantage. De la façon qu'il avoit traité Jarzay, c'étoit une affaire sans quartier , & dans le vœu qu'il a fait d'observer le précepte naturel toute sa vie , il n'avoit garde de se porter à cette inhumanité.

Il est certain , qu'il se fût battu contre Moret ; mais celui-ci lui donna un rendez-vous trop éloigné des Chirurgiens , comme lui dit judicieusement Mr. de Beaufort : & quant à ce que disoit là-dessus Mr.

de

de Palluau , qu'il devoit se contenter de la poudre de simpatie , cela est bon à des gens comme lui sans conscience ; mais ce Prince est trop homme de bien pour se servir des remedes , qui ne sont pas naturels , Madame de Vendôme lui prêchant toujours , qu'il vaut mieux mourir mille fois , que de chercher sa guérison dans la Magic.

Voilà les raisons , qu'il avoit de ne point tirer l'épée : chacun en aura les sentimens qu'il voudra : pour moi , je croirai toujours qu'un homme généreux ne sçauroit apporter trop de précaution , pour empêcher , que ses ennemis n'ayent avantage sur lui ; ce qui pouvoit arriver à Monsieur de Beaufort , s'il se fût commis avec des personnes désespérées. Mais je veux qu'il ait été emporté de trop de chaleur , & que par l'impétuosité d'un grand cœur , dont il ne fut pas le maître

en cette occasion , il ait offensé mal à propos tant d'honnêtes gens : est-ce à dire qu'un outrage ne se puisse réparer que par la mort ? Et lors qu'un grand Prince a la bonté de revenir , ses civilités doivent-elles être méprisées ? Quels complimens n'a-t-on pas faits aux intéressés , & quelles satisfactions ne leur a-t-on pas données , si vous en exceptez celle de se battre ; satisfaction cruelle & sanglante , que toutes les Nations ont sujet de nous reprocher ? Si ce généreux Prince avoit les sentimens aussi délicats pour les injures , que ces Messieurs qui se plaignent , quels chagrins ne devoit-il pas ressentir , pour faire voir qu'il n'a rien oublié , qui pût gagner le cœur & l'amitié de la Noblesse ? Vous sçavez , qu'aussi-tôt qu'il eut fait son accommodement , il commença à songer à la fortune des honnêtes-gens , & résolut d'emplo-

yer tout son crédit pour les autres , sans penser à ses propres intérêts. Aux uns , ce généreux Prince offrit la sûreté de sa protection ; aux autres , ce Prince liberal offrit tous les avatages , qu'on pouvoit tirer de sa faveur : il distribuoit les Charges , les Gouvernemens , & ne pût jamais trouver une créature parmi ces gens abusés des espérances de la Cour : il n'y en eut point , qui ne refusât ses bienfaits. Le dépit , qu'il eut de voir ses liberalités méprisées , le força de songer à ses affaires , & malgré le dessein , qu'il avoit de ne rien prendre , il se vit réduit à cette fâcheuse nécessité de solliciter ses intérêts.

Voilà le premier déplaisir , que le Duc de Beaufort reçût des Gentilshommes , & particulièrement de la Cour ; voilà les premieres marques de leur mépris , qui a passé en fort peu de temps jusqu'aux injures

les plus sanglantes. Dans la guerre de Paris on ne parloit que de sa générosité & de sa valeur : voyez quelle est l'injustice du siècle , on prétend le déshonorer aujourd'hui par les mêmes actions , dont est venue sa réputation.

Chacun sçait , que tout le monde lui fit des complimens sur la mort de Nerlieu ; & quand véritablement il ne l'eût pas tué , les plus modestes s'y fussent laissé persuader aussi-bien que lui. Ce même monde , plein de complaisance & d'agrément en ce temps-là , devenant de mauvaise humeur présentement , lui veut ôter la gloire qu'il lui a donnée , & par une recherche aussi exacte qu'ingénieuse , trouve , à ce qu'on dit , qu'il n'approcha de Nerlieu qu'après sa mort.

Son combat contre Briole , étoit allegué comme un combat extraordinaire , qui faisoit trembler tous

les Héros des Romains : aujourd'hui Briole lui arrache son épée , comme à un homme perdu , que l'empirement ou quelque autre passion avoit mis hors de lui-même.

Ces Messieurs se figurent - ils , qu'il soit prêt de changer de créance aussi légèrement qu'ils ont fait , & qu'une personne , qui s'est imaginé d'avoir tué Nerlieu , quand on lui en a fait des complimens , soit résoluë de n'en rien croire , lorsqu'il leur prend fantaisie de se dédire ? Non , non , Messieurs , vous devez avoir plus de fermeté , & jamais on ne lui reprochera une pareille inconstance. Il pouvoit bien être , qu'il ne l'avoit pas tué ; mais puisque vous l'avez voulu , si à présent vous tenez le contraire , cela n'empêchera pas qu'il n'ait tué Nerlieu.

Des actions particulieres, on passe aux qualités de sa personne. On le fait être grossier sans franchise ; arti-

ficients sans esprit ; & par un mélange bizarre , il possède souverainement , disent - ils , les artifices de Mr. de Vendôme & la simplicité de Madame sa Mere. Si vous les croyez , il promet à tout le monde , & ne tient jamais sa parole ; il envoie trois Couriers , dont pas un ne monte à cheval , & se refuse lui-même de la part de la Reine ce qu'il n'a pas demandé. Que voulez - vous de plus ? Il sollicite publiquement pour un homme , & sollicite en particulier contre lui. Je ne sçai ce que l'on ne dit point de son langage , & de son esprit. On lui fait écrire des lettres ridicules à Monsieur de Bethune , où je m'assure qu'il ne pensa jamais. Les incidens des procès sont pour lui des accidens de la vie ; quand on mange de la viande en Carême , il y veut mettre la politique ; les chambres tendues de noir sont lu-

briques , & les yeux les plus lascifs font lugubres. Laval est mort d'une confusion (a) à la tête , & le Chevalier de Chabor , pour avoir été mal timpané. Il n'y a lâcheté qu'on ne lui fasse faire , il n'y a sottise qu'on ne lui fasse dire , & cependant il faut croire qu'il est sincère & spirituel , & qu'il ne manque de bonne foi , ni d'intelligence.

Peut-on s'imaginer qu'une personne nourrie dans l'innocence des plaisirs des champs soit devenue capable de tant de fourbes ? Peut-on s'imaginer, qu'un Prince de sa naissance ignore l'usage des termes les plus communs ? Pour moi , je vous avoue , qu'au lieu de me figurer des choses si étranges , & si défavanta-

S 4

(a) C'est qu'il parloit comme les paysans. Défaut qu'il tenoit de sa mère , la plus grossière femme qui fût en France , quoiqu'elle fût de la Maison de Lorraine.

geuses à Mr. de Beaufort , j'admire toujours sa générosité , ou sa patience à pardonner ou à souffrir les injures qu'on lui fait.

Si je ne craignois de passer ici pour déclamateur, je finirois ce chapitre de la Noblesse , en l'exhortant de vivre aussi-bien avec lui , qu'il est résolu de bien vivre avec elle ; & m'adressant aux Gentilshommes , je leurs dirois de sa part : *Quittez , Messieurs , quittez cette haine malicieuse , & ce mépris affecté ; rentrez dans les sentimens où vous étiez à la mort du feu Roi : souvenez-vous de ce temps généreux , où tout le monde se jettoit en foule dans ses interêts ; où le Colonel des Suisses (a) , les Officiers de la Maison du Roi , & les gens de qualité renonçoient à la Cour , & à la fortune, pour l'amour de lui. Si vous revenez , Messieurs , il est prêt de vous recevoir , & en état de faire pour vous*

(a) Monsieur de la Châtre.

les mêmes choses qu'il a faites. Si vous ne revenez pas, je vous déclare qu'il vous abandonne, & va tâcher de se rétablir dans l'affection des peuples qui l'ont quitté. Il vous a dû les commencemens de sa réputation; mais il vous doit la meilleure partie de son mépris, & se trouve assez déchargé de toute reconnoissance par les ressentimens où vous le poussez: Messieurs, il n'est pas besoin de barguigner davantage.

Il est temps de venir à sa justification auprès des peuples; & comme il avoue lui-même, qu'il leur doit son salut, sa fortune, & son crédit, il n'y a rien qu'il ne fasse, pour leur ôter la mauvaise impression, qu'ils ont prise, ou par son propre malheur, ou par la malice de ses ennemis.

Ce n'est pas, s'il vouloit s'exempter de reconnoissance, qu'il ne pût distinguer l'obligation; & qui-conque voudroit examiner les choses avec la dernière rigueur, trou-

veroit sans doute, que leur affection étoit plutôt un effet nécessaire de son étoile, qu'un mouvement libre & obligeant de leurs esprits. Au seul nom de Monsieur de Beaufort, les peuples se sont trouvés émûs sans le connoître, & par je ne sçai quelle impulsion, tous les cœurs se sont portés à cette furieuse amitié. Il est certain, qu'il est devenu leur Pole, sans les avoir servis, sans les avoir pratiqués, sans avoir rien fait qui pût attirer ni leur gratitude, ni leur amitié, ni leur estime. De cette sorte, ils ont fait pour lui ce qu'ils ne se pouvoient empêcher de faire; & à parler sainement, il est beaucoup plus obligé au bonheur de sa naissance qu'à leurs bonnes volontés. Cependant, il avoue, qu'il leur doit toutes choses, & ne prétend point par une méconnoissance si exquise payer de véritables obligations. Il ne proteste pas seulement, qu'il sera tou-

jours dans le deſſein de ſervir des peuples , qui l'ont ſervi ; il aſſure qu'il aura toute ſa vie des ſentimens d'amitié particuliers pour eux , une parfaite reſſemblance d'humeurs , un ſecret rapport de penſées , une conformité admirable de langage & de maniere qui doivent entretenir entr'eux une liaiſon éternelle.

Et toutefois Meſſieurs de Paris veulent rompre injurieusement : d'une paſſion , qui alloit juſqu'à la folie , on les voit paſſer à une haine , qui va juſqu'à la fureur ; ce ne ſont que reproches d'inconſtance & de perfidie. Et du moment qu'ils l'ont vû moins miſérable , il l'ont traité comme un ingrat & un corrompu. Souffrez , Meſſieurs , que je vous parle ſans paſſion. Si j'ai dit quelque choſe en ſa faveur , ne croyez pas que je ſois gagné , ni prévenu , ni que je veuille m'attirer une animoſité générale , pour conſerver les

bonnes graces d'un particulier. Je fais ici profession d'une sincerité toute entiere; & Dieu m'est témoin, si je suis d'autre mouvement que celui de la raison.

Trois choses, si je ne me trompe, ont ruiné Monsieur de Beaufort dans votre esprit, son accommodement avec Monsieur le Cardinal; l'Amirauté qu'il a prise; & les sollicitations qu'il a faites dans les dernières assemblées.

Pour son accommodement, à moins que de le traiter avec beaucoup d'injustice, vous ne le sçauriez trouver mauvais. S'il s'étoit accommodé sans considerer vos interêts, & n'avoit eu soin que des siens, vous auriez sujet de vous plaindre; mais il est certain, que le but de sa reconciliation est de chercher des moyens plus sûrs & plus faciles de perdre le Cardinal. Il a vû toutes les Provinces soulevées

sans fruit; il a vû que la haine ouverte & declarée ne servoit de rien; il a eu recours aux apparences de l'amitié; & comme il dit lui-même, il a fait dessein de le perdre par le cabinet.

Son esprit aussi capable d'intrigue, que de la guerre, & de dextérité que de hardiesse, lui fournira mille moyens adroits & ingénieux, sans parler de son étoile politique, qui le destine au Gouvernement de l'Etat, & le met au-dessus de toutes les finesse d'Italie.

Si quelque personne un peu trop délicate sur l'honneur ne peut approuver, que Mr. de Beaufort conserve les sentimens de ruïner le Cardinal, après en avoir reçu des bienfaits considérables; je lui réponds qu'il n'a point traité avec lui comme son ami; mais au contraire je me persuade qu'en prenant l'Amirauté, il lui a fait le tour du plus cruel ennemi qu'il eût au monde.

Et quoi, Messieurs, ne pensez-vous que ce Prince l'a moins incommodé dans la guerre de Paris, que dans la paix; & à votre avis, le combat de Vitry n'étoit-il pas plus indifférent à la Cour, que la négociation de l'Amirauté?

Dans cette guerre, il étoit toujours en état, ou de s'enfuir, ou d'être battu, & jamais son courage & sa sûreté ne s'accordoient ensemble: on n'alloit à la campagne qu'avec frayeur, on rentrait peu souvent dans Paris sans honte, & les succès les plus heureux étoient de faire venir du pain sans combattre.

En ce temps-là Monsieur de Beaufort réduit avec vous aux dernières nécessités, ne faisoit, pour dire le vrai, ni beaucoup de peur, ni beaucoup de mal aux troupes de Saint Germain; mais aujourd'hui qu'il force la Cour, qu'il ôte quatre-

vingt mille livres de rente à la Reine même, vous appelez cela reconciliation, & bonne amitié ? Non, Messieurs, détrompez-vous, je vous prie, & croyez qu'il a exercé la plus fine de toutes les vengeances.

Si dans le compliment qu'il falloit faire au Cardinal pour le remercier de cette affaire, il l'assura d'avoir le même attachement à ses intérêts que Champfleury (a), il faut croire qu'il ajoutoit la mocquerie au premier outrage ; & c'est violer le respect, qu'on doit à sa qualité de Prince, de s'imaginer qu'il ait été capable de cette bassesse. Ceux qui sont dans le haut rang, peuvent bien se dire amis des Ministres ; mais de descendre à l'attachement de Capitaine de leurs Gardes, cela ne s'est jamais fait : & pour vous ôter tous les soupçons, que vous

(a) *Capitaine des Gardes du Cardinal Mazarin.*

avez injustement pris , je vous demande , si les défiances de Mr. de Beaufort sont moindres , qu'elles n'étoient auparavant. Lorsqu'une personne de qualité le fait appeller , & qu'il renvoye ces Messieurs à Commeny , comme on renvoye des créanciers à un Intendant, ne faut-il pas dire , que c'est un artifice de la Cour ? Et n'a-t-on pas imprimé une lettre , qui témoigne assez le sentiment , qu'il a dans toutes les affaires qui se présentent ? Il cherche les précautions , que lui donne la défiance ; si l'on délibere au Palais-Royal , si l'on délibere à l'Hôtel de Montbazon , ils ont tous leur conseil , & dans leur cabinet on résout toutes les affaires d'importance.

J'avoue que le Duc de Beaufort a sollicité pour le Cardinal ; mais on ne me sçauroit dénier , que c'étoit moins en sa faveur , que contre les

Princes ; & si vous lui donnez moyen de perdre le Cardinal par les Princes , & les Princes par le Cardinal , il vous aura la dernière obligation. C'est le malheur de la situation où il est , plus que la malice de son naturel qui lui fait craindre tout le monde , & n'aimer personne. La bonté qui se peut conserver parmi des intérêts si délicats , lui reste encore. Il n'envie point à Mr. le Prince la constance qu'il témoigne au Bois de Vincennes , & comme il peut arriver tel desordre qui feroit tort à sa gloire , il souhaite qu'il finisse promptement ses jours , pour mettre sa réputation à couvert.

Le tempéramment du Prince de Conti est , à son avis , si foible & si délicat , que le moindre exercice , une chasse , une débauche , une petite agitation , seroit capable de le faire mourir s'il étoit en liberté.

Dans la dévotion où il est , il ne se peut lasser de louer Dieu de la conversion du Duc de Longueville , & la joye qu'il a de lui voir dire son Breviaire ne se sçauroit exprimer. Il est fâché , que le Cardinal soit occupé au gouvernement d'un peuple tumultueux , comme celui de France ; & pour exercer la délicatesse de son esprit , il lui souhaite quelque bon emploi dans l'Italie. Outre les sentimens de bonté , qui le portent à desirer la gloire de ces Messieurs , il faut avouer , que le soin du bien public ne lui laisse point de repos ; l'interêt de l'Etat lui devient si précieux , qu'il ne le sçauroit souffrir entre les mains de personne , & la vie même lui semble inutile , s'il ne l'employe charitablement à nous gouverner.

Sans le flater , Messieurs , il y a peu de chose , qu'on ne doive attendre de son zele & de sa capacité.

Faut-il empêcher, que l'autorité Royale ne soit reconnue ? Faut-il en même temps s'opposer à la liberté des Princes, & tirer le Duc d'Esparnon de son Gouvernement ? Faut-il exciter une sédition pour le bien de l'Etat, faire tendre les chaînes, armer les factieux ? Faut-il se trouver à toute sorte d'assemblées au Palais, à l'Hôtel de Ville, à tous les Conseils ? Il n'y a fatigue ni danger, qu'il refuse pour l'amour de vous. On peut attendre de lui ces grands services ; & le moindre soupçon qu'on auroit de sa fidélité, lui seroit infiniment sensible. Il est prêt de sacrifier son repos pour le vôtre.

Il me semble néanmoins qu'on doit avoir de la considération, & ne rien exiger, qui soit au-dessus de ses forces. N'attendez-pas qu'il aille imprudemment s'opposer à l'Archiduc ; on sçait bien, que la

guerre de la campagne lui est inconnue ; & combattre avec des troupes réglées est pour ce Héros une chose nouvelle. C'est à faire aux Gassions , & aux personnes peu considérables par leur naissance , de passer leur vie , comme des Cravates ; c'est à faire à des gens désespérés de commettre la fortune d'un Etat au hazard d'une bataille ; pour lui , que sa condition & sa naissance rendent incapable de bassesse & de folie , il tiendra glorieusement sa place dans les Conseils , & emploiera tout son temps à former un avis , qui puisse être dans la bouche de tout le monde , après être sorti de la sienne.

Cette pièce est attribuée à Mr. de Saint Evremont. Il est parlé de lui dans le Discours de la retraite de Monsieur le Duc de Longueville en Normandie.

LETTRE DE MONSIEUR
le Cardinal Mazarin . à Mr.
de Brienne.

LA Reine a crû , à ce que j'apprens, que vous m'avez simplement envoyé une lettre du Roi conformément à ce que l'on a accoutumé de faire à tous. les Cardinaux Nationaux, lors qu'on reçoit nouvelle de Rome, que le Pape soit en danger. Mais pour moi, j'étoit privilégié, puisque outre la premiere du Roi, & le *duplicata*, j'en ai reçu une autre, & trois de vos dépêches, le tout conçu en termes si pressans, pour me faire prendre sans aucun délai, la route de Rome, que j'avoue d'en avoir été surpris au point que je devois, ne pouvant m'imaginer en quoi j'avois manqué

à leurs Majestés , pour me presser à faire un voyage avec tant d'ignominie , tant de risque , & sans aucun moyen de subsister. De croire, qu'avec une lettre de recommandation pour le Pape l'on satisfait à tout , comme si à Rome on connoissoit si peu les choses , qu'on ne sçut pas inférer quelle sorte de protection je pourrois avoir en ce lieu-la , puisque j'étois abandonné à la persécution de mes ennemis en France , où le Roi est maître. Avec tout cela , si j'eusse eu l'honneur de recevoir un petit mot de la Reine, qui m'eût fait connoître , que l'intention du Roi & la sienne étoit , que je m'y en allasse , ainsi qu'elle a eu la bonté de me le faire sçavoir, lorsqu'elle a voulu que je sortisse du Royaume , & que je m'éloignasse jusqu'au Rhin ; je vous assure , qu'après avoir mis mes nièces dans un Monastère , & licencié ma famille ,

je m'y en ferois allé avec deux valets, pour confirmer en toutes rencontres à leurs Majestés, que mon obéissance est aveugle, & ma fidélité à toute épreuve. En effet, je suis prêt de faire sans aucune réplique, ce que la Reine m'ordonnera là-dessus, quoique je ne puisse recevoir une plus grande mortification, que de faire ce voyage dans l'état où je suis, qui d'ailleurs ne peut être que préjudiciable à la dignité du Roi. Sur ce que Madame d'Aiguillon m'a fait dire par Rouzereau, je l'ai proposé moi-même, demandant les conditions que vous sçavez, & toute la négociation a abouti à des ordres de m'y en aller, sans parler d'autre chose. Ce qui est de malheur en cette affaire, c'est qu'on a eu l'adresse de la faire passer auprès de la Reine pour une grace, que l'on me faisoit, afin que je ressentisse encore quelque effet de la ré-

jouissance publique pour la majorité du Roi. Tout cela m'a accablé de déplaisir, voyant à quel point mes ennemis se prévalaient de ma disgrâce; & avec quel bonheur ils employoient leur adresse, pour me faire recevoir des traitemens si rudes, dans un temps où je pouvois, avec justice, espérer qu'on donneroit quelque soulagement aux persécutions violentes que j'ai souffertes huit mois durant, avec un si notable préjudice de l'autorité Royale.

Mais tout cela n'est pas comparable à l'excès de douleur, dans lequel je suis, après avoir vû dans toutes les lettres de quantité de mes amis, qui sont à Paris, & dehors, le plaisir qu'on a du contenu en la Déclaration du Roi, qui avoit été enregistrée au Parlement, & que l'on crioit par la ville; tous, sans avoir concerté ensemble, tombant
d'accord

d'accord , que depuis la Monarchie, on n'avoit jamais rien fait de si sanglant contre qui que ce soit , quelque crime qu'il eût pû commettre. Personne ne me l'a osé envoyer, & je vous puis jurer de ne l'avoir pas vûe. Mais c'est assez de sçavoir, que le Roi a déclaré , que j'ai empêché la paix , & fait faire toutes les pirateries sur les Alliés de la France , pour être persuadé , que mon Maître veut que je sois reconnu pour le plus infame & le plus scélérat de tous les hommes , & pour le fleau de la Chrétienté. Après cela , on m'envoie au lieu de ma naissance , pour faire parade à mes parens & amis des beaux titres, que j'ai remportés pour récompense de vingt-trois ans de services aussi fidèles & aussi utiles , qui jamais ayent été rendus par quelque Ministre aussi zélé & désintéressé que ce puisse être.

Tous mes ennemis ont travaillé six mois durant , avec l'application que chacun ſçait , envoyant des Commiſſaires par tout , s'appliquant à toutes les recherches imaginables ; quelques-uns d'entr'eux ſuſcitant de faux témoins , pour voir , ſi l'on me pourroit noircir de quelques crimes , leſquels juſtifiant dans l'eſprit des peuples l'oppreſſion qu'on me faisoit , augmentaſſent encore leur haine contre moi : ſans que tout cela ait rien produit que des effets très-avantageux pour les détromper , & faire connoître mon innocence , & l'injuſtice avec laquelle on l'attaquoit. Dans ce temps-là meſdits ennemis deſeſpérant de pouvoir rien faire d'ailleurs , ont trouvé le moyen de me calomnier auprès de leurs Majeſtés , de faire donner une Déclaration contre moi en la forme la plus éclatante & la plus authentique , dont on puiſſe uſer envers un voleur.

Après cela , il me semble , qu'on devroit plutôt me conseiller de me cacher & de m'ensevelir pour jamais , que non pas d'aller à Rome ; puisque je ne dois pas seulement appréhender les peuples de France , mais encore tous ceux , qui sont troublés par la continuation de la guerre , & qui doivent avec raison , jeter des pierres à celui qui en est déclaré la cause.

Je sçai bien , que leurs Majestés ne peuvent pas avoir eu connoissance en détail de tout ce qui étoit contenu en la Déclaration du Roi ; car je les crois trop équitables , pour m'imaginer , qu'elles eussent voulu consentir à me déclarer le plus méchant & le plus abominable homme du monde. Et c'est un grand malheur pour le service du Roi , qu'il ne se soit trouvé personne qui ait fait connoître de quel avantage il étoit aux ennemis de la France ,

que par cette Déclaration toute l'Europe fût persuadée, que le principal Ministre du Roi avoit empêché la paix. Les Espagnols ne pouvoient obtenir rien de plus avantageux, que de pouvoir rejeter sur la France la haine de la Chrétienté, pour les maux, que la guerre lui fait souffrir; & les Alliés de la Couronne auroient droit de demander le dédommagement des déprédations qu'on a faites, qui vont à des millions; & en cas de refus, de faire une querelle à la France, puisqu'enfin il est certain que le Roi & l'Etat sont responsables de la conduite de ceux, qui ont la direction des affaires.

Je sçai aussi, que ma considération n'étoit pas assez forte, pour obliger de parler en ma faveur; mais l'interêt du Roi, de l'Etat, & de la Reine même, étoit engagé par tant d'autres raisons, outre

celles-ci , qui sont très-pressantes , qu'il faut avouer , que ç'a été un étrange malheur , que personne n'ait osé leur en dire un seul mot ; & le mien est d'autant plus grand , qu'outre ce que je souffre dans mon particulier , la passion que j'ai pour leurs Majestés & pour l'Etat , me fait aussi ressentir dans le fond de l'ame le contre-coup qu'elles en reçoivent.

Vous voyez , qu'après les crimes , desquels on a obligé le Roi de me déclarer coupable , je ne suis plus en état d'avoir participation d'aucune affaire. C'est pourquoi vous ne devez pas prendre la peine de m'en communiquer ; & si mes ennemis n'ont pas le contentement de me voir aller à Rome , ils auront celui de me voir cacher , sans me mêler de quoi que ce soit , jusqu'à ce qu'il plaise au Roi de me faire justice : le suppliant très-

humblement de trouver bon que je me mette prisonnier en tel lieu qu'il ordonnera, & même dans une des Places de Monsieur le Duc d'Orléans ; afin que si j'ai failli, j'en reçoive une punition exemplaire. Et pour ôter les difficultés, qui s'y pourroient rencontrer, à cause de la dignité, dont je suis revêtu, je recevrai la singuliere grace, qu'il me soit permis d'en envoyer la démission ; car aussi-bien, elle ne peut plus être en ma personne d'aucune utilité au Roi. Je vous serai fort obligé, si vous vous employez en sorte, que cette grace me soit accordée, d'autant qu'elle peut contribuer à la réparation de mon honneur ; & je vous prie d'excuser encore cette seule fois mes importunités.

ARTICLES ET CONDITIONS,
dont S. A. R. & Monsieur le Prince
sont convenus pour l'expulsion du
Cardinal Mazarin, en conséquence
des Déclarations du Roi , & des
Arrêts des Parlemens de France.

I.

PREMIEREMENT , que S. A. R.
& Monsieur le Prince sont prêts
de poser les armes , de rapprocher
de la personne du Roi , de rentrer
dans les Conseils , & de contribuer
tout ce qui dépendra d'eux , pour
procurer la paix générale , remettre
les affaires , & retablir l'autorité du
Roi , s'il plaît à S. M. de comman-
der de bonne-foi au Cardinal Ma-
zarin de sortir du Royaume , & des
Places de son obéissance ; & de l'é-
loigner de ses conseils , & d'auprès

de sa personne , ses proches & ses adhérens , & d'exécuter finalement les Déclarations , qu'elle a données sur ce sujet , en sorte que Sadite A. R. & Monsieur le Prince ayent lieu d'être persuadés qu'on ne violera plus la foi publique.

II.

Que si au contraire le Cardinal Mazarin prévaut par ses artifices sur l'esprit du Roi , & que contre les vœux & les sentimens de toute la France , & au préjudice des Déclarations , l'on persévère à le maintenir , la qualité d'oncle de S. M. qu'a S. A. R. l'obligeant à veiller au bien du Royaume , & à s'opposer à ce qui le peut troubler pendant le bas âge de Sadite Majesté ; & Mr. le Prince ne pouvant se dispenser d'avoir les mêmes sentimens, vû l'honneur qu'il a d'être du Sang-

Royal ; & considérant aussi , qu'ils ne peuvent trouver aucune sûreté pour leurs personnes , pendant que le Cardinal Mazarin sera maître des affaires ; ont promis & se sont réciproquement obligés , & s'obligent tant pour eux , que pour Mr. le Prince de Conti son frere , & Madame la Duchesse de Longueville sa sœur , auxquels ils promettent & s'obligent de faire ratifier le présent traité au même temps que lui ; comme aussi , pour ceux qui sont dans leurs intérêts & union , de joindre leurs forces , employer leur crédit & leurs amis , pour procurer l'expulsion du Cardinal Mazarin hors du Royaume & l'éloignement de ses proches , & de ses adhérens , qui se sont déclarés tels par le continuel commerce qu'ils ont eu avec lui hors de la Cour & des affaires.

I I I.

Ils promettent de ne point poser les armes jusqu'à ce qu'ils aient obtenu l'effet ci-dessus , & de n'entendre directement , ou indirectement à un accommodement , qu'à cette condition , & d'un commun consentement.

I V.

Ils maintiendront & augmenteront les troupes qu'ils ont sur pied , autant qu'il leur sera possible , & les feront agir conjointement ou séparément , ainsi qu'ils le trouveront plus à propos ; promettant pareillement d'apporter tous leurs soins , pour les faire subsister avec le moins d'incommodité qu'il se pourra pour les peuples.

V.

Ils promettent d'accepter volon-

tiers tous les expédiens raisonnables , qui leur seront proposés pour la pacification du Royaume , aux conditions de l'exclusion du Cardinal Mazarin , énoncées dans le second article ; & de travailler incessamment pour l'établissement de la paix générale , qui est une des principales fins du présent traité : à laquelle sans doute il n'y aura plus d'obstacle , quand celui qui a voulu la continuation de la guerre , sera éloigné , & que la réunion de la Maison Royale , qu'il a empêchée si long-temps , sera rétablie.

V I.

S. A. R. & Monsieur le Prince promettent de maintenir les Parlemens , les Compagnies Souveraines du Royaume , les principaux Officiers de l'Etat , la Noblesse , & toutes les personnes de condition ,

dans tous leurs privilèges , & de leur faire raison sur les prétentions légitimes , qu'ils pourroient avoir ; de ne faire aucun traité sans leur participation , & qu'on ne leur ait réparé les torts & les pertes qu'ils pourroient avoir souffertes en conséquence de celui-ci , & particulièrement empêcher , qu'il ne soit donné atteinte à l'observation de la Déclaration du 22. Octobre 1648. & pour ce ils sont conviés d'entrer en la présente Union & de concourir aux fins pour lesquelles elle est établie.

VII.

Le Cardinal Mazarin , qui a toujours gouverné en effet , quoiqu'il fût banni en apparence , ayant empêché l'assemblée des Etats-Généraux , dont le Roi avoit promis la convocation au 8. Septembre dernier , & ayant obligé les Députés ,

qui s'étoient rendus à Tours au jour préfix , de s'en retirer avec honte & confusion , & sçachant d'ailleurs , qu'il ne changera pas la conduite qu'il a tenue , & qu'il empêchera par tous moyens , l'effet que l'on attend de leurs délibérations ; ou que s'il est capable de consentir qu'ils s'assemblent , ce ne sera que pour les mettre dans un lieu où il fera le maître : S. A. R. & Mr. le Prince , pour obvier à ces deux inconvéniens , promettent & s'obligent de travailler incessamment , afin de les convoquer à Paris , ou dans la ville la plus proche & la plus commode ; en sorte qu'ils puissent agir avec une pleine liberté , auquel cas ils déclarent , qu'ils soumettent de très-bon cœur à leur décision tous leurs intetêts , n'en voulant point avoir d'autres , que ceux du Roi & de l'Etat : dont il sera dressé un Edit perpétuel & irrévo-

cable , pour être vérifié dans le Parlement de Paris , & dans tous ceux qui seront entrés en la présente Union.

V I I I.

S. A. R. & Monsieur le Prince ne pouvant tenir pour légitime , ni reconnoître le Conseil , qui a été établi par le Cardinal Mazarin , un de ceux , qui le composent , ayant acheté son emploi , avec une notable somme d'argent qu'il a donnée audit Cardinal ; & étant obligés , chacun selon le degré du Sang , dont ils ont l'honneur de toucher S. M. d'avoir soin de faire ses affaires , & de faire en sorte qu'elles soient bien gouvernées ; promettent de n'entendre à aucun accommodement , que les créatures , & les adhérens publics du Cardinal Mazarin ne soient exclus du Conseil d'Etat , & qu'à condition qu'il ne

sera composé, que de ceux dudit Conseil & autres qui ne pourront être soupçonnés d'avoir aucune part avec lui.

I X.

Et d'autant que les ennemis de Monsieur le Prince sont capables de vouloir décrier sa conduite, en publiant, qu'il a des liaisons avec les Etrangers; S. A. R. & mondit Sieur le Prince déclarent, qu'ils n'auront jamais aucun commerce ni correspondance avec eux, que pour l'établissement de la paix générale; & qu'ils n'en prendront plus à l'avenir avec aucun Prince étranger, qu'autant que le Parlement & les personnes principales, qui entreront dans la présente Union, le jugeront avantageux au service du Roi & de l'Etat.

X.

Et afin que les mal-intentionnés, & les personnes les plus attachées à la personne du Cardinal Mazarin, ne puissent douter avec raison des bonnes intentions de S. A. R. & de Monsieur le Prince, ils ont estimé à propos de déclarer expressément par cet article particulier, qu'ils n'ont autre intérêt, que celui de l'entière sûreté de leurs personnes: & soit qu'ils fassent des progrès, pendant que le malheur de l'Etat les obligera d'employer leurs armes pour l'expulsion dudit Cardinal Mazarin, ou que les affaires s'accomodent par son exclusion, ainsi qu'il a été ci-dessus expliqué, de ne prétendre aucuns nouveaux établissemens, & de trouver leur entiere satisfaction dans celle que la France aura de voir la fin des troubles,

troubles, & la tranquillité publique assurée.

X I.

S. A. R. & Monsieur le Prince ont estimé néanmoins à propos, pour bonnes considérations, de convenir qu'ils contribueront de tout leur pouvoir, dans l'accommodement qui se pourra faire, pour les satisfactions justes & raisonnables de tous ceux qui sont présentement engagés dans la cause commune, ou qui s'y joindront ci-après, en sorte qu'ils reçoivent des marques effectives de leur protection tout autant qu'il leur sera possible.

Ce présent traité a été signé double par Son Altesse Royale, & par les Sieurs Comtes de Fiesque & de Gaucourt pour & au nom de Monsieur le Prince, Mr. le Prince de Conti, & Madame la Duchesse de

Longueville, en vertu du pouvoir, qu'en a donné Monsieur le Prince, & qui a été présentement remis ès mains de S. A. R. par ledit Sieur Comte de Fiesque. Lesquels sont obligés, & s'obligent de fournir à Sadite A. R. leurs ratifications dans un mois eu plus tard. Fait à Paris, ce 24. jour de Janvier 1652. Signé Gaston. Charles Leon de Fiesque. Joseph de Gaucourt.

Fin du Tome second.

1712
The first of the year
was a very cold one
and the snow lay
on the ground for
many days. The
wind was very
strong and the
frost was very
deep. The
people were
very much
concerned
for the
cattle and
the sheep.
The
government
sent out
orders for
the people
to be
prepared
for the
winter.
The
people
were
very
obedient
and
did
as
they
were
told.
The
winter
was
very
severe
and
the
people
suffered
very
much.
The
government
sent
out
orders
for
the
people
to
be
prepared
for
the
winter.
The
people
were
very
obedient
and
did
as
they
were
told.
The
winter
was
very
severe
and
the
people
suffered
very
much.







